



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1980 05 12, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Gaétan Cousineau, Raymond Gosselin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon, Gilles Y. Langlois et Claude Bérard formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux a motivé son absence.

Egalement présent: M. Jean-Charles Laurin, Asst.-Greffier.

Cette séance spéciale a été convoquée par Son Honneur le Maire et il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

- 1o.- Organigramme de la Sûreté Municipale.
- 2o.- Promotion.

Nous soussignés, Maire et Conseillers de la Ville de Gatineau, renonçons en vertu des dispositions de l'article 352 de la Loi des Cités et Villes à l'avis de convocation de cette séance spéciale convoquée par Son Honneur le Maire et qui sera tenue au lieu ordinaire des assemblées du Conseil, 280 est, boulevard Maloney, Gatineau, Québec. LUNDI, le 1980.05.12 à 18:00.

Son Honneur le Maire John R. Luck,  
Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Gaétan Cousineau, Raymond Gosselin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon, Gilles Y. Langlois et Claude Bérard.

C-80-376

Organigramme - Sûreté Municipale:

ATTENDU QUE le comité de réorganisation des structures administratives de la Ville a complété l'étude de la section du rapport Pominville se rapportant au fonctionnement de la Sûreté Municipale et qu'il recommande de modifier l'organigramme de ce Service;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu d'approuver le nouvel organigramme de la Sûreté Municipale tel que recommandé par le comité de réorganisation des structures administratives de la Ville; le dit organigramme devant être en vigueur à compter de la date d'approbation des présentes.

Adoptée unanimement.

F.M.



C-80-377

Promotion - Sûreté Municipale:

ATTENDU QUE suite à l'adoption du nouvel organigramme de la Sûreté Municipale et à une recommandation du comité de réorganisation des structures administratives de la Ville, il y a lieu d'accepter la promotion du capitaine Jean-Paul Gorman;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu que le capitaine Jean-Paul Gorman soit et est promu à compter du 1980 05 12 au poste d'Inspecteur.

Adoptée unanimement.

C-80-378

Assignation de fonctions - Sûreté Municipale

ATTENDU QUE suite à l'approbation du nouvel organigramme de la Sûreté Municipale il est nécessaire de réassigner de nouvelles fonctions à certains membres de l'état major de la Sûreté;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation du comité de réorganisation des structures administratives de la Ville d'assigner les personnes ci-dessous mentionnées aux postes indiqués en rapport à chacun d'eux, à savoir:

	<u>Inspecteur</u>	<u>Capitaine</u>
Division de soutien	Raymond Myre	
Division de Patrouille	Jean-Paul Gorman	Guy Brisebois
Division d'enquête	Yvon Prigent	Roger Knight
Information opérationnelle	Jacques Lamarche	

Adoptée unanimement.

C-80-379

Levée d'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU



A une assemblée régulière du Conseil de la ville de Gatineau, tenue le 1980 05 19, à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck et Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Hubert A. Leroux, Honoré Séguin, Gaëtan Cousineau, Michel N. Séguin, Raymond Gosselin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon, Gilles Y. Langlois et Claude Bérard formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Monsieur John R. Luck, Maire.

Egalement présent: Monsieur Laurier Béchamp, Greffier.

C-80-380

Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 7 et 14 mai 1980, soient et sont approuvés tels que présentés, avec modification à la dernière ligne de la résolution CA-80-408 en biffant la lettre "à" pour la remplacer par le mot "par".

Adoptée unanimement.

C-80-381

Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 7 et 14 mai 1980, soient et sont ratifiés tels que présentés.

\* Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence sur les résolutions CA-80-368, CA-80-377, CA-80-423 et CA-80-431.

Adoptée.

C-80-382

Adjudication de soumissions - Pavage Projets  
Le Carrefour, phase II et La Sablonnière,  
phase IV

ATTENDU QUE les ingénieurs-conseils Boileau & Associés ont présenté leur rapport d'étude des soumissions ci-dessous mentionnées pour le pavage des projets Le Carrefour phase II, partie III et La Sablonnière phase IV, partie I, à savoir:

- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée.....265 428,00\$
- Les Constructions Deschênes Ltée.....273 365,00\$

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.  
**FM**



QUE les soumissions sont conformes et qu'il y a lieu d'accepter la plus avantageuse pour la ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'accepter les soumissions de La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée au montant de 265 428,00\$ pour le pavage des rues du projet Le Carrefour phase II, partie III et le projet La Sablonnière phase IV, partie I; les dépenses en découlant devant s'effectuer respectivement à même les appropriations des règlements 21-75 et 69-76.

Adoptée unanimement.

C-80-383

Avant-projet de lotissement - lots 8A, rang XI, et 8B, rang XII

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a produit un rapport concernant l'avant-projet de lotissement sur les lots 8A, rang XI, et 8B, rang XII, canton de Hull et qu'il recommande que le Conseil y donne son assentiment;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que ce Conseil donne son assentiment au projet de lotissement de la subdivision de monsieur Romain Benoît et de madame Réjeanne Renaud située sur les lots 8A, rang XI, et 8B, rang XII, canton de Hull, pour fins d'approbation par la Communauté Régionale de l'Outaouais.

Adoptée unanimement.

C-80-384

Demandes de lotissement:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que ce Conseil donne son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- Dr. Brian Bailey  
Lot: 10B-1, rang XII, canton de Hull  
Plan no.: S-1353-4211-L  
Préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 02 26.
- 2o.- Dr. Brian Bailey  
Lot: 10B-2, rang XII, canton de Hull  
Plan no.: S-1357-4220-L  
Préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 03 11.





- 3o.- M. Lucien Farley  
Lot: 19B-312, rang I, canton de Templeton  
Plan no.: S-1361-4228-L  
Préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 04 09.
- 4o.- Mme Lucienne Guay  
Lots: 18E-63-1 et 18E-63-2, rang I, canton de  
Templeton  
Plan no.: S-1360-4225-L  
Préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 04 09.

Adoptée unanimement.

C-80-385 Versement de subvention 3 000,00\$ - Hockey  
Junior "B"

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Directeur du Service des Finances à verser la somme de 3 000,00\$ à l'équipe junior "B" de Gatineau, représentant une partie de la subvention accordée par la ville et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les appropriations du poste budgétaire 02 74 200 919.

Adoptée unanimement.

C-80-386 Route 148 élargissement - Protocole d'entente

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a transmis à la ville une copie de l'entente à intervenir entre le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) et la ville, dans le cadre du projet d'élargissement de la route 148;

QUE, par ce protocole, ledit ministère consent à incorporer certains travaux municipaux dans ses plans et devis dans le but de permettre l'exécution simultanée des travaux du gouvernement et de la ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que ce Conseil donne son assentiment au protocole d'entente à intervenir entre le Gouvernement du Québec et la ville relativement à l'exécution par le ministère de certains travaux municipaux lors de la mise en chantier du projet d'élargissement de la route 148 et d'autoriser Son Honneur le Maire, John R. Luck, et le Greffier, Laurier Béchamp, à signer ladite entente pour et au nom de la ville.

Adoptée unanimement.

FMI



C-80-387

Programme Ose-Arts -  
Engagement d'un contractuel

ATTENDU QUE le Directeur du Service du Personnel a présenté un rapport concernant le programme Ose-Arts du Service des Loisirs et de la Culture et qu'il y a maintenant lieu de procéder à l'engagement d'un contractuel;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- de rescinder la résolution C-80-315;
- 2o.- d'autoriser l'engagement de monsieur Charles Thériault, à titre d'employé contractuel, à compter du 1980 04 28, pour une période de douze (12) mois, au salaire hebdomadaire de 260,00\$, et que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat à intervenir avec ledit employé contractuel.

Adoptée unanimement.

C-80-388

Entente avec la Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Outaouais - Laurentides Inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser Son Honneur le Maire, John R. Luck, et le Greffier, Laurier Béchamp, à signer l'entente à intervenir avec la Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Outaouais-Laurentides Inc., concernant le service dans le secteur de Cantley au coût annuel de 7 813,80\$.

Adoptée unanimement.

C-80-389

Réclamations:

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a présenté des rapports concernant certaines réclamations et que les ajusteurs de la compagnie d'assurances recommandent certains paiements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser les paiements ci-dessous en règlement complet et final des réclamations suivantes, à savoir:

- M. Antoine Renaud - chèque à Bergeron & Gaudreau en Fiducie, réclamation du 1979 11 26.....1 000,00\$
- M. Rhéal Pilon - Réclamation du 1980 01 07.....1 000,00\$
- M. et Mme Albert Duguay - réclamation du 1979 11 26.....573,55\$
- M. Donatien Manseau - réclamation du 1980 01 06.....450,00\$

Formules Municipales Ltd., Farnham, Qué.





Il est de plus résolu de refuser le paiement des réclamations ci-après indiquées, à savoir:

- M. Jean Raymond - réclamation du 1980 01 29.
- M. Denis Deschatelets - réclamation du 1979 07 12 - accident au Parc Laleri.

Adoptée unanimement.

C-80-390

Protocole d'entente pour services Buckingham, Masson, l'Ange-Gardien et Val des Monts

ATTENDU QUE le Directeur du Service des Incendies a fait rapport de ses négociations avec les représentants des municipalités de l'Ange-Gardien et de Val des Monts ainsi que des villes de Buckingham et de Masson concernant les ententes d'entraide en cas d'incendies requérant des services additionnels;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier à signer les projets d'entraide en cas d'incendies à intervenir avec les villes de Buckingham et de Masson ainsi que les municipalités de l'Ange-Gardien et Val des Monts, aux conditions énoncées dans les projets déposés au Service du Greffe.

Adoptée unanimement.

C-80-391

Entente Hull/Gatineau - incendies - taux horaires

ATTENDU QUE la ville de Hull désire modifier les tarifs en vigueur pour l'échange des services d'incendies respectifs des deux villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de consentir une modification à l'entente d'entraide pour services additionnels en cas d'incendies avec la ville de Hull pour que les taux ci-dessous soient en vigueur pour l'échange de services, à savoir:

- 825,00\$/heure ou fraction d'heure pour chaque auto-échelle;
- 680,00\$/heure ou fraction d'heure pour chaque auto-pompe.

Adoptée unanimement.

C-80-392

Résolution C-80-76 - Comité de Sélection

ATTENDU QUE le gérant recommande de modifier la résolution C-80-76 au premier alinéa, afin d'apporter une correction au numéro de niveau;

**FMI**

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



QUE, d'autre part, monsieur le conseiller Hubert A. Leroux a résigné de ses fonctions de membre du Comité de Sélection;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- de modifier le premier alinéa de la résolution C-80-76 afin de lire 4e au lieu de 3e niveau;
- 2o.- d'accepter la démission de monsieur le conseiller Hubert A. Leroux du Comité de Sélection et de le remplacer par monsieur le conseiller Claude Bérard.

AMENDEMENT:

Il est proposé par monsieur le conseiller Hubert A. Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois et résolu de modifier l'article 2 de la motion principale pour y ajouter le nom de monsieur Raymond Gosselin à titre de membre substitut.

QUESTION PREALABLE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu que ce Conseil se prononce immédiatement sur la question principale.

- \* Messieurs les conseillers Conrad Bouffard et Honoré Séguin enregistrent leur dissidence.

Question préalable adoptée sur division 10 contre 2.

- \* Monsieur le conseiller Conrad Bouffard a refusé d'enregistrer son vote sur l'amendement, en invoquant le motif que la présidence ne lui a pas fourni les renseignements demandés.

Amendement adopté.

Résolution principale telle qu'amendée adoptée unanimement.

C-80-393

Aspect sécuritaire - Parc Labine

ATTENDU QUE le Service de la Police a soumis un rapport sur l'aspect sécuritaire des enfants dans le voisinage du parc Labine et qu'il recommande l'installation d'enseignes "terrain de jeux" sur la rue Labine;

QUE ce Conseil est également d'avis qu'il y a lieu de restreindre la vitesse permise pour les véhicules automobiles sur ladite rue et d'installer des enseignes d'arrêt;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de recommander au Conseil de décréter un arrêt sur la rue Labine à l'intersection de la rue Béland, et que le Service des Travaux Publics soit autorisé à procéder à l'érection de l'affichage requis.



Il est de plus résolu que le Service des Travaux publics soit requis d'ériger des pancartes "terrains de jeux" aux abords dudit parc sur la rue Labine.

Adoptée unanimement.

C-80-394

Rapport - Intersection boulevard Labrosse, rue Gibeault ou rue Cousineau

ATTENDU QUE le rapport du Service de la Police, en date du 1980 04 28, recommande qu'une surveillance par radar soit effectuée sur une partie du boulevard Labrosse afin de réduire les excès de vitesse;

QUE ce Conseil est d'avis qu'il y a également lieu de décréter un arrêt sur le boulevard Labrosse, à l'intersection de la rue Cousineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter un arrêt obligatoire sur le boulevard Labrosse, à la hauteur de la rue Cousineau, et que le Service des Travaux Publics soit également autorisé à procéder à l'installation des enseignes requises.

Adoptée unanimement,

C-80-395

Comité Consultatif - plan directeur d'urbanisme

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis a informé les membres du Comité Administratif qu'il lui est impossible de continuer d'occuper le poste de président du Comité Consultatif du plan directeur d'urbanisme et qu'il y a lieu de lui désigner un remplaçant;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de modifier l'article 2 de la résolution C-80-248 afin de substituer le nom de monsieur Louis-Simon Joannis par celui de monsieur Gaëtan Cousineau.

Adoptée unanimement.

C-80-396

Message de félicitations - monsieur Robert Loyer

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu d'autoriser le responsable du Service des Communications à transmettre un chaleureux message de félicitations à monsieur Robert Loyer, demeurant au 9 de la rue Sainte-Yvonne, Gatineau, Québec, pour sa brillante performance au Championnat Canadien de Karaté, qui s'est déroulé à Ottawa le 1980 04 14.

Adoptée unanimement.

FMI



C-80-397

Message de félicitations -  
Mlle Suzanne Carrière

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que le responsable du Service des Communications soit et est autorisé à transmettre au nom du Conseil Municipal, un message de félicitations à mademoiselle Suzanne Carrière, résidente de Gatineau, pour s'être classée première dans la compétition de "Kata" et de "Combat" au Championnat Canadien de Karaté, qui s'est déroulé à Ottawa le 1980 04 14.

Adoptée unanimement.

C-80-398

Emprunts temporaires - règlements

Il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin, appuyé par monsieur le conseiller Hubert A. Leroux et résolu d'autoriser le directeur du service des Finances à négocier des emprunts temporaires avec la Banque Royale du Canada pour permettre le financement provisoire des règlements suivants, et ce jusqu'à concurrence de 90% des emprunts autorisés, à savoir:

<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>	<u>90%</u>
176-79	96 300,00\$	86 670,00\$
177-79	18 800,00\$	16 920,00\$
178-79	37 500,00\$	33 750,00\$
179-79	27 000,00\$	24 300,00\$
180-79	38 000,00\$	34 200,00\$

QUE Son Honneur le Maire et le Directeur du Service des Finances soient et sont autorisés à signer les billets avec ladite banque pour et au nom de la Ville; lesdits emprunts devant être contractés graduellement en fonction des besoins.

QUESTION PRELABLE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par monsieur le conseiller Hubert A. Leroux et résolu que ce Conseil se prononce immédiatement sur la question principale.

\* Monsieur le conseiller Richard Trottier enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 11 contre 1.

\* Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux enregistre sa dissidence sur la résolution principale.

Résolution principale adoptée sur division 11 contre 1.

C-80-399

Arrêts multisens - intersection St-René/  
Lorrain

ATENDU QUE ce Conseil a déjà formulé des demandes au Ministère des Transports du Québec relativement à l'installation d'enseignes d'arrêt sur le boulevard Lorrain, à



la hauteur du boulevard St-René, et ceci dans le but d'améliorer la sécurité des véhicules automobiles empruntant ledit boulevard;

QUE le Comité Administratif est d'avis que la circulation sur cette rue justifie l'installation de feux de circulation à cette intersection;

QUE ce boulevard est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un système de lumières de circulation sur le boulevard Lorrain, à la hauteur du boulevard St-René.

Adoptée unanimement.

C-80-400

Lajeunesse & Associés - Soumissions boulevard Limbour

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public les soumissions suivantes furent reçues pour le revêtement bitumineux d'une partie du boulevard Limbour, à savoir:

- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée.....17 040,00\$
- Les Constructions Deschênes Ltée.....18 602,00\$

QUE le cabinet des ingénieurs-conseils Lajeunesse & Associés, responsable du projet, a présenté un rapport à l'effet que les soumissions sont conformes et recommandent d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'adjuger un contrat au montant de 17 040,00\$ à la Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée, pour le pavage d'une partie du boulevard Limbour, et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les appropriations du règlement 177-79.

Adoptée unanimement.

C-80-401

Transferts budgétaires #3, #4 et #5

ATTENDU QU'à la demande de certains directeurs de service, le directeur du Service des Finances a présenté une requête de virements budgétaires et que le Comité Administratif estime qu'il y a lieu d'y donner suite;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Directeur du Service des Finances à effectuer les virements budgétaires ci-dessous indiqués, à savoir:

F.M.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



TRANSFERT BUDGETAIRE #3:

<u>03 73 100 Aréna de Gatineau</u>	
539 Entretien des bâtisses	( 500,00\$)
660 Articles de nettoyage	500,00\$
<u>02 73 200 Aréna Pierre Lafontaine</u>	
624 Bois	( 500,00\$)
635 Peinture	500,00\$
<u>02 73 300 Aréna de Touraine</u>	
539 Entretien des bâtisses	( 725,00\$)
635 Peinture	725,00\$
<u>02 79 910 Octroi du Ministère des Loisirs</u> <u>Programme Manifestation Populaire</u>	
919 Subvention à des organismes	3 200,00\$
<u>02 79 920 Octroi du Ministère des Loisirs</u> <u>Semaine de l'Activité Physique</u>	
919 Subvention à des organismes	2 000,00\$
<u>01 82 531 Subvention - Ministère des</u> <u>Loisirs Revenus</u>	
	5 200,00\$R
<u>02 76 510 Kino-Québec</u>	
344 Publication des départements	( 550,00\$)
919 Subventions - Autres	550,00\$
<u>02 42 000 Services Techniques - Projets</u>	
121 Temps supplémentaire	440,00\$
<u>02 43 000 Services Techniques - Planification</u>	
121 Temps supplémentaire	570,00\$
<u>02 61 200 Inspection des bâtiments</u>	
121 Temps supplémentaire	987,00\$
<u>02 61 400 Inspection sanitaire</u>	
121 Temps supplémentaire	322,00\$
<u>02 61 500 Planification et étude d'ensemble</u>	
121 Temps supplémentaire	897,00\$
<u>02 19 200 Communications</u>	
344 Publications	3 500,00\$
<u>01 49 100 Revenus - Copies</u>	
	1 000,00\$R
<u>02 18 000 Contributions de l'employeur</u>	
193 Congés de maladie	(5 716,00\$)





QUE ladite commission a déposé un rapport favorisant un changement de parcours et qu'elle recommande d'utiliser la rue Orléans au lieu de Beauséjour;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que ce Conseil donne son assentiment à la proposition de la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais et autorise le changement de parcours des autobus circulant dans le projet Le Carrefour afin qu'ils empruntent à l'avenir la rue Orléans au lieu de la rue Beauséjour.

Adoptée unanimement.

C-80-404

Message de félicitations

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que le responsable du Service des Communications soit et est autorisé à transmettre pour et au nom du Conseil, un chaleureux message de félicitations et de bons souhaits à monsieur et madame Alphonse Charbonneau, 22, rue Spruce, Gatineau, Québec, à l'occasion de leur 50e anniversaire de mariage.

Adoptée unanimement.

C-80-405

Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le Directeur du Service des Finances à effectuer le paiement de la liste des comptes à payer pour le projet en cours daté du 1980 05 19 et se chiffrant à 43 952,72\$.

Adoptée unanimement.

C-80-406

Objection - enlèvement en permanence de balises - rivière Outaouais

ATTENDU QUE la municipalité a reçu certaines lettres d'opposition à l'avis public de la Garde Côtière Canadienne concernant l'enlèvement en permanence d'une partie des bouées lumineuses situées entre Carillon et Ottawa;

QUE la Commission de la Capitale Nationale, la Société d'Aménagement de l'Outaouais, la ville de Gatineau et d'autres municipalités envisagent la construction d'une marina en amont des limites est de la municipalité.

QUE le Comité Administratif est d'avis que cette décision aura pour conséquence de réduire la navigation de plaisance sur la partie de la rivière ainsi affectée;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'appuyer les revendications reçues et de demander à la Garde Côtière Canadienne de conserver les bouées lumineuses installées sur la partie de la rivière Outaouais se situant entre Carillon et Ottawa.

Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit transmise à toutes les municipalités riveraines à la partie en question de la rivière Outaouais.

Adoptée unanimement.

C-80-407

Rue 19B-7, rang IV, canton de Templeton

ATTENDU QUE la rue Des Ravins (19B-7, rang IV, canton de Templeton) est ouverte à la circulation et qu'une subvention de la province au montant de 5 000,00\$ est disponible pour l'exécution de travaux sur ladite rue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif (3 contre 1), d'autoriser l'utilisation des deniers de ladite subvention pour effectuer le pavage de la rue 19B-7, rang IV, canton de Templeton.

Adoptée unanimement.

C-80-408

Requête pour le prolongement de la rue Marleau

ATTENDU QUE le propriétaire de la partie du lot 6-79, rang X, canton de Hull, a présenté une requête pour la construction de rue et des travaux de drainage à être effectués par lui-même;

QUE les Services Techniques ont formulé une proposition positive à l'égard de cette ouverture de rue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- d'accepter la requête présentée par monsieur Denis J. Normand, de la compagnie Les Investissements Les Draveurs Ltée, pour des travaux de gravelage et de drainage devant être exécutés par le requérant sur une partie du lot 6-79, rang X, canton de Hull;
- 2o.- d'autoriser le requérant à faire préparer à ses frais les plans de la rue précitée par l'étude d'ingénieurs-conseils Boileau & Associés, pour fins d'approbation par les Services Techniques municipaux;
- 3o.- que le requérant soit également requis d'attitrer des ingénieurs-conseils professionnels au projet, pour exercer la surveillance des travaux;

**FMI**

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



40.- que, dès l'approbation par les Services Techniques des travaux exécutés par le requérant, ce dernier devra céder la rue à la ville avant l'émission des permis de construction.

Adoptée unanimement.

C-80-409

Elargissement du Chemin Mineault

ATTENDU QUE la municipalité de l'Ange-Gardien prévoit des travaux de réparations sur une partie de la Montée Mineault afin de porter l'emprise de ladite rue à 66 pieds de largeur;

QU'à cet effet, ladite municipalité désire agir à titre d'agent négociateur pour l'acquisition des parcelles de terrain situées dans les limites de la ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'acquisition, pour la somme nominale d'un dollar (1,00\$) par propriétaire, des parcelles de terrain requises pour l'élargissement de l'emprise de la Montée Mineault à 66 pieds.

Il est de plus résolu d'autoriser les représentants de la municipalité de l'Ange-Gardien à agir à titre de négociateurs de la ville dans ce dossier.

Adoptée unanimement.

C-80-410

Pavage - boulevard Limbour

ATTENDU QUE le Directeur des Services Techniques a présenté un rapport à l'effet que le règlement numéro 177-79, décrétant le pavage du boulevard Limbour, sera déficitaire d'environ 1 800,00\$;

QUE ce Conseil estime qu'il est préférable d'approprier une telle somme à même le budget 1980 plutôt que de procéder par modification au règlement d'emprunt;

QUE le remboursement de l'emprunt décrété par ledit règlement est imposé sur tous les biens-fonds dans la municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joannise, appuyé par monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approprier une somme de 1 800,00\$ à même le poste budgétaire numéro 02 04 000 994 du fonds d'administration pour permettre le parachèvement des travaux de pavage du boulevard Limbour.

\* Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux enregistre sa dissidence.

\* Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux a noté que le poste budgétaire mentionné n'apparaît pas au budget 1980.

Adoptée sur division 11 contre 1.



C-80-411

Facture et réclamation de Constructions Terrac Inc. - étagement de voies

ATTENDU QUE le Directeur des Services Techniques a présenté le rapport d'analyse des ingénieurs-conseils Boileau & Associés relativement à la réclamation de Les Constructions Terrac Inc., pour la construction de l'étagement de voies sur la rue Main;

QUE la réclamation de l'entrepreneur précité se chiffre à 20 964,74\$ et que les ingénieurs-conseils recommandent un paiement de 12 430,59\$ en règlement complet et final de la réclamation dudit entrepreneur;

QUE l'entrepreneur a informé les ingénieurs-conseils qu'il était disposé à accepter ces recommandations à titre de règlement final;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser un paiement de 12 430,59\$, à Les Constructions Terrac Inc., à titre de règlement complet et final de sa réclamation en date du 1980 03 10; le paiement de ladite somme devant s'effectuer à même les deniers du règlement numéro 99-77.

Adoptée unanimement.

C-80-412

Demande de subvention - Aréna

ATTENDU QU'en conformité avec la recommandation des ingénieurs-conseils Boileau & Associés la proposition de l'entrepreneur Paul Martin Inc., pour la construction d'un quatrième aréna au coût de 1 147 000,00\$ pour la construction dudit bâtiment et de 53 300,00\$ pour les aménagements extérieurs, est soumise pour étude et approbation par la municipalité;

QU'à date, la ville a été dans l'impossibilité de formuler une demande de subvention auprès des autorités du Gouvernement du Québec à cause du fait que les coûts de construction étaient inconnus;

QUE la construction d'un quatrième aréna s'impose pour desservir adéquatement la population de Gatineau.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'adresser au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec une demande afin qu'il accorde une subvention substantielle pour la construction d'un quatrième aréna.

Il est de plus résolu de demander à monsieur Jean Alfred, Député du Comté de Papineau, d'appuyer cette demande et d'intercéder auprès des instances concernées pour l'obtention d'une telle subvention.

Adoptée unanimement.



C-80-413

Pourcentage budgétaire - Subventions

ATTENDU QUE le Conseil prévoit accorder certaines subventions pour fins de loisirs et de culture à même le budget de l'exercice financier 1980;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à l'Honorable Ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec d'autoriser la ville à verser des subventions à des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique et culturelle pour les résidents de la municipalité; le total desdites subventions ne devant en aucun cas dépasser 4% des prévisions budgétaires annuelles du fonds d'administration.

Adoptée unanimement.

C-80-414

Démission - Chef division informatique

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter, à compter du 1980 05 16, la démission de monsieur Michel Dion, chef de la division informatique, et d'autoriser le Directeur du Service du Personnel à publier des avis invitant des candidatures pour combler cette vacance.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

C-80-415

C.T.C.R.O. résolution - système de laissez-passer et tarifs

ATTENDU QUE la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais a implanté un système de laissez-passer pour ses usagers et qu'en vertu de ses résolutions CT-80-24 et CT-80-48 elle a fixé son coût mensuel pour les résidents de Hull, Gatineau, Aylmer et Hull-Ouest à 18,00\$ par adulte et à 12,00\$ par étudiant;

QU'en établissant le prix de ces laissez-passer à 12,00\$ pour les étudiants, la Commission cause préjudice à leur égard considérant que les écoliers des municipalités de Masson et de Buckingham ne paient que la moitié du prix demandé pour les adultes, à savoir: adulte: 30,00\$ - étudiant: 15,00\$;

QUE la pratique de réduire de 50% le prix des billets d'autobus pour les étudiants est courante et qu'elle se retrouve dans toutes les commissions de transport existantes au Québec;



QUE, dans le cas de la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal, la différence entre ses tarifs est plus accentuée puisqu'elle est inférieure à la moitié du prix chargé aux adultes;

QUE ce Conseil est d'opinion que la Commission de Transport traite injustement les citoyens de Gatineau en ayant établi à 12,00\$ par mois le coût du passe-partout des étudiants;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Gosselin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'aviser la Commission de Transport du Québec que la municipalité s'oppose au tarif établi par la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais concernant les laissez-passer des étudiants.

Il est de plus résolu de recommander que le coût d'un passe-partout des étudiants soit fixé à 9,00\$ et que copie de cette résolution soit transmise à la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais et à la Communauté Régionale de l'Outaouais.

\* Messieurs les conseillers Richard Trottier et Conrad Bouffard enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 9 contre 2.

C-80-416

Acquisition de terrain - Canadien Pacifique

ATTENDU QUE le Greffier a présenté un rapport concernant les négociations avec la Société Immobilière Marathon Ltée relativement à l'acquisition d'une parcelle du lot 19B-146, rang I, canton de Templeton, dans le cadre du projet de construction d'un étagement de voies sur la rue Main;

QUE le Comité Administratif recommande de procéder à l'acquisition de ladite parcelle de terrain aux conditions énoncées au rapport du Greffier, en date du 1980 05 01;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Gosselin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'acquisition d'une parcelle de 14 261 pieds carrés, du lot 19B-146, rang I, Canton de Templeton, au coût de 2,75\$ le pied carré, et en plus le versement d'une somme de 6 785,63\$ à titre de dommages, l'acquisition devant se faire aux conditions suivantes:

- 1o.- Le paiement doit-être effectué au comptant;
- 2o.- Le vendeur se réserve les droits miniers sur la parcelle de terrain en question;
- 3o.- La rue North doit-être fermée à la limite est de la parcelle de terrain ainsi acquise et la Ville devra ériger une clôture en bordure de ladite parcelle de terrain;

FMI

Formule Municipales Ltée, Farnham, Qué.



40.- La Ville consent à une révision du cadastre sans frais à la compagnie pour l'intégration du résidu du lot 19B-146 au lot 19A-201.

Il est de plus résolu que Son Honneur le Maire, John R. Luck, et le Greffier, Laurier Béchamp, soient et sont autorisés à signer l'acte notarié aussitôt que la Commission Municipale du Québec aura donné son assentiment à la transaction proposée et que les deniers requis à cette fin soient puisés à même les appropriations du règlement 99-77.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse reprend son fauteuil.

C-80-417 Programme des dépenses d'immobilisations - 1980, 1981 et 1982

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes, le Conseil doit adopter annuellement un programme des dépenses d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

QUE ce plan est devant ce Conseil pour approbation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard d'approuver le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1980, 1981 et 1982, telles que détaillées aux feuilles ci-dessous mentionnées, en plus d'ajouter une appropriation pour l'installation de feux clignotants sur le boulevard Archambault, à savoir:

- Feuille PT-1: Feuillet 1 à 6 inclusivement
- Feuille PT-2: Feuillet 1 et 2
- Feuille PT-3
- Feuille PT-4
- Feuille PT-5: Feuillet 1 à 6 inclusivement
- Feuille PT-6
- Feuille PT-7: Feuillet 1 et 2.

Rejetée faute d'appui.

C-80-418 Programme des dépenses d'immobilisations - 1980, 1981 et 1982

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes, le Conseil doit adopter annuellement un programme des dépenses d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;



QUE ce plan est devant ce Conseil pour approbation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'approuver le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1980, 1981 et 1982, telles que détaillées aux feuilles ci-dessous mentionnées, à savoir:

- Feuille PT-1: Feuilletts 1 à 6 inclusivement
- Feuille PT-2: Feuilletts 1 et 2
- Feuille PT-3
- Feuille PT-4
- Feuille PT-5: Feuilletts 1 à 6 inclusivement
- Feuille PT-6
- Feuille PT-7: Feuilletts 1 et 2.

\* Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 11 contre 1.

C-80-419

Jeux d'été du Québec 1981 - Hull

ATTENDU QUE ce Conseil a offert sa collaboration au comité organisateur des Jeux d'été du Québec 1981 pour l'organisation de certaines activités sportives sur son territoire;

QU'il y a maintenant lieu de se prononcer sur la sélection des disciplines sportives que la ville prévoit organiser dans le cadre de la finale régionale des jeux d'été du Québec 1981;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'aviser le Président du comité organisateur des Jeux d'été du Québec 1981 que la ville s'engage à tenir les disciplines sportives ci-dessous énumérées lors de la finale régionale desdits jeux, qui se déroulera du 12 au 23 août 1981, à savoir:

- Crosse
- Plongeon
- Water-polo
- Tir à l'arc

Adoptée unanimement.

C-80-420

Messieurs Jean-Louis Lacasse et Ronald Danis -  
Chemin Fleming

ATTENDU QUE le Comité Administratif a pris connaissance des griefs de messieurs Jean-Louis Lacasse et Ronald Danis relativement aux difficultés découlant des travaux qu'aurait exécutés ou fait effectuer la municipalité en bordure dudit Chemin Fleming;

**FM**

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



QUE, selon les renseignements fournis par ces personnes, il y a prétention que ces travaux furent exécutés sur les propriétés privées et que les bornes repères identifiant les limites des terrains furent alors enlevées par la ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de retenir les services du bureau d'arpenteurs-géomètres Nadeau & Samson pour la préparation d'un plan montrant l'emprise du Chemin Fleming de façon d'être en mesure d'établir si les travaux de drainage effectués à cet endroit furent exécutés sur la propriété privée. Dans le cas de non-responsabilité de la ville, les propriétaires concernés devront acquitter les honoraires des arpenteurs-géomètres.

RESOLUTION POUR DIFFERER

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu de référer cette question au Comité Administratif pour étude supplémentaire.

\* Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse et Gaétan Cousineau enregistrent leur dissidence.

Résolution pour différer adoptée 10 contre 2.

C-80-421

Association de Loisirs Le Coteau Inc.

ATTENDU QUE le Comité Administratif a pris connaissance de la missive de l'Association de Loisirs Le Coteau Inc. se rapportant à l'aménagement du parc Le Coteau;

QUE cet organisme réclame l'exécution de ces travaux au printemps 1980 et que, selon la politique interne du Service des Loisirs et de la Culture, ce genre d'ouvrage s'effectue à l'automne après la fermeture des parcs;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Loisirs et de la Culture à exécuter au parc Le Coteau, à l'automne 1980, les travaux d'aménagement demandés par l'Association de Loisirs Le Coteau Inc. jusqu'à concurrence d'une somme de 5 000,00\$ provenant du poste budgétaire 02 83 110;

Il est entendu que si l'association est disposée à signer un document par lequel elle se rend responsable des problèmes et des plaintes pouvant survenir lors de l'exécution de ces travaux, lesdits aménagements pourront s'effectuer dès ce printemps 1980.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

C-80-422

Acquisition de terrain,  
rang IV, pour élargissement

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:



10.- de retenir les services du bureau des arpenteurs-géomètres Alary, St-Pierre, Durocher & Germain pour la préparation des descriptions techniques et plans parcellaires nécessaires aux acquisitions de terrain requis pour l'exécution des travaux décrétés au règlement 166-79 en rapport avec l'élargissement du chemin du rang IV;

20.- de mandater le gérant à négocier pour et au nom de la ville lesdites acquisitions dès que les plans mentionnés à l'article 1 des présentes seront disponibles et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les appropriations dudit règlement 166-79, décrétant des travaux de voirie sur certains chemins ruraux.

\* En vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi des Cités et Villes, monsieur le conseiller Hubert A. Leroux s'est abstenu des discussions et du vote.

Adoptée unanimement.

C-80-423

Rapport des propriétés non acquises P.A.Q.  
Champlain/St-Louis

ATTENDU QUE le chargé des programmes d'améliorations de quartiers a soumis un rapport concernant des acquisitions de terrains originalement prévues au P.A.Q. Champlain/ St-Louis;

QU'en vertu des dispositions de la résolution C-79-688 et aux demandes de certains propriétaires, il y a lieu de retirer des lots du programme d'acquisition du P.A.Q. Champlain/St-Louis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de retirer, à toutes fins que de droit, les lots 385-1, 359, 358, 354-2, 355, 356-1, 353, 354-1, 352-1, 352-2, 385-2, 385-7, 392, 393 et 345 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, du rapport des acquisitions de terrains prévues à l'intérieur du programme d'améliorations de quartiers Champlain/St-Louis et que copie de cette résolution soit transmise à la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée unanimement.

C-80-424

Vente de terrains - Société  
d'Habitation du Québec

ATTENDU QUE la requête de la municipalité concernant la construction de 132 unités de logements H.L.M. est inscrite à la programmation de 1978 de la Société d'Habitation du Québec et que 12 de ces unités doivent être érigées dans le secteur du programme d'améliorations de quartiers Champlain/St-Louis;

QUE la municipalité a acquis, en conformité avec le programme des acquisitions décrétées au programme d'améliorations de quartiers, les lots portant les numéros 399-2, 400, 399-1, 398, 397-3, 429-3, 430-1 et 415 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;



QU'aux termes de l'entente intervenue entre la Société d'Habitation du Québec et la municipalité à l'égard du programme d'améliorations de quartiers Champlain/St-Louis, il est précisé que les immeubles devant être utilisés pour un programme d'habitation doivent être cédés à ladite société;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de céder à la Société d'Habitation du Québec les lots portant les numéros 399-2, 400, 399-1, 398, 397-3, 429-3, 430-1 et 415 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau et que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat en découlant pour et au nom de la ville.

Adoptée unanimement.

C-80-425

Modification au zonage lots 18B-30, 18B-76, 18B-31 à 18B-41 incl., rang II, canton de Templeton

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a produit un rapport concernant un projet de développement sur les lots 18B-30, 18B-76 et 18B-31 à 18B-41 inclusivement, rang II, canton de Templeton, propriété de Gestion Philips Inc.;

QUE ledit rapport recommande de donner suite à la demande du requérant en modifiant le règlement de zonage de l'ancienne ville de Gatineau et le plan d'ensemble définitif de la zone RX-2;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de modifier le plan d'ensemble définitif de la zone RX-2 regroupant les lots 18B-30, 18B-76, 18B-31 à 18B-41 inclusivement, rang II, canton de Templeton, pour annuler la zone de haute densité prévue à proximité de la rue R.H. Lalonde.

Adoptée unanimement.

C-80-426

Avant-projet de lotissement - lot 3, rang X, canton de Hull

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a déposé un rapport concernant un avant-projet de lotissement sur le lot 3, rang X, canton de Hull, recommandant son approbation pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver l'avant-projet de lotissement du lot 3, rang X, canton de Hull, montré au plan 24534-86805 préparé par monsieur Hughes St-Pierre, arpenteur-géomètre, et d'autoriser la transmission de ce dossier à la Communauté Régionale de l'Outaouais pour approbation;

Il est entendu que le plan de lotissement ne pourra recevoir l'assentiment du Conseil avant que les travaux de correction soient effectués au drainage de la rue Rémi et que la rue Bouvrette soit construite en conformité avec les règlements municipaux et cédée à la ville pour la somme nominale d'un



dollar (1,00\$).

Adoptée unanimement.

C-80-427

Requête amendement au zonage Centre  
Evangélique de Hull

ATTENDU QUE le Centre Evangélique de Hull envisage se porter acquéreur de l'immeuble sis au 383 de la rue Notre-Dame, en vue d'aménager un lieu de culte et d'utiliser les locaux de cet édifice à des fins polyvalentes;

QUE le Service d'Urbanisme a produit un rapport recommandant d'accepter en principe cette requête afin de permettre audit Centre Evangélique de matérialiser son projet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hubert A. Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter en principe le projet du Centre Evangélique de Hull et de poser les gestes législatifs requis pour zoner publique PA les lots 18E-83 et 18E-87, rang I, canton de Templeton;

Il est entendu que ce futur règlement de zonage sera sujet aux dispositions de la Loi 125 portant sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'il devra recevoir l'approbation des parties impliquées ainsi que celle de la Communauté Régionale de l'Outaouais.

Adoptée unanimement.

C-80-428

Rescision résolutions C-79-503, C-80-205,  
versement d'une somme forfaitaire

ATTENDU QUE monsieur Marc-André Tardif questionne la valeur marchande établie par la Communauté Régionale de l'Outaouais à l'égard du lot 8A-104, rang XI, canton de Hull;

QUE le Directeur du Service d'Urbanisme a fait un rapport verbal au Comité Administratif à l'effet que ledit monsieur Tardif est toujours consentant à respecter les termes originaux de l'entente relative au versement d'une somme de 1 000,00\$ en remplacement de l'acquisition du lot 8A-104;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de rescinder à toutes fins que de droit les résolutions C-79-503 et C-80-205 et d'accepter de monsieur Marc-André Tardif une somme forfaitaire de 1 000,00\$ en remplacement de l'acquisition du lot 8A-104, rang XI, canton de Hull, pour tenir lieu de ladite cession;

\* Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-80-429

Pavage terrain de tennis - école St-Gérard

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution C-80-355 le Conseil a accepté la cotation de la compagnie Hull Bounded Paving pour le revêtement bitumineux du terrain de tennis de l'école St-Gérard;

**FMI**



QUE le Président de cette firme a informé le Directeur du Service des Achats, en date du 9 mai courant, qu'il retire sa cotation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de rescinder la résolution C-80-355 acceptant la proposition de la compagnie Hull Bounded Paving et de refuser les cotations reçues pour le pavage dudit terrain de tennis.

Il est de plus résolu d'autoriser le Directeur du Service des Achats à procéder, sans délai, à une nouvelle demande de soumissions sur invitation pour l'exécution desdits travaux.

\* Monsieur le conseiller Raymond Gosselin enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-80-430

Vente de licences de chiens

ATTENDU QUE le Comité Administratif a demandé la préparation d'un rapport concernant la mise sur pied d'un nouveau mécanisme à l'égard de la vente des licences de chiens;

QUE le Directeur du Service des Finances a produit un rapport à ce sujet et qu'il recommande l'engagement de six (6) étudiants au cours de la saison estivale en vue d'effectuer ce travail avec une rémunération établie à 20% du coût de la licence;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service du Personnel à recruter six (6) étudiants à titre d'employés contractuels pour la vente de licences de chiens dans les secteurs urbains de la ville.

Il est également résolu que la rémunération et la distribution du territoire s'effectuent en conformité avec les recommandations du rapport mentionné au 2e alinéa du préambule de cette résolution.

AMENDEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la résolution principale soit modifiée pour établir la rémunération à 1/3 du coût de la licence.

CONTRE. L'AMENDEMENT:

Messieurs les conseillers: Richard Trottier  
Honoré Séguin  
Gaëtan Cousineau  
Michel N. Séguin  
Raymond Gosselin  
Jean-René Monette  
Gilles Y. Langlois



EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Messieurs les conseillers: Conrad Bouffard  
Claude Bérard  
Daniel Lauzon  
Hubert A. Leroux

Amendement rejeté sur division 4 contre 7

Résolution principale adoptée à l'unanimité.

\* Messieurs les conseillers Claude Bérard, Hubert A. Leroux et Richard Trottier ont quitté leur fauteuil.

C-80-431

Reclassification - Aide technicien aux pompes

ATTENDU QUE le Directeur du Service du Personnel a déposé un rapport recommandant la reclassification de deux employés au Service des Travaux Publics;

QUE ce Conseil est favorable à cette recommandation puisqu'il désire encourager les employés motivés;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Gosselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que monsieur John O'Farrell soit classifié et intégré au groupe des journaliers de la division hygiène du milieu et que monsieur Carol Sylvestre soit promu au poste d'aide technicien aux pompes.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux reprend son fauteuil.

C-80-432

Rapport COGEM - Etude du Commerce et Services

ATTENDU QUE ce Conseil, de concert avec la Société d'Aménagement de l'Outaouais, a engagé la firme COGEM, conseiller en marketing pour la préparation de l'étude du commerce et services;

QUE cette firme a maintenant complété son rapport et que le Conseil en a pris connaissance en comité plénier et que le scénario normatif est en principe acceptable;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que ce Conseil accuse réception du rapport de la firme COGEM portant sur le commerce et les services dans Gatineau et qu'il en autorise sa publication.

FMM



Il est de plus résolu d'autoriser le Service des Finances à effectuer le paiement final des honoraires de cette firme après le dépôt des annexes techniques et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du règlement 140-78.

Adoptée unanimement.

C-80-433

Epinglettes du nouveau sigle

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a présenté un rapport concernant la distribution d'épinglettes du nouveau sigle;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- d'accepter le rapport du responsable du Service des Communications en date du 1980 04 24 et d'autoriser la vente desdites épinglettes dans les endroits municipaux, à raison de 1,00\$ chacune;
- 2o.- que la distribution gratuite des épinglettes à des groupes populaires ou sportifs s'effectue selon la politique existante, c'est-à-dire approbation par le Comité Administratif.

Il est de plus résolu d'accorder une certaine flexibilité au responsable du Service pour la distribution dans les cas spéciaux.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon quitte son fauteuil.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour amender le règlement 165-79 dans le but d'accroître l'emprunt autorisé et de modifier les endroits où les travaux décrétés devront s'exécuter.

AVIS DE MOTION;

Par monsieur le conseiller Raymond Gosselin qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit à l'effet d'amender le règlement numéro 495 de l'ancienne ville de Touraine pour:

- abroger la zone RC-3;
- inclure le territoire de l'ex-zone RC-3 dans une nouvelle zone CB à créer;



- modifier les limites des zones RA-5 et CC-5 pour respecter les lignes de cadastre et de propriété;
- extraire de la zone CC-5 les lots 3B-1-2 et 3B-1-7 et les inclure à la zone CB à créer;
- modifier les limites des zones RA-5 et CB à créer afin de respecter les lignes de cadastre et de propriété;
- modifier les limites des zones RA-3 et CC-3 pour respecter les lignes de cadastre et de propriété.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Jean-René Monette qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour:

- 10.- appliquer l'excédant des deniers des règlements ci-dessous au montant de 346 981,00\$ pour diminuer l'emprunt autorisé au règlement 110-78 relatif à la construction d'une ligne d'aqueduc sur le boulevard St-René concernant le raccordement des réseaux d'aqueduc pour les secteurs de Gatineau et Templeton, à savoir:

Ex-Pointe-Gatineau:

532, 643.

Ville de Gatineau:

13-74-1-76, 20-72-1-76, 43-76, 44-76,  
45-76, 46-76, 47-76, 48-76, 49-76, 89-77,  
407-1-76, 571-1.

Ex-Gatineau:

394-1, 409-1, 422-1, 427.

Ex-Touraine:

393, 433, 445, 447, 511.

- 20.- modifier les clauses d'imposition desdits règlements en fonction des soldes excédentaires appliqués à d'autres fins.

- 30.- décréter une taxe spéciale sur tous les biens-fonds imposables situés dans la ville pour pourvoir au paiement de la somme de 346 981,00\$ ainsi que les intérêts à accroître sur ladite somme.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Michel N. Séguin qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit, pour abroger le règlement numéro 170-79 décrétant un emprunt de 200 000,00\$ pour l'achat d'une partie du lot 26B-1, rang II, canton de Templeton.

**FMM**



AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Raymond Gosselin qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit, pour abroger le règlement numéro 428 de l'ancienne ville de Touraine concernant l'installation d'un égout pluvial sur les rues D'Auvergne et De Gascogne.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Honoré Séguin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit, pour abroger le règlement 72-1-77 amendant le règlement 72-76 pour couvrir l'excédent de coût des travaux de voirie dans le projet Ferme Limbour.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Honoré Séguin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit, pour abroger le règlement 147-79 concernant les dépenses pour l'organisation et la tenue des élections municipales de 1979.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Honoré Séguin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit, pour modifier le règlement 41-76 et ses amendements pour décréter une vitesse de 30 km/h sur les rues Laurin, Desaulniers, A. Gibeault, Dr. J. Cousineau, R.H. Lalonde, Mayer, P. Labine, A. Primeau, Madore, Béland, Tassé et Essiambre.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Gaétan Cousineau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit, pour décréter la fermeture d'une façon permanente de l'accès à la rue Robinson par la rue de La Savane; ladite rue devant être fermée à la hauteur de la section sud de la rue Leblanc.

AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Jean-René Monette qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit, pour modifier le règlement 358 de l'ancienne ville de Gatineau afin d'annuler la zone RC-23 et d'agrandir à même cette dernière la zone RAB/29.



AVIS DE MOTION:

Par monsieur le conseiller Michel N. Séguin qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour amender le règlement numéro 57-76 et ses amendements concernant les nuisances publiques.

C-80-434

Hypothèque - Centre Récréatif de Templeton

ATTENDU QUE le Directeur du Service des Finances a produit un rapport concernant le renouvellement de l'hypothèque du Centre Récréatif de Templeton et que ledit rapport recommande de la payer à cause des taux d'intérêts élevés et du montant minime de cet emprunt;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Directeur du Service des Finances à payer l'hypothèque que détient la Caisse Populaire Ste-Rose-de-Lima sur le Centre Récréatif de Templeton et que la somme de 3 400,00\$ requise à cette fin soit puisée à même les appropriations du poste budgétaire 02 91 000 812.

Adoptée unanimement.

C-80-435

Règlement numéro 41-15-80

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que le règlement numéro 41-15-80 interdisant la circulation des camions lourds sur une partie de la rue Jacques-Cartier, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-436

Règlement numéro 173-1-80

Il est proposé par monsieur le conseiller Hubert A. Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que le règlement numéro 173-1-80 à l'effet d'approprier des deniers supplémentaires pour l'exécution des travaux décrétés au règlement 173-79, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-437

Règlement numéro 75-1-80

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que le règlement numéro 75-1-80 appropriant des fonds supplémentaires pour l'installation des services publics sur les rues Max et Laure, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

**FMM**



C-80-438

Levée d'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Honoré Séguin, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Gosselin et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1980 05 26, à 19:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, messieurs les conseillers Richard Trottier, Conrad Bouffard, Hubert A. Leroux, Gaëtan Cousineau, Michel N. Séguin, Jean-René Monette et Claude Bérard, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Egalement présent: M. Jean-Charles Laurin, asst.-greffier.

Cette séance spéciale a été convoquée par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, maire-suppléant, et il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

- 1o.- Propositions - 4e aréna
- 2o.- Gérance des travaux de construction du quatrième aréna.
- 3o.- Règlement numéro 165-79
- 4o.- Consultation publique - Schéma d'aménagement.
- 5o.- Règlement numéro 200-80.

C-80-439

Propositions - 4e aréna

ATTENDU QUE le cabinet des ingénieurs-conseils Boileau & Associés a présenté un rapport de l'étude des propositions reçues pour la construction d'un quatrième aréna;

QUE la compagnie Paul Martin Inc. a soumis une proposition alternative au prix de 1 110 000,00\$ pour la construction dudit bâtiment et une offre de 53 300,00\$ pour les aménagements extérieurs;

QUE la proposition alternative de Paul Martin Inc. est conforme au devis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu de retenir la proposition alternative de la compagnie Paul Martin Inc. au montant de 1 110 000,00\$ pour la construction de l'aréna et de 53 300,00\$ pour les aménagements extérieurs dans le but d'entamer des négociations devant conduire à la signature d'une entente pour la réalisation du projet.

Il est de plus résolu, au courant des négociations, d'inviter l'entrepreneur précité à favoriser l'achat de biens et



services dans la municipalité.

Adoptée unanimement.

C-80-440

Gérance des travaux de construction du  
quatrième aréna

ATTENDU QUE la ville a reçu des propositions pour la construction d'un quatrième aréna et que celle présentée par la compagnie Paul Martin Inc. a été retenue;

QUE selon ce système de propositions, les plans et devis seront préparés par une équipe de professionnels à la charge de l'entrepreneur;

QUE la ville devra s'assurer du contrôle de la qualité de ces plans et devis, des coûts, des échéanciers et de la coordination des travaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- Que les services de la firme Boileau & Associés soient et sont retenus pour la gestion du projet de la surveillance technique des travaux;
- 2o.- que cette firme agisse à titre de représentant et de mandataire de la ville auprès de l'entrepreneur et de ses professionnels;
- 3o.- que tous les services des professionnels du bâtiment requis pour la surveillance technique des travaux seront à la charge et aux frais du mandataire de la ville à l'exclusion des expertises de sol et des essais de béton qui seront effectués par un laboratoire indépendant;
- 4o.- que, dans son rôle de gestionnaire, la firme Boileau & Associés sera responsable de:
  - contrôler le budget et les coûts;
  - contrôler les échéanciers et ordonnancements;
  - fournir les comptes rendus et tenir les dossiers;
  - voir à la préparation des documents contractuels avec l'entrepreneur;
  - voir à la coordination entre la ville et les différents intervenants;
  - fournir les certificats de paiement progressifs et final;
  - contrôler et approuver les plans et devis fournis par les professionnels de l'entrepreneur et s'assurer de leur conformité avec les documents et demandes de propositions et les besoins de la ville;

**FMI**

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



50.- que, dans son rôle de surveillant, ladite firme sera responsable de:

- contrôler la qualité des ouvrages;
- surveiller la construction;
- livrer le projet à la ville une fois terminé;
- vérifier, coordonner et approuver les dessins d'atelier.

60.- que les responsabilités de cette firme concernent les travaux inclus dans le contrat qui sera accordé à Paul Martin Inc. et jusqu'à leur bonne exécution, selon les documents contractuels et les règles de l'art.

Adoptée unanimement.

C-80-441

Règlement numéro 165-79

ATTENDU QUE le Directeur des Services Techniques a présenté un rapport recommandant d'amender le règlement numéro 165-79 pour modifier les endroits où les travaux d'égouts seront exécutés dans le secteur Riel-Du Progrès ainsi que pour autoriser l'accroissement de l'emprunt nécessaire;

QU'il recommande également, qu'en fonction des changements proposés, le Conseil mette fin au contrat intervenu avec Les Constructions Terrac Inc. puisque le solde des travaux à exécuter ne justifie pas les coûts impliqués;

QU'il y a également lieu d'autoriser de nouveaux appels d'offres;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

10.- de mettre fin au contrat intervenu avec Les Constructions Terrac Inc. pour des travaux de réfection d'égouts dans le secteur Riel-Du Progrès; attendu que la compagnie précitée ne formule aucune objection ni aucune réclamation découlant de l'annulation desdits travaux et qu'il est de plus jugé que le solde des travaux à exécuter ne justifie pas les coûts impliqués;

20.- d'autoriser le Greffier à publier des avis publics invitant des soumissions pour l'exécution de travaux d'égouts dans le secteur précité, y incluant la construction de conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue Confédération.

\* Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 6 contre 1.



C-80-442

Consultation publique - Schéma d'aménagement

ATTENDU QUE la ville procède actuellement à la confection du schéma d'aménagement de sa zone centrale et que ce Conseil désire obtenir l'avis de la population à cet égard;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'accepter en principe, pour fins de consultation, le plan du schéma d'aménagement de la zone centrale de la ville tel que montré au plan ainsi intitulé et préparé par le Service d'urbanisme en date du 1980 05 23.

Adoptée unanimement.

C-80-443

Règlement numéro 200-80

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que le règlement numéro 200-80 relatif à la construction d'un quatrième aréna, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-444

Levée d'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

\* Ratifié par la résolution numéro C-80-445

**FM**

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.





C-80-442

Consultation publique - Schéma d'aménagement

ATTENDU QUE la ville procède actuellement à la confection du schéma d'aménagement de sa zone centrale et que ce Conseil désire obtenir l'avis de la population à cet égard;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'accepter en principe, pour fins de consultation, le plan du schéma d'aménagement de la zone centrale de la ville tel que montré au plan ainsi intitulé et préparé par le Service d'urbanisme en date du 1980 05 23.

Adoptée unanimement.

C-80-443

Règlement numéro 200-80

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que le règlement numéro 200-80 relatif à la construction d'un quatrième aréna, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-444

Levée d'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1980 06 02 à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Hubert Leroux, Honoré Séguin, Gaëtan Cousineau, Michel Séguin, Raymond Gosselin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon et Claude Bérard, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Egalement présent: M. Jean-Charles Laurin, Asst.-Greffier.

Monsieur le conseiller Gilles Yvon Langlois a motivé son absence.



C-80-445

Procès-verbal - Conseil

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu que le procès-verbal des assemblées du Conseil, tenues les 1980 05 03, 1980 05 12, 1980 05 19 et 1980 05 26 soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée unanimement.

C-80-446

Procès-verbal - Comité  
Administratif

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 05 21 et 1980 05 28, soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

C-80-447

Procès-verbal - Comité  
Administratif

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 05 21 et 1980 05 28, soient et sont ratifiés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

C-80-448

Raccordement de surpresseur -  
intersection Des Fleurs et Lorrain

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de formuler une demande à la société d'Hydro-Québec pour le raccordement de la station de surpression à l'intersection de la rue Des Fleurs et du boulevard Lorrain et que les dépenses en découlant s'effectuent à même les deniers du règlement numéro 110-78.

Adoptée unanimement.

C-80-449

Soumissions - rue Max

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public les soumissions suivantes furent reçues pour la construction d'une conduite d'aqueduc sur la rue Max, à savoir:

Formules Municipales Lfcs. Farnham, Qué.





- 1- Thom Construction Limitée.....33 435,40\$
- 2- La Cie de Pavage d'Asphalte  
Beaver Limitée.....53 450,00\$
- 3- Les Constructions Terrac Inc.....40 290,00\$

QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport à l'effet que les soumissions reçues sont conformes et qu'il y a lieu d'adjuger les travaux au plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'accepter la soumission de la compagnie "Thom Construction Limitée", au montant de 33 435,40\$, pour la construction de la conduite d'aqueduc de la rue Max décrétée par le règlement numéro 75-76.

Cette adjudication est valable en autant que le règlement numéro 75-1-80 reçoive les approbations requises par la loi.

Adoptée unanimement.

C-80-450

Relocalisation d'un poteau - rue Maple,  
côté "est"

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la société d'Hydro-Québec de fournir une estimation des coûts pour le déplacement vers l'est, d'environ 7 pieds, le poteau situé sur le côté "est" entre les numéros civiques 134 et 142 de la rue Maple.

Adoptée unanimement.

C-80-451

Demandes de lotissement

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de donner son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1- La Société d'Aménagement de l'Outaouais,  
loc 6D-36-1, rang II, canton de Templeton,  
plan S1364-4238-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 04 23.

**FM**



- 2- La Société d'Aménagement de l'Outaouais,  
Lots 6C-19-3 et 6C-19-4, rang II, canton de  
Templeton,  
plan S1365-4239-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 04 23.
- 3- Mme Gilberte Vachon Boucher et M. Harold Forbes  
lots 12-8 et 12-9, rang II, canton de Templeton,  
plan S1328-4123-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 1979 10 23.
- 4- Ville de Gatineau,  
lot 16-66 (rue), rang IV, canton de  
Templeton,  
plan S1366-4242-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 04 28.
- 5- La Société Raymond-Spring,  
lots 21A-172-1 et 21A-172-2, rang I, canton de Templeton  
plan N4574,  
préparé par M. Marcel Ste-Marie, le 1980 05 26.

Adoptée unanimement.

C-80-452

P.A.Q. - acquisition de propriété

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport en date du 1980 05 07, concernant les acquisitions de propriétés dans le cadre du programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser les acquisitions suivantes aux conditions ci-après mentionnées, à savoir:

- 1- M. Claude Dauray, 40, rue St-Antoine, lots 318-3 et 319-2 du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau (environ 4 418 pieds carrés).....9 000,00\$
- 2- M. Laurent Frappier, 301, rue Green Valley, lots 317-3 et 318-2 du cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau (environ 3 255 pieds carrés).....2 500,00\$

Ces sommes seront payables comptant lors de la signature des actes notariés et il ne doit résulter aucun privilège ni hypothèque.

Titre de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des 30 dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les 30 dernières années jusqu'à ce jour.



Possession et conditions

La Ville de Gatineau jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, à savoir:

- a) De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
- d) La Ville n'ajustera pas les primes d'assurance. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurance et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins des acquisitions autorisées par les présentes.

Adoptée unanimement.

C-80-453

P.A.Q. - acquisition de propriété

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport en date du 1980 05 07 concernant les acquisitions de propriétés dans le cadre du programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser l'acquisition suivante aux conditions ci-après mentionnées, à savoir:

- 1- M. Florian Thibault, 160, rue St-Louis, lots 316-2 et 317-2 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau (environ 7 376 pieds carrés).....13 000,00\$

Cette somme sera payable comptant lors de la signature de l'acte notarié et il ne doit résulter aucun privilège ni hypothèque.

Titre de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des 30 dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les 30 dernières années jusqu'à ce jour.

Possession et conditions

La Ville de Gatineau jouira et disposera de tout ce qui ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, à savoir:

Formule Municipale Ltée. Fernham, Qué.  
**FMI**



- a) De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
- b) De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
- c) De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
- d) La Ville n'ajustera pas les primes d'assurance. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurance et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins de l'acquisition autorisée par les présentes.

C-80-454

Transferts budgétaires numéros 6 & 8

ATTENDU QU'à la demande de certains directeurs de Service, le directeur du Service des Finances a présenté une requête de virements budgétaires et que ce Comité estime qu'il y a lieu d'y donner suite;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les virements budgétaires ci-dessous indiqués, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #6

02 79 900 Subvention - Ministère des Loisirs

919 Subvention - organismes 275,00\$

02 76 100 Activités aquatiques

112 Rémunération régulière - autres employés 3 000,00\$

919 Subvention - organismes 1 725,00\$

02 74 300 Patinage artistique

919 Subvention - organismes 975,00\$

02 76 200 Activités par équipes

919 Subvention - organismes 750,00\$

02 76 300 Activités individuelles

919 Subvention - organismes 3 775,00\$

02 79 600 Jeux du Québec

919 Subvention - organismes 325,00\$

01 82 541 Subvention - activités sportives

(10 325,00\$)



TRANSFERT BUDGETAIRE #8

<u>02 21 000 Police</u>	
111 Rémunération régulière - plein temps	7 000,00\$
<u>02 18 000 Contributions de l'employeur</u>	
193 Congés de maladie	13 694,00\$
194 Congés statutaires	1 306,00\$
<u>01 49 920 Revenu - Institut de Nicolet</u>	(22 000,00\$)

Adoptée unanimement.

C-80-455

Réclamation - Monsieur Bernard Presseau

ATTENDU QUE les ajusteurs d'assurance ont présenté un rapport recommandant de régler hors cour la réclamation de M. Bernard Presseau, au montant de 2 018,90\$, pour perte subie lors d'un refoulement d'égout, le 1979 11 26, et qu'il y a lieu pour la municipalité d'autoriser le paiement de la franchise d'assurance;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser un paiement de 1 000,00\$ à M. Bernard Presseau à titre de règlement de la franchise d'assurance payable par la municipalité.

Adoptée unanimement.

C-80-456

Interdiction de stationnement - rue  
Cousineau

ATTENDU QUE le Service de la Police a présenté un rapport concernant l'interdiction de stationnement sur la rue Cousineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1- De rescinder la résolution numéro C-77-518 interdisant le stationnement du lundi au vendredi, entre 07:00 et 09:00 ainsi que 16:00 et 18:00.

**FM**



- 2- D'interdire le stationnement en tout temps sur le côté "ouest" de la partie de la rue Cousineau se situant entre le boulevard Du Progrès et la rue Archambault.

Adoptée unanimement.

C-80-457

Traverses à piétons

ATTENDU QUE le Service de la Police a produit des rapports concernant les traverses à piétons sur le chemin De La Savane, face à l'entrée de la polyvalente Le Carrefour et à l'intersection de la rue Georges-Vanier et du boulevard Du Progrès;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser l'installation de l'affichage requis pour établir des traverses à piétons sur:

- 1- Le chemin De La Savane, à l'entrée de la polyvalente Le Carrefour et allant vers le stationnement du centre d'achats "Les Promenades de l'Outaouais".
- 2- Le boulevard Du Progrès, à l'intersection de la rue Georges-Vanier.

Adoptée unanimement.

C-80-458

Signalisation, rue Main

ATTENDU QUE le Service de la Police a présenté un rapport, en date du 1980 05 02, concernant la circulation sur la rue Main, à la hauteur du pont d'étagement des voies ferrées du Canadien Pacifique Limitée et qu'il y a lieu d'établir certaines ordonnances pour assurer la sécurité des automobilistes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1- D'interdire, en tout temps, le stationnement sur la rue Main, tel que ci-dessous:
  - a) Côté "est", depuis le numéro civique 318 en direction "nord", jusqu'au numéro 332.
  - b) Côté "ouest", de l'intersection de la rue North, en direction "sud", jusqu'au boulevard Maloney.
- 2- D'autoriser que des indications, telles que ci-dessous, soient peinturées sur le pavé.
  - a) Ligne de division centrale, depuis la rue Guay en direction "sud", jusqu'à l'intersection du boulevard Maloney.
  - b) Flèche dans la travée de droite, direction "nord", à l'intersection de la rue Guay, pour obliger les automobilistes à continuer en direction "nord".



- c) Flèche dans la travée du centre, direction "nord", à l'intersection de la rue Guay afin de réserver cette voie aux automobilistes désirant effectuer un virage à gauche en direction de la rue Guay.
- d) Flèche dans la travée du centre, direction "sud", à l'intersection de la rue North, pour les automobilistes qui désirent effectuer un virage à gauche sur la rue Racine.
- e) Flèche dans la travée centrale, direction "sud", à l'intersection du boulevard Maloney, pour permettre aux automobilistes d'effectuer un virage à gauche ou de continuer en direction "sud".
- f) Flèche dans la travée de droite, direction "sud", à l'intersection du boulevard Maloney afin d'obliger les automobilistes d'effectuer un virage à droite sur le boulevard Maloney.
- g) Flèche dans la travée de droite, direction "sud", à l'intersection de la rue North, pour permettre un virage à droite ou pour continuer de circuler en direction "sud".

3- Que la résolution numéro C-77-243 interdisant le stationnement sur la partie de la rue Main se situant entre la rue Broadway et le boulevard Maloney, soit abrogée.

Adoptée unanimement.

C-80-459

Rémunération du Conseil

ATTENDU QU'en vertu de l'article 65 de la Loi des Cités et Villes, le Maire et les Conseillers ont droit à une rémunération pour leurs services;

QUE cette rémunération est calculée en fonction de la population de la municipalité;

QUE le décret 1209-80 du Conseil exécutif en date du 1980 04 28 reconnaît le dénombrement fait par le bureau de Statistique du Québec, apparaissant en annexe audit décret et établissant la population de chacune des municipalités au 1978 06 01 est reconnue valide pour les fins de la Loi des Cités et Villes;

QUE la population pour la Ville de Gatineau ainsi établie se chiffre à 76 814 habitants;

QU' en vertu du rôle d'évaluation déposé le 1979 11 15 on retrouve 251 chalets ce qui représente 314 habitants en tenant compte de l'article 65 de la Loi des Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que le directeur du Service des Finances soit et est autorisé à payer sur une base de 76 814 habitants, la rémunération devant être versée au Maire (22 353,96\$) et à chacun des conseillers (6 367,56\$); les rémunérations ci-avant mentionnées prennent effet à compter du 1979 01 01.

**FM**

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Cette rémunération sera versée à raison de 12 versements égaux et consécutifs, le 1er de chaque mois.

Adoptée unanimement.

C-80-460

Transfert budgétaire numéro 12 -  
réparation du réservoir

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions pour la réparation du réservoir d'eau potable de la rue Main il est nécessaire d'approprier des fonds supplémentaires pour l'exécution de ces travaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le transfert budgétaire ci-dessous mentionné, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE # 12

02 35 130 Réseau d'aqueduc

522 Entretien - travaux d'aqueduc et d'égouts	13 000,00\$
--	-------------

02 18 000 Contributions de l'employeur

193 Congés de maladie	(12 294,00\$)
194 Congés statutaires	( 706,00\$)

Adoptée unanimement.

C-80-461

Intersection Champlain/St-Louis

ATTENDU QU'à l'intérieur du programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis des travaux d'aménagement sont prévus à l'intersection des rues Champlain et St-Louis;

QUE le pavage à cette intersection empiète sur une partie de la propriété de Monsieur Fernand Giroux et que ce dernier est disposé à tolérer la situation en autant que la municipalité n'effectue aucun autre aménagement à cet endroit;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de modifier le programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis et de décréter qu'aucun travail d'aménagement ne sera exécuté à l'intersection des rues Champlain et St-Louis.

Adoptée unanimement.

C-80-462

Lignage de rues - soumissions

ATTENDU QUE le directeur du Service des Travaux Publics a produit un rapport d'analyse des soumissions ci-dessous mentionnées se rapportant au lignage de rues, à savoir:



Les Signalisations R.G. Inc.....41 877,14\$  
 Lignbec Inc.....49 164,16\$

QUE ledit rapport indique que la soumission présentée par Les Signalisations R.G. Inc. n'est pas conforme aux devis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'accepter la soumission présentée par la firme Lignbec Inc., pour l'exécution des travaux ci-après décrits, aux prix mentionnés en regard de chacun d'eux, et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 02 34 500 521, à savoir:

LIGNBEC INC.

<u>Description des travaux</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Montant</u>
270 962 pieds linéaires - lignage central	.08¢/pi.li.	21 676,96\$
43 853 pieds linéaires - traverses pour piétons	.20¢/pi.li.	8 770,60\$
6 279 pieds linéaires traverses d'écoliers	.50¢/pi.li.	3 139,50\$
2 775 pieds linéaires lignes d'arrêt	.30¢/pi.li.	832,50\$
1 256 pieds linéaires zone de sécurité	.20¢/pi.li.	251,20\$
341 flèches	10,00\$/unité	3 410,00\$
GRAND TOTAL.....		38 080,76\$

Adoptée unanimement.

C-80-463

Soumissions - asphalte chaude

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public les soumissions ci-dessous mentionnées furent reçues pour la fourniture d'asphalte chaude, à savoir:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix à la tonne</u>	<u>Millage</u>	<u>Coût/Tonne impériale</u>
Les Constructions Deschênes Ltée	18,00\$	19 ki 1,90\$	19,90\$
Interprovincial Paving Co. Ltd.	18,50\$	9 ki 1,10\$	19,60\$



<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix à la tonne</u>	<u>Millage</u>	<u>Coût/Tonne impériale</u>
Cie de Pavage d'asphalte Beaver Ltée	16,00\$	31 ki 2,88\$	18,88\$
Francon, division de Canfarge Ltée	18,35\$	19 ki 1,94\$	20,29\$

QUE le directeur du Service des Travaux publics a produit un rapport à l'effet que les soumissions sont conformes et qu'il recommande d'adjuger un contrat au plus bas soumissionnaire, en l'occurrence la Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'accepter la soumission de la Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée pour la fourniture d'asphalte chaude, au prix de 18,88\$ la tonne F.A.B. Gatineau.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur du Service des Travaux Publics à procéder à l'achat d'asphalte chaude chez la firme Interprovincial Paving Co. Ltd., pour des quantités moindres que 5 tonnes.

Adoptée unanimement.

C-80-464

Adjudication de soumissions - services municipaux rue Guay

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public les soumissions ci-dessous mentionnées furent reçues pour la mise en place des services municipaux sur la rue Guay, à savoir:

Thom Construction Ltée.....	387 658,53\$
Construction Terrac Inc.....	565 268,50\$
Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée.....	611 212,40\$

QUE le rapport d'analyse des soumissions présenté par la firme Boileau & Associés indique que lesdites soumissions sont conformes et qu'il recommande d'accepter l'offre la plus avantageuse pour la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'adjuger un contrat au montant de 387 658,53\$ à la firme Thom Construction Limitée pour l'installation des services municipaux sur la rue Guay et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du règlement numéro 198-80.

Adoptée unanimement.

Fernand Municipalité Inc., Frenham, Qué.





C-80-465

Message de félicitations - Mlle Christine Danis

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu que le responsable du Service des Communications soit et est autorisé à transmettre au nom du Conseil Municipal, un chaleureux message de félicitations à Mlle Christine Danis qui a remporté la médaille d'or au championnat canadien sénior de Quilles.

Adoptée unanimement.

C-80-466

Restauration - Champlain/St-Louis - rapport

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté le rapport concernant l'état d'avancement du projet précité, en date du 1980 05 16 et que ledit rapport recommande l'approbation de subvention conjointe de la Ville et de la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1- d'accepter le rapport du Service d'Urbanisme en date du 1980 05 16, concernant l'état d'avancement du programme de restauration Champlain/St-Louis;
- 2- d'autoriser le versement de subvention ci-dessous à même les deniers du règlement numéro 115-78, à savoir:

DOSSIER	ADRESSE	LOGEMENTS	PROPRIETAIRE	COUT TOTAL RENOVATION	S.H.Q. VILLE	S.C.H.L. PRET	SUB.
027-D24	Lise Plouffe 61, St-Antoine	2		9 668\$	2 417\$		2 417\$
<u>AUGMENTATION DE COUTS</u>							
034-A57	Julien Lafortune 41, Jacques- Cartier	1		3 848\$	962\$	2 736\$	150\$
				<u>AUGMENTATION REQUISE</u>	825\$	206\$	2 736\$ 150\$
				<u>NOUVEAUX TOTAUX</u>	4 673\$	1 168\$	2 736\$ 150\$

Adoptée unanimement.

C-80-467

Demandes de lotissement

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif que ce Conseil donne son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1- M. Paul Gagné,  
lot 13A-67, rang I, canton de Templeton,  
plan S-1367-4246-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 04 30.
- 2- Liliane Turpin et Normand Bouvier,  
lot 27A-10, rang VII, canton de Templeton,  
plan 801590,  
préparé par M. André Defayette, le 1980 01 24.
- 3- M. Léopold Turpin,  
lot 27A-13, rang VII, canton de Templeton,  
Plan 801639,  
préparé par M. André Defayette, le 1980 04 11.

Adoptée unanimement.

C-80-468

Adjudication de soumissions -  
gravier concassé

ATTENDU QUE le directeur du Service des Travaux Publics a présenté un rapport d'analyse des soumissions reçues concernant la fourniture de gravier concassé;

QUE ledit rapport indique que les soumissions sont conformes et qu'il recommande d'accepter les propositions les plus avantageuses pour la Ville;

QUE la firme Edgar Hall Sable-Gravier a informé la municipalité qu'il retire sa soumission concernant le secteur "est" de la municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'approuver le rapport préparé par le directeur du Service des Travaux Publics et d'accepter les soumissions telles que ci-dessous détaillées, aux prix indiqué en regard de chacune d'elles, à savoir:

SECTEUR "OUEST"

Soumissionnaires	Grosseur	Coût/T	Coût/T Trans- port	Coût/T TOTAL
Sagracon Ltée	0-1"	1,60\$	2,14\$	3,74\$
Sagracon Ltée	0-2"	1,55\$	2,14\$	3,69\$
Sagracon Ltée	0-4"	1,50\$	2,14\$	3,64\$

Formules Municipales Ltd., Perth, Ont.





SECTEUR "EST"

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Grosueur</u>	<u>Coût/T</u>	<u>Coût/T Trans- port</u>	<u>Coût/T TOTAL</u>
Les Aménagements Guirard Inc.	0-1"	2,45	NIL	2,45\$
Les Aménagements Guirard Inc.	0-2"	2,45	NIL	2,45\$
Les Aménagements Guirard Inc.	0-4"	1,35	NIL	1,35\$

Que la dépense en découplant soit chargée au poste budgétaire 02 34 240.

Monsieur le conseiller Claude Bérard s'abstient des discussions et du vote en vertu de l'article 330 de la loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

C-80-469

Adjudication de soumissions - béton  
pré-mêlé

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de béton pré-mêlé, les soumissions suivantes furent reçues, à savoir:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Mètre cube</u>	<u>Escompte</u>	<u>Prix net</u>
Béton Mobile Mar- lette Inc.	55,65\$	Aucun	55,65\$
Francon, division de Canfarge Ltée	58,85\$	2%/15 mois suivants	57,68\$
Dufferin Produits de Béton	53,50\$	Aucun	53,50\$
Hoffman Concrete Products (Canada) Limited	55,35\$	Aucun	55,35\$

QUE le directeur du Service des Achats a présenté un rapport à l'effet que les soumissions sont conformes et qu'il recommande d'accepter la proposition la plus avantageuse pour la Ville;

**FM**



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'accepter la soumission de la firme Dufferin Produits de Béton pour la fourniture de béton pré-mélangé, au prix de 53,50\$ le mètre cube plus la taxe provinciale livré aux différents chantiers municipaux et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 02 34 220.

Adoptée unanimement.

C-80-470

Adjudication de soumissions -  
nettoyage de puisards

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public les soumissions ci-dessous mentionnées furent reçues pour le nettoyage de puisards et stations de pompage, à savoir:

Soumissionnaires	1 000 puisards	Stations de pompage
Gatineau Roto Rooter	5,25\$/ch.	47,00\$/hre
Eclair Plomberie Chauffage Oster Rotor Ltd	4,75\$/ch.	45,00\$/hre
Roto-Rooter/Division of Sewer Rooter Inc.	5,46\$/ch.	55,00\$/hre
Sanitank Inc.	7,95\$/ch.	60,00\$/hre

QUE le directeur du Service des Achats a produit un rapport à l'effet que les soumissions sont conformes et qu'il recommande d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'accepter la soumission de la compagnie Eclair Plomberie Chauffage Oster Rotor Ltd., 39, rue René, Gatineau, Québec, pour le nettoyage de puisards, au prix de 4,75\$ l'unité ainsi que pour le nettoyage de stations de pompage à 45,00\$ l'heure.

Que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 02 35 140.

Adoptée unanimement.

C-80-471

Listes des comptes

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le paiement des listes de comptes suivantes, à savoir:



Liste des comptes payés au 1980 05 07 au 1980 05 30.

Total du 1980 05 07	38 664,87\$
Total du 1980 05 14	620 862,59\$
Total du 1980 05 16	163 142,64\$
Total du 1980 05 21	29 209,03\$
Total du 1980 05 23	143 694,30\$
Total du 1980 05 28	93 240,13\$
Total du 1980 05 30	656 954,75\$
	<u>1 745 768,31\$</u>

Liste des comptes à payer au 1980 06 02 169 763,73\$

Liste des comptes à payer - fonds des projets  
en cours - 1980 06 02. 72 866,11\$

Adoptée unanimement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITES BUDGETAIRES

Je certifie, par la présente, que selon les soldes aux livres le 1980 05 30, il y a des disponibilités suffisantes pour pourvoir aux dépenses mentionnées aux listes des comptes payés du 1980 05 07 au 1980 05 30 ainsi qu'aux listes des comptes à payer du 1980 06 02.

Le 1980 05 30.

Robert Bélair, directeur des Finances.

C-80-472

Semaine du Canada - du 1980 06 25  
au 1980 07 01

ATTENDU QUE la semaine du Canada se tiendra du 1980 06 25 au 1980 07 01;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif que Son Honneur le Maire proclame la semaine du 1980 06 25 au 1980 07 01 "Semaine du Canada".

Adoptée unanimement.

C-80-473

Permanence d'employé

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport concernant la permanence d'un employé à la Cour Municipale;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de confirmer la personne ci-dessous dans son emploi à savoir:

<u>NOM</u>	<u>POSTE</u>	<u>TERMINAISON PERIODE D'ESSAI</u>
GAUTHIER, Bernice	Commis I, Général Cour Municipale - 1979 05 22	1979 11 21

Adoptée unanimement.

C-80-474 Règlement - réclamation de M. Roland Lafleur - refoulement d'égout

ATTENDU QUE le responsable du Service des Communications a déposé un rapport concernant la réclamation de Monsieur Roland Lafleur et que les ajusteurs de la compagnie d'assurances en recommandent le paiement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser un paiement de 1 000,00\$ à Monsieur Roland Lafleur, à titre de règlement de la franchise d'assurance payée par la municipalité; il est entendu que, sur réception de cette somme, la compagnie d'assurances transmettra à la Ville les quittances finales relatives à ce dossier.

Adoptée unanimement.

C-80-475 Installation d'enseignes d'arrêt

ATTENDU QUE le Service de la Police a présenté des rapports concernant l'installation d'enseignes d'arrêt aux intersections des rues Bocage/Paulin et Cousineau/Du Progrès;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de décréter des arrêts obligatoires aux intersections ci-dessous mentionnées, le tout en conformité avec les plans et rapports produits par le Service de la Police en date du 1980 05 15;

- Intersection Bocage/Paulin.
- Intersection Cousineau/Du Progrès.

Que le Service des Travaux Publics soit et est autorisé à procéder à l'installation des affiches requises.

Adoptée unanimement.



C-80-476

Virage à gauche - sortie "nord" du pont  
Lady Aberdeen

ATTENDU QUE le Service de la Police a produit un rapport recommandant d'abroger la résolution relative à l'interdiction d'effectuer un virage à gauche à la sortie du pont Lady Aberdeen;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de rescinder à toutes fins que de droit les résolutions de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau à l'effet d'interdire les virages à gauche entre 16:00 et 18:00 à la sortie du pont Lady Aberdeen et que le Service des Travaux Publics soit requis d'enlever les enseignes installées à cet endroit.

Adoptée unanimement.

C-80-477

Autorisation de tracer certaines  
enseignes sur le pavé des rues

ATTENDU QUE la Sûreté Municipale a déposé un rapport recommandant de peindre des indications de circulation sur le pavé de certaines rues;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de décréter que des flèches et autres indications soient tracées sur le pavé des rues mentionnées au rapport préparé par le Service d'Urbanisme en date du 1980 05 14; lequel document fait partie intégrante de la présente à titre d'annexe "A" comme s'il était au long reproduit.

Adoptée unanimement.

C-80-478

Recommandation d'embauche - employés  
occasionnels - Loisirs

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la résolution numéro C-80-365, le Service du Personnel a soumis la liste des employés occasionnels dont les candidatures sont retenues pour le programme de tennis des activités estivales du Service des Loisirs et de la Culture;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser l'embauche des personnes ci-dessous, au poste indiqué en regard de chacune d'elle, à savoir:

**FM**



- 1- Luc OUELLETTE.....coordonnateur
- 2- Stephen LAKE.....surveillant
- 3- Josée PAQUIN.....surveillante
- 4- Christiane PICHETTE.....surveillante
- 5- Andrée DUBOIS.....surveillante
- 6- Serge CHAMPAGNE.....surveillant
- 7- Rock DESLAURIERS.....surveillant
- 8- André CHARRON.....surveillant
- 9- Denis BOSSE.....surveillant
- 10- Hélène ROULEAU.....surveillante
- 11- Denis MONGEON.....surveillant

Adoptée unanimement.

C-80-479

Engagement d'employés occasionnels  
Service des Loisirs et de la Culture

ATTENDU QU'aux termes de la résolution C-80-316, le Conseil a autorisé le directeur du Service du Personnel à procéder à l'engagement d'employés occasionnels pour le Service des Loisirs et de la Culture, le tout devant être entériné par le Conseil;

QUE le directeur du Service du Personnel a produit un rapport en date du 1980 05 21 recommandant l'engagement d'une employée occasionnelle au Service des Loisirs et de la Culture;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser l'embauche de Mlle Brigitte Boudreau, à titre d'employée occasionnelle au Service des Loisirs et de la Culture et devant remplir la fonction d'aide responsable de l'activité gymnastique contenue dans le programme hiver/printemps 1980 devant se terminer aux environs du 1980 06 15.

Adoptée unanimement.

C-80-480

Engagement d'employés occasionnels  
parcs

ATTENDU QUE, conformément à la résolution C-80-367, le Service du Personnel a présenté la liste des employés occasionnels dont les candidatures furent retenues pour effectuer le nettoyage des parcs et le lignage des terrains de jeux;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser le Service du Personnel à procéder à l'engagement des personnes ci-dessous mentionnées, à savoir:

- LAVERGNE, Jocelyn;
- GIROUX, Jean-Claude;
- BOURDAGE, Allen;
- ST-JEAN, Marc;
- TESSIER, Daniel;
- LADOUCEUR, Gilles.

Adoptée unanimement.

C-80-481

Message de félicitations

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse d'autoriser le responsable du Service des Communications à transmettre un chaleureux message de félicitations à Monsieur Paul Pageau Jr., pour être le premier joueur émanant de la ligue de hockey de Gatineau à signer un contrat avec un club professionnel en l'occurrence les Kings de Los Angeles.

Adoptée unanimement.

C-80-482

Pavage - chemin Lamarche

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de construction de l'autoroute A-50, le Ministère des Transports du Québec prévoit paver le chemin Lamarche, depuis l'intersection du boulevard St-René jusqu'au chemindu rang 4;

QU'il appert que les travaux de pavage de ladite partie de chemin pourraient s'exécuter immédiatement ou après les travaux de construction de l'autoroute;

QUE les résidents en bordure de ladite partie de chemin ont formulé de nombreuses plaintes concernant la poussière découlant de la densité de circulation sur ce chemin;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Hubert Leroux et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander au Ministère des Transports du Québec de procéder, dans les meilleurs délais possibles, au pavage de la partie du chemin Lamarche se situant entre le boulevard St-René et le chemin du quatrième rang.

Adoptée unanimement.

C-80-483

Programme de restauration - Archambault/  
Gréber

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau a adopté, le 1979 10 15, un programme de restauration pour le secteur Archambault/Gréber et que la Société d'Habitation du Québec a adopté un programme d'améliorations de quartier pour ledit territoire;

FMI



QUE la demande de la Ville pour un programme de restauration pour ledit secteur est en suspens en attendant que la Société précitée mette en vigueur son nouveau programme de restauration;

QU'il appert que ce programme entrera en vigueur vers le printemps 1981 seulement et que plusieurs propriétés du secteur Archambault/Gréber nécessitent d'urgence des travaux de rénovation;

QUE ce Conseil estime qu'il serait avantageux pour les propriétaires concernés de recevoir les subventions du programme actuellement en vigueur;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de demander à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et à la Société d'Habitation du Québec d'approuver immédiatement la requête de la Ville pour le programme de restauration du secteur Archambault/Gréber pour que les propriétaires concernés reçoivent les subventions selon les barèmes actuels.

Adoptée unanimement.

C-80-484

Me Jean-Carol Boucher - F. Thibault  
Limitée - secteur "La Baie"

ATTENDU QUE la compagnie F. Thibault Démolition Limitée a déposé un projet de demande de certificat et permis adressé aux Services de Protection de l'Environnement accompagné de plans et devis pour effectuer du remblayage dans le secteur "La Baie";

QUE le directeur des Services Techniques de la municipalité a présenté un rapport à l'effet que les documents fournis semblent conformes au règlement des Services de Protection de l'Environnement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'appuyer, auprès des Services de Protection de l'Environnement, la demande de F. Thibault Démolition Limitée pour l'obtention du permis requis pour effectuer du remblayage dans le secteur "La Baie".

Adoptée unanimement.

C-80-485

Désignation - conseiller juridique  
dossier - Claude Patry

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la convention collective en vigueur pour les policiers à l'emploi de la municipalité, la Ville doit assurer une défense à ses employés dans les cas où ils sont considérés comme agissant à titre d'agent de la paix;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de retenir les services professionnels de Me Pierre Richard, avocat, pour représenter l'agent Claude Patry, dans la poursuite intentée par la province d'Ontario contre ce dernier.

Adopté unanimement.

C-80-486

Baseball

ATTENDU QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a présenté un rapport contenant une suggestion pour la répartition de la somme de 32 800,00\$ prévue au poste budgétaire 02 74 100 911 concernant les activités de baseball;

QUE la répartition de cette somme est basée sur les inscriptions reçues le 1980 05 15 et déposées au Services des Loisirs et de la Culture;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser que la somme de 32 800,00\$ prévue au poste budgétaire 02 74 100 911 soit distribuée telle que suit, à savoir:

	Nombre équipes (parcs)		Nombre équipes (inter-secteurs)	Total
<u>LE COTEAU</u>				
Atome	3	525,\$	1 375,00\$	900,00\$
Moustique	3	600,\$	1 375,00\$	975,00\$
Pee-Wee	2	500,\$	1 375,00\$	875,00\$
Bantam	2	550,\$	1 375,00\$	925,00\$
Midget	-		1 375,00\$	375,00\$
				<u>4 050,00\$</u>
<u>ST-ROSAIRE</u>				
Atome	7	1 225,\$	1 375,00\$	1 600,00\$
Moustique	3	600,\$	1 375,00\$	975,00\$
Pee-Wee	3	750,\$	1 375,00\$	1 125,00\$
Bantam	-		1 375,00\$	375,00\$
Midget	-		1 375,00\$	375,00\$
				<u>4 450,00\$</u>
<u>LE BARON</u>				
Atome	1	1 925,\$		1 925,00\$
Moustique	4	800,\$		800,00\$
Pee-Wee	4	1 000,\$		1 000,00\$
Bantam	1	275,\$	1 375,00\$	650,00\$
Midget	-		-	
				<u>4 375,00\$</u>

**FM**

Formules Municipales Ltée. Farnham, Qué.



TOURAINÉ

Atome	6	1 050,\$	-		1 050,00\$
Moustique	5	1 000,\$	1	375,00\$	1 375,00\$
Pee-Wee	4	1 000,\$	1	375,00\$	1 375,00\$
Bantam	2	550,\$	1	375,00\$	925,00\$
Midget	-		2	750,00\$	750,00\$
					<u>5 475,00\$</u>

GATINEAU

Atome	22	3 850,\$	2	750,00\$	4 600,00\$
Moustique	11	2 200,\$	2	750,00\$	2 950,00\$
Pee-Wee	10	2 500,\$	2	750,00\$	3 250,00\$
Bantam	4	1 100,\$	2	750,00\$	1 850,00\$
Midget	-		2	750,00\$	750,00\$
					<u>13 400,00\$</u>

TOTAL.....31 750,00\$

Il est de plus résolu que les subventions précitées soient versées à raison de 40% immédiatement, 50% à la mi-saison et le solde, sur présentation du rapport financier à la fin de la saison.

Adoptée unanimement.

C-80-487

Ateliers socio-culturels  
assistance financière

ATTENDU QUE le Service des Loisirs et de la Culture offrira un programme d'ateliers socio-culturels à la population en 1980/81;

QUE ledit programme du Service des Loisirs et de la Culture comporte des ateliers culturels de plus en plus nombreux et diversifiés;

QUE le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche offre un programme d'assistance financière à la réalisation d'ateliers socio-culturels aux groupes socio-culturels;

QUE cette demande d'assistance financière peut couvrir l'achat de matériel spécialisé;

QUE certains groupes socio-culturels demandent à bénéficier du programme de subvention du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que la coordonnatrice des activités culturelles, Sylvie Deschamps, soit autorisée à présenter une demande d'assistance financière au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, au montant de 13 578,00\$, comprenant 3 volets:



- a) Assistance à la réalisation d'ateliers socio-culturels.....12 000,00\$
- b) Soutien aux groupes socio-culturels.....1 000,00\$
- c) Achat de matériel spécialisé.....578,00\$

Adoptée unanimement.

C-80-488

Employés occasionnels - saison estivale

ATTENDU QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a présenté un rapport concernant les besoins en personnel occasionnel pour l'été;

QUE le Service du Personnel a procédé à la sélection du personnel suite à la publication autorisée par la résolution numéro C-80-216;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1- d'autoriser le Service du Personnel à engager un maximum de 60 employés occasionnels dans les champs d'activités suivantes:
  - a) Programme d'animation de parcs;
  - b) Programme de tennis;
  - c) Programme de natation;
  - d) Aide-appariteurs et appariteurs;
  - e) Programme "Jeux du Québec";
  - f) Programme de gymnastique.
- 2- d'autoriser le Service du Personnel à combler, sur le champ, tout poste d'employé occasionnel au Service des Loisirs et de la Culture, dès qu'un avis d'absence lui sera présenté concernant des postes d'employés occasionnels aux programmes ci-haut mentionnés pour la saison estivale. Le cas échéant, le Service du Personnel devra faire entériner ces engagements par le Conseil, dans les meilleurs délais.
- 3- La rémunération de ces employés sera puisée à même les budgets suivants:
  - a) Activités aquatiques.....02 76 100 112
  - b) Activités par équipe.....02 76 200 112
  - c) Activités individuelles.....02 76 300 113
  - d) Programme estival.....02 79 500 112
  - e) Jeux du Québec.....02 79 600 112

Adoptée unanimement.

**FMM**

Fonctionnaires Municipales Liés, Farnham, Qué.



C-80-489

Projet John Ross

ATTENDU QUE le projet de lotissement présenté par Monsieur John Ross sur le lot 8C, rang II, canton de Templeton, constitue le dernier lot à l'est de la zone urbaine des activités à faible densité et que, de plus, ce terrain est adjacent à l'aéroparc industriel de Gatineau;

QUE cette subdivision est également adjacente au lot 8B dont les terrains ont une superficie de 10 000 à 15 000 pieds carrés et qu'elle fait l'objet d'une étude d'ensemble en ce qui concerne l'aménagement des puits et des fosses septiques;

QUE les services d'aqueduc et d'égout ne seront disponibles sur ledit lot 8C avant 15 ou 20 ans;

QUE les terrains de cette subdivision ont une façade d'environ 200 pieds de façon à permettre la vente d'une parcelle de lot lorsque ce projet sera desservi en aqueduc;

QUE cette subdivision revêt un caractère tout spécial à cause de sa localisation et de l'impossibilité de desservir ces terrains à court terme;

QUE pour donner suite à ce projet, il est possible d'invoquer les dispositions de l'article 4-3e du règlement 123 de la Communauté Régionale de l'Outaouais;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif ce conseil donne son assentiment au projet de lotissement présenté par Monsieur John Ross sur le lot 8C, rang II, canton de Templeton, et de demander à la Communauté Régionale de l'Outaouais d'approuver ce projet en vertu de l'article 4-3e de son règlement 123.

Adoptée unanimement.

C-80-490

Cie 87504 Canada Ltée -  
demande de subvention

ATTENDU QUE la Cie 87504 Canada Limitée a présenté un plan d'ensemble pour la construction d'un hôtel sur le lot 36 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau;

QUE ce projet a reçu l'assentiment du Conseil, aux termes de la résolution numéro C-80-253 et que la Communauté Régionale de l'Outaouais a également autorisé l'émission du permis de construction;

QUE les dirigeants de ladite firme ont adressé une demande de subvention au Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, dans le cadre du programme relatif à la construction d'équipements touristiques;

QUE la région de l'Outaouais est déficitaire pour ce genre d'équipement et que l'implantation de ce projet est prioritaire afin de combler une partie de ce besoin;





QUE la mise en chantier de cet hôtel est retardée à cause des délais découlant de la demande d'octroi formulée au Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Hubert Leroux, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'appuyer auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, la demande de subvention présentée par la Cie 87504 Canada Limitée, dans le cadre du programme d'octroi relatif à la construction d'équipements touristiques et d'inviter ledit Ministre à prendre tous les moyens à sa disposition dans le but d'accélérer le processus administratif dans ce dossier pour assurer la mise en chantier de ce projet à brève échéance.

Que copie de cette résolution soit transmise au député du comté de Papineau, Monsieur Jean Alfred afin qu'il effectue des représentations auprès dudit Ministre.

Adoptée unanimement.

C-80-491

Surplus de terre d'excavation

ATTENDU QUE la Communauté Régionale de l'Outaouais disposera d'un surplus de matériel d'excavation lors de la construction du tronçon de l'intercepteur régional compris entre la rue Richer et la 3e Avenue;

QUE la Ville de Gatineau peut utiliser ce surplus de terre pour effectuer la désaffectation de l'ancien dépotoir situé sur le territoire de La Baie;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la Communauté Régionale de l'Outaouais d'intervenir auprès de l'entrepreneur choisi pour l'exécution des travaux de construction du tronçon de l'intercepteur régional compris entre la rue Richer et la 3e Avenue, afin que tout surplus de terre d'excavation provenant de ces travaux soit déversé à l'ancien emplacement du dépotoir municipal situé sur le territoire de La Baie.

Adoptée unanimement.

C-80-492

Ministère des Transports - autoroute 50 -  
expropriation

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a l'intention d'imposer, pour fins de construction de l'autoroute 50, une servitude de non accès contre une partie du lot 23A, rang III, canton de Templeton constituant l'accès à la 3e concession;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de mandater le Gérant à négocier, pour et au nom de la Ville, ladite servitude de non accès à l'égard du lot 23A, rang III, canton de Templeton, et qu'il soit autorisé à retenir les services d'une firme d'évaluateurs en cas de besoin.

Adoptée unanimement.



C-80-493

Commission Canadienne des Transports  
passage piétonnier - point milliaire  
111.91

ATTENDU QUE plusieurs piétons circulent à travers les voies ferrées et empruntent la structure pour passer au-dessus de la rue Main;

QUE la Commission Canadienne des Transports fut saisie de la situation et qu'elle prie la municipalité ainsi que le Canadien Pacifique de prendre des dispositions pour améliorer la circulation du public à cet endroit ou d'éliminer ce raccourci;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'inviter la Commission Canadienne des Transports à participer financièrement à la construction d'un passage piétonnier au point milliaire 111.91 subdivision Lachute, afin de rendre ce passage plus sécuritaire pour les usagers.

Adoptée unanimement.

C-80-494

Confection d'un mur de soutènement,  
rue Turin

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu d'autoriser le Service des Travaux Publics à procéder à la construction d'un mur de soutènement à la limite "ouest" du lot 1B-183-1, rang VI, canton de Hull et portant le numéro civique 110 de la rue Turin, Gatineau, Québec et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire 02 83 110.

Adoptée unanimement.

C-80-495

Société Radio-télévision du Québec  
- formation d'un comité

ATTENDU QUE la Société de Radio-télévision du Québec formera sous peu un comité régional de Radio-Québec pour la région de l'Outaouais et que la municipalité est invitée à désigner des candidats;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que Messieurs Conrad Bouffard et Richard Trottier soient et sont recommandés comme candidat pour être membre du comité régional de Radio-Québec de la région de l'Outaouais.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.



C-80-496

Ministère des Affaires Municipales -  
programme d'aide à la densification 1980

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et celui du Canada encouragent les municipalités à favoriser des développements prévoyant des projets d'habitation à moyenne densité;

QU'à cette effet, le gouvernement du Québec et celui du Canada ont adopté le programme d'aide à la densification par lequel ils offrent de verser des subventions de 1 000,00\$/par logement admissible;

QUE notre municipalité a l'intention de se prévaloir des avantages du programme de subvention d'aide à la densification;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1- Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser notre municipalité à se prévaloir des avantages financiers prévus dans le programme d'aide à la densification pour les projets d'habitation se conformant aux normes provinciales édictées pour ce programme;
- 2- Que la municipalité utilisera les subventions provenant de ce programme pour améliorer leur environnement; plus spécifiquement ces subventions serviront à l'aménagement de services récréatifs dans le secteur où constructions seront érigées;
- 3- Que l'inspecteur chef des bâtiments, Monsieur Bernard Ladouceur, est autorisé, au nom de la municipalité, à signer toutes les formules pertinentes au programme d'aide à la densification;
- 4- Que la municipalité fera parvenir au Ministère des Affaires Municipales, avant le 21 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu du programme d'aide à la densification.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

C-80-497

Nomination d'inspecteurs municipaux

ATTENDU QUE la direction générale de la recherche et de l'enseignement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a communiqué à diverses reprises avec la municipalité concernant la nomination d'un inspecteur relativement à la section IV "des mauvaises herbes" de la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture;

**FMI**



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de désigner Monsieur Léo-Paul Beauregard, surintendant à la section voirie au Service des Travaux Publics comme inspecteur préposé à la mise en application de la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture, section IV "des mauvaises herbes".

Adoptée unanimement.

C-80-498

Adjudication de soumissions -  
réservoir d'eau potable, rue Main

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public la soumission ci-dessous mentionnée fut reçue pour les réparations du réservoir d'eau potable de la rue Main, à savoir:

Duron Ottawa Limitée.....28 742,50\$

QUE le bureau des Ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés a déposé un rapport à l'effet que ladite soumission est conforme et qu'il recommande de soustraire de cette proposition les articles 8 et 9 intitulés "siphon sur radeau" et "prises aux lampadaires";

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'accepter la soumission de la firme Duron Ottawa Limitée telle qu'amendée à la suite des recommandations des ingénieurs-conseils attitrés au projet et s'élevant à 22 142,50\$ pour les réparations du réservoir d'eau potable de la rue Main, et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les appropriations du poste budgétaire 02 35 130 522.

Il est entendu que les articles 8 et 9 intitulés "siphon sur radeau" et "prises aux lampadaires" sont soustraits à toute fin que de droit de ladite soumission.

Adoptée unanimement.

C-80-499

Fermeture - accès rue Robinson

ATTENDU QUE les propriétaires des rues Robinson, Leblanc et De l'Anse ont présenté une requête demandant la fermeture d'une partie de la rue Robinson;

QUE ce Conseil est d'avis qu'il y a lieu de fermer l'accès de cette rue par la rue DeLa Savane afin de rendre cette voie plus sécuritaire pour les enfants du projet;

QUE cette proposition a également pour but de diminuer la circulation engendrée dans ce secteur à cause du centre d'achats "Les Galeries Gatineau", en plus de préserver le caractère résidentiel du projet;





EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'autoriser le Service des Travaux Publics à procéder à l'installation de structures permanentes afin de barricader l'entrée de la rue Robinson par la rue De La Savane de façon à fermer l'accès de la rue Lamarche par la rue Robinson; il est entendu que les résidents du projet pourront faire accès à la rue De La Savane en empruntant les rues Lamarche et Bellehumeur.

Adoptée unanimement.

C-80-500

Modification des traitements des employés non syndiqués

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que sur recommandation du comité de réorganisation administrative de la Ville que le traitement pour l'année 1979 des employés cadres et non syndiqués dont les noms apparaissent au rapport du Gérant daté du 1980 06 02, soient fixés tel qu'indiqué en regard de chacun des noms; le tout étant rétroactif à compter du 1979 01 01.

Adoptée unanimement.

C-80-501

Déclassification - cols bleus

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a déposé un rapport concernant la reclassification d'employés au Service des Travaux Publics;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver le rapport préparé par le directeur du Service du Personnel en date du 1980 05 20 et de donner son assentiment à la déclassification des opérateurs dont il est fait mention audit rapport.

Adoptée unanimement.

C-80-502

Aménagement de parcs - secteur Riviera

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu d'autoriser le Service des Loisirs et de la Culture à effectuer des travaux d'amélioration dans les parcs du secteur Riviera et d'approprier à cette fin une somme de 15 000,00\$ provenant du poste budgétaire 02 83 110.

Adoptée unanimement.

**FAM**



C-80-503

Message de félicitations - 6e Gala sportif de Pointe-Gatineau

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu d'autoriser le responsable du Service des Communications à transmettre des messages de félicitations aux personnes ci-dessous mentionnées, qui furent honorées par le Club Lion de Gatineau lors du 6e gala sportif de Pointe-Gatineau tenu le 1980 05 31 au stade Pierre Lafontaine, à savoir:

Personnalité sportive : Marcel Gladu  
Athlète de la belle époque : Edouard Séguin  
Sportsman de l'année : Gérald Cousineau  
Animateur sportif par excellence : Georges Gaudet  
Athlète par excellence (masculin) : Claude Larouche  
Athlète par excellence (féminin) : Marie-Claude Tremblay  
Athlète le plus promoteur : Daniel Savoie  
Athlète la plus promotrice : Marie-Chantal Vanier.  
Adoptée unanimement.

C-80-504

Sentence arbitrale - Association des Policiers

ATTENDU QUE le tribunal d'arbitrage formé en conformité avec les dispositions de l'article 79 du code du travail a rendu sa décision dans le différend impliquant la Ville et l'Association des Policiers de la Ville de Gatineau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Hubert Leroux et résolu d'accepter la sentence arbitrale découlant du différend impliquant l'Association des Policiers de Gatineau et la Ville à l'égard des articles 29.01, 29.02 et 29.03 de la convention collective desdits policiers ainsi que les salaires et d'autoriser le directeur du Service du Personnel à prendre des dispositions pour le paiement de la rétroactivité salariale.

Adoptée unanimement.

C-80-505

Remblayage "La Baie"

ATTENDU QUE la firme F. Thibault Démolition Limitée a présenté à la Ville une proposition à l'effet d'exécuter sans frais et selon les exigences de la municipalité, les travaux de remblayage du secteur "La Baie"; le tout tel que décrété au programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu:

- 1- d'accepter l'offre de la firme F. Thibault Démolition Limitée à l'effet d'exécuter sans frais et selon nos exigences les travaux de remblayage dans "La Baie", tel que décrété au programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis;
- 2- d'annuler à toute fin que de droit l'appel d'offres public pour l'exécution de ces travaux et d'autoriser le directeur des Services Techniques à informer les soumissionnaires de cette décision;
- 3- d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier à signer au nom de la Ville le contrat d'ouvrage pour l'exécution de ces travaux.

Adoptée unanimement.

#### AVIS DE MOTION

Par Monsieur le conseiller Hubert Leroux qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit pour décréter des travaux de réparations à la toiture et aux pilastres du stade Pierre Lafontaine et pour autoriser un emprunt pour en payer le coût.

C-80-506

#### Levée d'assemblée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que l'assemblée soit ajournée au 1980 06 16.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

JEAN-CHARLES LAURIN, ASST.-GREFFIER

**FM**



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1980 06 16, à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck et Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Hubert A. Leroux, Honoré Séguin, Gaëtan Cousineau, Michel N. Séguin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon, Gilles Y. Langlois et Claude Bérard, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Laurier Béchamp, greffier,  
Jean-Charles Laurin, asst.-greffier,  
Normand Racicot, gérant.

C-80-507

Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 06 04 et 1980 06 11, soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

C-80-508

Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 06 04 et 1980 06 11, soient et sont ratifiés tels que présentés.

\* Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence sur l'article 13-2 des notes supplémentaires de l'assemblée du 1980 06 04.

Adoptée.

\* Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois prend son fauteuil.

CORRESPONDANCE:

- 1o.- Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais - modification - parcours - projet "Le Carrefour".
- 2o.- Conseil Régional de Développement de l'Outaouais - campagne de recrutement.



C-80-509

Adjudication - soumission - émission de  
3 032 000,00\$

ATTENDU QUE la Ville a demandé, par l'entremise d'un avis dans la Gazette Officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 032 000,00\$;

QU'à la suite de cette demande, les soumissions suivantes furent reçues, à savoir:

LEVESQUE, BEAUBIEN INC.

Banque Nationale du Canada,  
Tassé & Associés Limitée,  
McNeil Mantha Inc.,  
John Graham & Co. Ltd.,  
Geoffrion Leclerc Inc.:

<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
97.969%	75 000\$	11 %	1981 07 14 @ 1985 07 15 inc.	11.8329%
	673 000\$	11.25%	1986 07 14 @ 1987 07 14 inc.	
	2 284 000\$	11.50%	1988 07 14 @ 1990 07 14 inc.	

MOLSON, ROUSSEAU & COMPAGNIE LIMITEE'

Raymond Camus Inc.,  
Grenier, Ruel & Cie Inc  
Merrill, Lynch, Royal Securities Ltd.,  
Greenshields Inc.:

<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
97.52%	75 000\$	11 %	1981 07 14 @ 1985 07 14 inc.	11.9196%
	673 000\$	11.25%	1986 07 14 @ 1987 07 15 inc.	
	2 284 000\$	11.50%	1988 07 14 @ 1990 07 14 inc.	

WOOD GUNDY LIMITEE,

La Banque Royale du Canada,  
Nesbitt Thomson Valeurs Limitée:

<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
96.932%	75 000\$	11 %	1981 07 15 @ 1985 07 14 inc.	11.9668%
	1 470 000\$	11.25%	1986 07 14 @ 1989 07 14 inc.	
	1 487 000\$	11.50%	1990 07 14	

**FMM**

Fournitures Municipales Ltée, Farnham, Qué.



BRAULT, GUY, O'BRIEN INC.

<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
97.08%	75 000\$	11.50%	1981 07 14 @ 1985 07 14 inc.	12.0591%
	324 000\$	11.50%	1986 07 14	
	349 000\$	11.50%	1987 07 14	
	382 000\$	11.50%	1988 07 14	
	415 000\$	11.50%	1989 07 14	
	1 487 000\$	11.50%	1990 07 14	

QUE l'offre ci-dessus, provenant du syndicat dirigé par "Lévesque, Beaubien Inc." s'avère la plus avantageuse pour la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu que l'émission d'obligations, au montant de 3 032 000,00\$, pour la Ville de Gatineau, soit et est adjugée à "Lévesque, Beaubien Inc.", le tout tel que déterminé par la Direction Générale de l'Administration Municipale au Ministère des Affaires Municipales.

Adoptée unanimement.

C-80-510

Modification - règlements - émission  
d'obligations, 3 032 000,00\$

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau émet des obligations pour un montant total de 3 032 000,00\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
169	101 500,00\$
173	24 500,00\$
154	60 500,00\$
325	7 000,00\$
396	12 600,00\$
404	54 000,00\$
410	5 400,00\$
415	7 000,00\$
02-73	113 000,00\$
19-73	30 000,00\$
20-73	17 200,00\$
71-73	17 600,00\$
06-74	76 600,00\$
477	58 500,00\$
493	169 000,00\$
563	57 000,00\$
571	334 000,00\$
576	101 000,00\$
588	80 100,00\$

Formule Municipales Ltd., Farnham, Quc.





601 (622)	177 000,00\$
628	64 000,00\$
479	307 000,00\$
485-A	109 000,00\$
491	261 000,00\$
506	204 000,00\$
507	50 500,00\$
517	21 000,00\$
394-1	53 000,00\$
397-2	16 500,00\$
409	3 600,00\$
409-1	3 800,00\$
422	170 000,00\$
427	11 600,00\$
16-74	2 500,00\$
17-74	3 000,00\$
10-74-1-77	3 000,00\$
97-77	3 000,00\$
113-78	6 000,00\$
119-78 (119-1-78 & 119-2-78)	217 400,00\$
161-79 (161-1-79)	18 600,00\$
	<hr/>
	3 032 000,00\$

QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 032 000,00\$:

- 1o.- Les obligations seront datées du 1980 07 14.
- 2o.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada.
- 3o.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 14 janvier et le 14 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.
- 4o.- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les Dettes et Emprunts Municipaux et Scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7).
- 5o.- Les obligations seront émises en coupures de 100,00\$ ou de multiples de 100,00\$.
- 6o.- Les obligations seront signées par le Maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant,

F.M.



un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

Adoptée unanimement.

C-80-511

Emission d'obligations pour un terme plus court que prévu

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu que pour l'emprunt par obligations, au montant total de 3 032 000,00\$, fait en vertu des règlements numéros 02-73, 06-74, 10-74-1-77, 16-74, 17-74, 19-73, 20-73, 71-73, 97-77, 113-78, 119-78 (119-1-78 et 119-2-78), 154, 161-79 (161-1-79), 169, 173, 325, 394-1, 396, 397-2, 404, 409, 409-1, 410, 415, 422, 427, 477, 479, 485-A, 491, 493, 506, 507, 517, 563, 571, 576, 588, 601 (622) et 628, demande soit faite par la présente, pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 10 ans (à compter du 1980 07 14), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 02-73, 06-74, 10-74-1-77, 113-78, 119-78 (119-1-78 et 119-2-78), 161-79 (161-1-79), 325, 394-1, 397-2, 404, 409, 409-1, 422, 427, 477, 479, 485-A, 491, 493, 506, 507, 517, 563, 571, 576, 588, 601 (622) et 628; chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

Adoptée unanimement.

C-80-512

Renouvellement - émission d'obligations - règlements numéros 169 et 173

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau avait le 1980 07 01, un montant de 126 000,00\$ à renouveler pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 169 et 173 de l'ancienne Ville de Gatineau;

QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 1980 07 14;

QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des Dettes et Emprunts Municipaux et Scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce, avec la permission du Ministre des Affaires Municipales;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu de demander à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la municipalité à émettre les 126 000,00\$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 14 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

Adoptée unanimement.

Formule Municipales Jde. Farnham, Qué.





C-80-513

Emprunt temporaire - 1 079 000,00\$ - refinancement - règlements - ex-Ville de Gatineau

ATTENDU QUE lors de l'échéance du 1980 09 01, sur l'émission au montant de 1 932 000,00\$, faite en vertu des règlements numéros 132, 342, 372-1, 377, 378, 380, 384-1 et 385 de l'ancienne Ville de Gatineau, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

QUE pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu que:

- 1o.- Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.
- 2o.- Demande soit faite à la Commission Municipale du Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de 1 079 000,00\$, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

Adoptée unanimement.

C-80-514

Colloque international sur les communautés urbaines

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser son Honneur le Maire John R. Luck, à assister au colloque international sur les communautés urbaines et les agglomérations, qui se tiendra à Montréal, les 1980 09 08, 1980 09 09 et 1980 09 10 et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les appropriations du poste budgétaire 02 11 000 319.

Adoptée unanimement.

C-80-515

Aqueduc, drainage, pavage - boulevard St-René

ATTENDU QUE le programme des immobilisations de la Ville pour les années 1980, 1981 et 1982 prévoit des travaux d'aqueduc, de drainage et de revêtement bitumineux sur une partie du boulevard St-René;

QUE les plans pour l'exécution de ces travaux sont préparés par nos Services Techniques;

FMM



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur des Services Techniques à présenter les plans et devis relatifs aux travaux d'aqueduc, de drainage et de pavage sur une partie du boulevard St-René, aux Services de Protection de l'Environnement et à la Communauté Régionale de l'Outaouais pour approbation.

Adoptée unanimement.

C-80-516

Restauration Maloney/St-André - rapport

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport concernant l'état d'avancement du projet de restauration Maloney/St-André, en date du 1980 05 20 et que ledit rapport recommande l'approbation de subventions conjointes de la Ville et de la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- D'accepter le rapport du Service d'Urbanisme, en date du 1980 05 20, concernant l'état d'avancement du programme de restauration Maloney/St-André.
- 2o.- D'autoriser le versement des subventions ci-dessous à même les deniers du règlement numéro 182-79, à savoir:

<u>Dossier</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Loge-ments</u>	<u>Coût total</u>	<u>S.H.Q.</u>	<u>S.C.H.L.</u>	
<u>Adresse</u>			<u>Rénovation</u>	<u>Ville</u>	<u>Prêt</u>	<u>Sub.</u>
001-I29	M. Aubin,	1	16 265\$	2 500\$	--	10 000\$
	62 Birch					
002-K75	M. Lavoie	2	13 059\$	3 265\$	4 075\$	--
	170 Thomas					
004-L25	A. Larose	1	7 823\$	1 956\$	3 450\$	2 417\$
	145 Brian					

Adoptée unanimement.

C-80-517

Transferts budgétaires #9, #10, #11 et #13

ATTENDU QU'à la demande de certains directeurs de Service, le directeur du Service des Finances a présenté une requête de virements budgétaires et que le Comité Administratif estime qu'il y a lieu d'y donner suite;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires ci-dessous indiqués, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #9:

02 34 211 Programme de pavage

515	Location - machinerie, véhicules et outils	5 000,00\$
626	Gravier et concassé	5 000,00\$
639	Autres matières non-comestibles	(10 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #10:

02 19 200 Communications

341	Journaux et revues	1 400,00\$
-----	--------------------	------------

02 18 000 Contributions de l'employeur

193	Congés de maladie	( 1 400,00\$)
-----	-------------------	---------------

TRANSFERT BUDGETAIRE #11

02 73 200 Aréna de Pointe-Gatineau

549	Entretien et réparation - équipement	( 450,00\$)
635	Peinture	450,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE #13

02 84 500 Projet "Ose-Arts"

112	Rémunération régulière - autres employés	9 100,00\$
-----	--	------------

02 71 200 Loisirs - Administration - Programmes

111	Rémunération régulière - plein temps	( 3 920,00\$)
-----	--------------------------------------	---------------

<u>01 82 550</u>	<u>Subvention - Ose-Arts</u>	5 180,00\$R.
------------------	------------------------------	--------------

02 83 342 Travaux - rue Du Ravin

515	Location - machinerie	1 000,00\$
625	Asphalte	3 500,00\$
626	Gravier	500,00\$

<u>01 82 400</u>	<u>Subvention - asphalte et réfection/chemins</u>	5 000,00\$R
------------------	---	-------------

Adoptée unanimement.

**FMM**



C-80-518

Entente - Trimmaction Inc.

ATTENDU QUE le Service des Loisirs et de la Culture a négocié un protocole d'entente avec Trimmaction Inc. concernant l'élaboration d'un programme de conditionnement physique;

QUE cette entente est également à l'effet d'établir des modalités relativement à l'utilisation des facilités sportives mises à la disposition de cet organisme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter le contenu du protocole d'entente à intervenir entre la Ville et Trimmaction Inc. et d'autoriser son Honneur le Maire John R. Luck et le greffier, Laurier Béchamp, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Adoptée unanimement.

C-80-519

Réclamation - M. Marcel Racicot

ATTENDU QUE les ajusteurs d'assurance ont déposé un rapport recommandant de régler la réclamation de M. Marcel Racicot pour un montant de 650,00\$ concernant les pertes subies suite au refoulement d'égout survenu le 1979 11 26;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser un paiement de 650,00\$ à M. Marcel Racicot demeurant au 14 de la rue Onésime, Gatineau, Québec, à titre de règlement complet et final de sa réclamation du 1979 11 26.

Adoptée unanimement.

C-80-520

Installation d'enseignes d'arrêt

ATTENDU QUE la Sûreté Municipale a produit un rapport concernant l'installation d'enseignes d'arrêt sur la rue St-Rosaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter des arrêts obligatoires sur les côtés sud et nord de la rue St-Rosaire, à la hauteur du boulevard Du Progrès, de façon à obliger les automobilistes à effectuer des arrêts aux 4 coins de cette intersection et que le Service des Travaux Publics soit autorisé à procéder à l'installation des affiches appropriées, le tout en conformité avec le rapport préparé par la Sûreté Municipale, en date du 1980 05 26.

Adoptée unanimement.



C-80-521

Stationnement interdit - 166, rue Du Barry

ATTENDU QUE le Service de la Police a déposé un rapport concernant l'interdiction de stationner sur une partie de la rue Du Barry;

QUE ce Conseil est d'avis que cette ordonnance aurait pour effet de faciliter l'accès au boulevard St-René et à la rue Du Barry;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'interdire, en tout temps, le stationnement des véhicules sur le côté ouest de la partie de la rue Du Barry, comprise entre le boulevard St-René et la rue Drapeau et que le Service des Travaux Publics soit requis de procéder à la mise en place des enseignes appropriées.

Adoptée unanimement.

C-80-522

Mesure disciplinaire - constable #81

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du rapport du directeur du Service du Personnel et de l'opinion juridique de Me Claude Lavery concernant le grief de l'agent cité en titre, suite au dépôt de la lettre du directeur de la Sécurité Municipale, datée du 1980 04 22 concernant la perte d'une radio portative;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de maintenir la décision du Conseil de Disciplines et de faire droit au grief de l'Association des Policiers et de n'effectuer aucune poursuite civile contre ledit agent.

Adoptée unanimement.

C-80-523

Commission Scolaire de Gatineau - école Labelle

ATTENDU QUE la Commission Scolaire de Gatineau fermera sous peu l'école Labelle et qu'elle a entrepris des démarches en vue de se départir du terrain, en conformité avec l'article 216 de la Loi de l'Instruction Publique;

QUE le terrain de ladite école est adjacent au parc Labelle et en est l'ouverture sur le boulevard Lorrain;

QUE la bâtisse a été condamnée au début des années 1970 par le Ministère de l'Education à cause de sa structure et de la désuétude des équipements mécanique et électrique et que les réparations effectuées depuis ce temps étaient temporaires et n'avaient pour but que de maintenir la bâtisse jusqu'à la construction d'une nouvelle école;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:



- 10.- De demander à la Commission Scolaire de Gatineau de vendre à la Ville, pour la somme nominale de 1,00\$, le terrain portant le numéro de lot 12A partie, rang I, canton de Templeton, ainsi que l'école, en conformité avec les dispositions de l'article 216 de la Loi de l'Instruction Publique, ledit terrain devant servir à des fins récréatives et que l'acte notarié à intervenir stipule clairement la démolition de la bâtisse après l'acquisition.
- 20.- D'autoriser son Honneur le Maire et le greffier, à signer l'acte notarié, pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-80-524

Stationnement, rue Brébeuf

ATTENDU QUE le Comité Administratif estime qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro C-80-152 interdisant, en tout temps, le stationnement des véhicules automobiles sur le côté sud d'une partie de la rue Hillcrest et sur le côté "est" d'une partie de la rue Brébeuf, afin que l'interdiction précitée s'applique sur les 2 côtés desdites rues;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de modifier la résolution numéro C-80-152 pour indiquer que le stationnement des véhicules automobiles est interdit en tout temps, sur les 2 côtés de la partie de la rue Hillcrest comprise entre le numéro civique 247 et l'intersection de la rue Brébeuf ainsi que sur les 2 côtés de la partie de la rue Brébeuf se situant entre l'intersection de la rue Hillcrest et l'angle de la rue St-Jean.

Il est de plus résolu que le Service des Travaux Publics soit autorisé à procéder à la nouvelle signalisation requise.

Adoptée unanimement.

C-80-525

Raccordement électrique - marché public

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de formuler une demande à la société d'Hydro-Québec pour le raccordement électrique souterrain devant desservir le marché public de la rue Notre-Dame.

Adoptée unanimement.

C-80-526

Demandes de lotissement

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que ce Conseil donne son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- M. Raymond Lusignan,  
lot 8D-5, rang II, canton de Templeton,  
plan numéro 24691-1816-G,  
préparé par M. André Germain, le 1980 04 09.
- 2o.- Rachel Lavigne,  
lot 24B-34, rang VII, canton de Templeton,  
plan numéro 801666,  
préparé par M. André Defayette, le 1980 05 05.

Adoptée unanimement.

C-80-527

Réduction, emprunt autorisé - règlements

ATTENDU QUE le directeur du Service des Finances a présenté un rapport concernant le capital autorisé non émis de certains règlements d'emprunt et dont les travaux décrétés sont exécutés;

QUE ledit rapport recommande la réduction du montant de l'emprunt permis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de réduire les emprunts autorisés, en vertu des règlements ci-dessous mentionnés, puisque les fonds appropriés n'ont pas été requis pour l'exécution des travaux décrétés auxdits règlements, à savoir:

<u>Règlement</u>	<u>TEMPLETON</u>	<u>Emprunt à annuler</u>
18-72		99,300,00\$
12-74-1-76		11 980,00\$
19-72		21 354,00\$
13-74-1-76		39 600,00\$
20-72-1-76		93 507,00\$
02-73		96 800,00\$
15-74-1-76		5 620,00\$
19-73-1-77		1 600,00\$
16-74-4-77		900,00\$
06-74-1-76		1 500,00\$
	<u>EX-GATINEAU</u>	
421-1-77		7 115,00\$
407-1-76		12 037,00\$



TOURAINÉ

512	1 400,00\$
525	3 900,00\$

POINTE-GATINEAU

477	18 000,00\$
493	472 900,00\$
628-1-77	800,00\$
622-2-77	85 300,00\$
625	14 000,00\$
651-3-77	1 800,00\$
662	8 400,00\$
666-2-76	12 200,00\$
685	71 807,00\$
686	10 000,00\$
605	16 600,00\$
679	208 000,00\$

GATINEAU

13-2-76	1 900,00\$
14-75	2 000,00\$
22-1-77	23 100,00\$
23-1-77	7 000,00\$
27-25	59 000,00\$
32-75	8 700,00\$
71-76	33 300,00\$
72-76	31 000,00\$
73-76	14 500,00\$
77-76	54 500,00\$
81-76	13 000,00\$
85-77	19 800,00\$
89-77	10 000,00\$
90-77	6 000,00\$
91-1-77	13 700,00\$

Adoptée unanimement.

C-80-528                      Transferts budgétaires #14, #15, #16 et #17

ATTENDU QUE le directeur du Service des Finances a présenté des demandes de transferts budgétaires afin d'être en mesure de donner suite à divers travaux décrétés par des résolutions du Conseil;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts ci-après indiqués, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #14:

02 83 351 Drainage - projet Hulbec

418 Services Techniques	2 000,00\$
712 Immobilisations - travaux/égouts	1 000,00\$





02 18 000 Contributions de l'employeur  
194 Congés statutaires (3 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #15:

02 62 100 Promotion du commerce  
345 Promotions touristiques et commerciales 3 000,00\$

02 18 000 Contributions de l'employeur  
194 Congés statutaires (3 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #16:

02 62 100 Promotion du commerce  
346 Raccordement - marché public 6 000,00\$

02 18 100 Contributions de l'employeur  
194 Congés statutaires (6 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #17:

02 35 200 Enlèvement des ordures  
515 Location - machinerie et véhicules 2 000,00\$

02 18 000 Contribution de l'employeur  
194 Congés statutaires (2 000,00\$)

Adoptée unanimement.

C-80-529 Approbation, cotation - pavage - tennis,  
Templeton

ATTENDU QUE le Service des Achats a obtenu les cotations suivantes pour le pavage du terrain de tennis situé à Templeton, à savoir:

- 1o.- Pavage Legault..... 3 330,00\$
- 2o.- Pavage Cavalier..... 3 871,00\$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la cotation de la compagnie Pavage Legault, 215, rue Archambault, Hull, Québec, au montant de 3 330,00\$, pour le pavage du terrain de tennis situé à Templeton et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire 02 83 110.

Adoptée unanimement.





C-80-530

Engagement contractuel - licences de chiens

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport relativement aux candidatures retenues pour le recrutement de personnes pour la vente de licences de chiens;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'embauche, sous forme contractuelle, des personnes ci-dessous, pour la vente de licences de chiens et que son Honneur le Maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat à intervenir avec chacune d'elle, à savoir:

- 1o.- CHARRON, Carol M. - ex-vendeur, assurance-vie.
- 2o.- CASTONGUAY, Robert - ex-temporaire, Ville de Gatineau.
- 3o.- DESJARDINS, Monique - ex-occasionnelle.
- 4o.- FRAPPIER, Pierre - sans emploi.

Il est de plus résolu que dans l'éventualité d'une démission ou plusieurs, de ces personnes, le directeur du Service du Personnel est autorisé à effectuer le remplacement dans de tels cas et que son Honneur le Maire et le greffier sont également autorisés à signer les contrats d'embauche qui pourraient en découler.

Adoptée unanimement.

C-80-531

Vieux Chemin et route 307 - ordonnance de circulation

ATTENDU QUE le rapport du Service de la Police, en date du 1980 05 28, recommande un arrêt sur la rue Vieux Chemin, à l'intersection de la route 307;

QUE le Comité Administratif estime qu'il est également nécessaire d'installer des affiches pour prohiber le déversement de déchets dans ce secteur;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter un arrêt à être installé sur l'îlot donnant accès à la rue Vieux Chemin, direction sud et que le Service des Travaux Publics soit autorisé à procéder à l'érection de la signalisation requise en vertu de l'ordonnance précitée et que simultanément, les enseignes d'interdiction pour le déversement des déchets soient installées aux endroits appropriés dans le secteur.

Adoptée unanimement.



C-80-532

Rescision - résolution numéro C-80-271 -  
contrat de vente - M. André Drouin

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu que la résolution numéro C-80-271, relativement au consentement d'un contrat à M. André Drouin pour l'acquisition de certains lots lors de la vente pour taxes du 1977 12 05, soit et est rescindée à toute fin que de droit.

Adoptée unanimement.

C-80-533

Contrat de vente - M. André Drouin

ATTENDU QUE M. André Drouin s'est porté adjudicataire des lots 19-4, 19-5, 19-6, 19-7, 19-22 et 19-170, Kettle Island, canton de Templeton;

QUE cette personne désire obtenir les titres de ses lots et qu'elle s'est conformée aux dispositions de l'article 561 de la Loi des Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu d'accorder à M. André Drouin, demeurant au 88 de la rue Champlain, secteur Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, un contrat devant notaire, concernant les lots 19-4, 19-5, 19-6, 19-7, 19-22 et 19-170, Kettle Island, canton de Templeton.

QUE son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié en découlant.

Adoptée unanimement.

C-80-534

Liste de comptes

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les paiements de la liste des comptes à payer pour le fonds des projets en cours, datée du 1980 06 16 et se chiffrant à 184 965,85\$.

Adoptée unanimement.

C-80-535

Adjudication de soumission - démolition - 74  
et 113-115, rue Champlain

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, la soumission suivante fut reçue pour la démolition des bâtiments et dépendances situés au 74 et au 113-115 de la rue Champlain, à savoir:

FMM



- F. Thibault Démolition Limitée:  
74 Champlain..... 810,00\$  
113-115 Champlain..... 810,00\$

QUE le chargé des programmes d'améliorations de quartier a soumis un rapport à l'effet que ladite soumission est conforme et qu'il en recommande l'approbation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu d'accepter la soumission présentée par la firme F. Thibault Démolition Limitée, au montant de 1 620,00\$, pour la démolition des bâtiments et dépendances situés au 74 et 113-115 de la rue Champlain, secteur Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec.

QUE les fonds pour cette fin soient puisés à même les appropriations du règlement numéro 128-79.

Adoptée unanimement.

C-80-536

La Chambre de Commerce de Gatineau -  
kiosque touristique

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce désire implanter un kiosque d'information touristique et commerciale sur le territoire de la Ville et sollicite la participation financière de la municipalité pour la réalisation de ce projet;

QUE ce projet fut présenté au Ministre de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration du Canada dans le cadre du programme d'emploi d'été des jeunes - 1980, et fut approuvé avec certaines modifications au niveau de sa durée et du nombre de participants au projet;

QUE la Société d'Aménagement de l'Outaouais a également accepté de placer à la disposition de cette association une roulotte et qu'à cause de la grève qui sévit, des dispositions palliatives doivent être envisagées;

QUE le Comité Administratif est d'avis qu'il est avantageux pour la municipalité de s'impliquer financièrement dans ce projet considérant que ce kiosque servira à promouvoir l'achat chez-nous;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser à la Chambre de Commerce de Gatineau une somme de 3 000,00\$, à titre de participation de la Ville à l'implantation du kiosque touristique et commercial et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les appropriations du poste budgétaire 02 62 100 345.

Il est entendu que cette contribution sera réduite des sommes équivalentes aux travaux pouvant être exécutés par nos Services.

Adoptée unanimement.



C-80-537

Terrain de jeux - projet "Le Carrefour"

ATTENDU QUE le Service des Loisirs et de la Culture a préparé une estimation des coûts concernant des travaux d'aménagement au parc du projet "Le Carrefour";

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Loisirs et de la Culture à procéder à l'exécution des travaux d'aménagement du parc "Le Carrefour" décrits, pour l'année 1980, au rapport daté du 1980 05 21, préparé par le chef de la division Parc et Aménagement dudit Service et qu'une somme de 21 400,00\$ puisée à même les affectations du poste budgétaire 02 83 110 soit appropriée à cette fin.

Adoptée unanimement.

C-80-538

Centre Nautique du Québec - Semaine Québécoise du Nautisme

ATTENDU QUE le Centre d'Information Nautique du Québec a manifesté le désir de choisir Gatineau comme Ville Hôtesse pour la "Semaine Québécoise du Nautisme" en 1982;

QUE le Conseil, en vertu de sa résolution numéro C-80-294, a demandé à la Commission de la Capitale Nationale et à la Société d'Aménagement de l'Outaouais d'inclure la Ville dans l'étude relative à l'implantation d'une marina dans la région de l'Outaouais;

QU'advenant la construction d'un port de plaisance à Gatineau, il sera possible d'accéder à la requête de cet organisme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter en principe que la Ville de Gatineau soit désignée comme Ville Hôtesse pour la "Semaine Québécoise du Nautisme", en 1982 et de demander au Centre d'Information Nautique du Québec de fournir les documents pertinents au dossier afin de permettre à la municipalité d'évaluer les implications financières et retombées économiques d'une telle activité.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux quitte son fauteil.

F.M.



C-80-539

Electricité - stade Pierre-Lafontaine

ATTENDU QUE le Conseil, en vertu de sa résolution numéro C-79-704, a retenu les services du cabinet des ingénieurs-conseils Desmarais et Associés, pour la confection des plans et devis ainsi qu'une estimation des coûts pour l'exécution de travaux de modification au système d'électricité du stade Pierre-Lafontaine;

QUE ces documents sont maintenant disponibles et qu'il y a lieu d'entamer les procédures pour l'exécution de ces travaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le greffier à publier des avis invitant des offres pour l'exécution des travaux de modification au système d'électricité du stade Pierre-Lafontaine et de confier la surveillance de cet ouvrage au cabinet des ingénieurs-conseils Desmarais et Associés.

Adoptée unanimement.

C-80-540

Employé temporaire - période de perception

ATTENDU QUE le directeur du Service des Finances a présenté une demande pour l'engagement d'un employé temporaire pour la période de la perception des taxes lors de la facturation du mois de juillet;

QUE le Comité Administratif a analysé le bien fondé de cette requête et recommande l'embauche d'un employé pour une période de 5 semaines;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à recruter, pour une période de 5 semaines débutant le 1980 08 05, un employé temporaire pour assister le personnel permanent de la division de la Taxation du Service des Finances, au cours de la période de la perception des taxes découlant de la facturation du mois de juillet 1980.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux reprend son fauteuil.

C-80-541

Entretien de terrains de baseball et de soccer

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 1980, le Conseil a manifesté le souhait d'encourager les associations sportives en versant des subsides pour l'exécution des travaux d'entretien mineurs dans les parcs municipaux;



QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a produit un rapport contenant une suggestion à l'égard de la répartition de la subvention relative à l'entretien des terrains de baseball et de soccer;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser la distribution de la subvention pour l'entretien des terrains de baseball et de soccer comme suit, à savoir:

<u>Association</u>	<u>Terrain</u>	<u>Montant</u>
Baseball St-Rosaire	St-Rosaire, Parc à Pierre, Lions.....	800,00\$
Loisirs Le Barron	Lalery (2 terrains)....	600,00\$
Loisirs Le Côteau	Le Côteau (2 terrains).	600,00\$
St-Jean de Brébeuf	Dutil.....	220,00\$
Baseball de Touraine	Riviera, Georges-Etienne Cartier St-Coeur de Marie.....	800,00\$
Soccer/secteur Touraine	La Carrefour, Georges-Etienne Cartier Collège St-Alexan- dre (2 terrains).....	900,00\$
Soccer/secteur Gatineau	Pie X, Raymond-Montpetit, Pierre-Laporte, Polyvalente Nicolas Gatineau.....	1 080,00\$

Il est de plus résolu que les octrois précités soient versés à raison de 40% immédiatement, 50% à la mi-saison et le solde sur présentation du rapport financier de l'association concernée, à la fin de la saison.

Adoptée unanimement.

C-80-542

Aménagement de parcs - Quartier numéro 1

ATTENDU QUE l'Association des Résidents de Cantley Inc. a présenté une demande pour l'aménagement de plusieurs parcs dans le secteur du quartier numéro 1;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:



- 10.- D'accorder une subvention, au montant de 10 100,00\$ à l'Association des Résidents de Cantley Inc. pour l'aménagement des parcs ci-dessous mentionnés en conformité avec le rapport qu'elle a déposé:
- a) Parc Domaine La Fortune..... 2 900,00\$
  - b) Parc Bois de Limbour..... 5 500,00\$
  - c) Parc chemin Denis..... 1 700,00\$
- 20.- D'autoriser le Service des Loisirs et de la Culture à procéder à l'achat des équipements demandés par ladite Association et d'attribuer à cette fin, une somme d'environ 958,00\$.
- 30.- De mandater le directeur du Service des Loisirs et de la Culture à préparer un protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et ladite Association et d'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à le signer, pour et au nom de la Ville.
- 40.- D'autoriser le Service des Achats à demander des soumissions, sur invitation, pour l'installation d'un jeu de marelle au parc de l'Avenue du Parc et pour l'achat de l'équipement s'y rattachant; ledit équipement devant être réservé à l'usage prioritaire du Club d'Age d'Or du secteur Limbour.
- 50.- D'autoriser le Service des Loisirs et de la Culture à construire 2 tables à pique-nique devant être placées au parc mentionné à l'alinéa précédent.
- 60.- Qu'une dépense maximum de 6 000,00\$ soit également autorisée pour les fins des articles 40.- et 50.- de la présente résolution.

QUE les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 05 81 320 relatif à la réserve des parcs de l'ancienne Ville de Touraine.

Adoptée unanimement.

C-80-543

Office Municipal d'Habitation de  
Gatineau - police d'assurance

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau a soumis une demande concernant le paiement d'une police d'assurance de cautionnement contre la fraude, le détournement et la malversation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la dépense supplémentaire de 300,00\$ au budget de l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau, pour l'obtention d'une police d'assurance de cautionnement contre la fraude, le détournement et la malversation; il est entendu que la participation financière de la Ville ne peut excéder 10% du montant de la dépense.

Adoptée unanimement.



C-80-544

Aménagement des espaces à bureaux

ATTENDU QUE le Comité Administratif a pris connaissance du rapport préparé par la firme Roger Pominville Limitée concernant la politique relative aux normes d'aménagement des espaces à bureaux;

QUE le Comité de Réorganisation des Structures Administratives de la municipalité recommande l'approbation de ce document;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gillas Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver la politique d'aménagement des espaces à bureaux définie au rapport préparé par la firme Roger Pominville Limitée.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.

C-80-545

Opérateur de radio - Sûreté Municipale

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à procéder à l'affichage et à la sélection de 4 employés civils pour combler les postes d'opérateur de radio, au Service de la Police; il est entendu que ces engagements devront être entérinés par le Conseil.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse reprend son fauteuil.

C-80-546

Politique - drainage des cours arrières

ATTENDU QUE le Conseil, en comité plénier, a établi une politique concernant le problème du drainage des cours arrières;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau et résolu d'approuver la politique générale ci-dessous reproduite relative au conflit découlant du drainage des cours arrières, à savoir:

- 10.- Dans le cas impliquant des propriétés privées:
- a) de laisser au tribunal approprié le soin de répartir les responsabilités de chacun des propriétaires;
  - b) d'offrir aux intéressés, lorsqu'il existe un égout pluvial, la possibilité de se raccorder, à leurs frais, audit égout.

**FMI**



20.- Dans le cas de terrains adjacents à une propriété de la Ville:

- a) de prohiber toute modification au nivellement du terrain sans avoir obtenu, au préalable, l'accord de la Ville;
- b) d'agir, à la demande des parties, comme arbitre dans les conflits entre les propriétaires adjacents à un terrain municipal.

Adoptée unanimement.

C-80-547

Engagement d'arpenteurs- géomètres -  
emprise, chemin Fleming - résolution  
numéro C-80-420

ATTENDU QUE le Comité Administratif a pris connaissance des griefs de MM. Jean-Louis Lacasse et Ronald Danis, relativement aux difficultés provenant des travaux qu'aurait exécutés ou fait effectuer la municipalité, en bordure dudit chemin Fleming;

QUE selon les renseignements fournis par ces personnes, il y a prétention que ces travaux furent exécutés sur des propriétés privées et que les bornes repères identifiant les limites des terrains, furent alors enlevées par la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de retenir les services du bureau des arpenteurs-géomètres Nadeau & Samson, pour la préparation d'un plan montrant l'emprise du chemin Fleming, de façon à pouvoir déterminer si les travaux de drainage furent exécutés sur la propriété privée.

Que les fonds pour cette fin soient puisés à même les appropriations du poste budgétaire 02 42 000.

Adoptée unanimement.

C-80-548

Correction de titre - succession J.L.  
Moreau

ATTENDU QUE la succession de M. Jean-Louis Moreau est propriétaire d'une partie du lot 580 au cadastre du Village de Pointe-Gatineau, le tout tel qu'il apparaît à la déclaration de transmission passée devant Me Fernand Larose, notaire, en date du 1980 03 20, sous le numéro 22 237 de ses minutes;

QUE ledit lot 580 a été cadastré officiellement depuis septembre 1951 seulement, lors de la révision cadastrale de cette partie du territoire de Pointe-Gatineau et qu'antérieurement, il n'existait aucun numéro de lot pour ladite parcelle de terrain;



QU'il appert que ladite parcelle de terrain, sans désignation cadastrale, a toujours été la propriété de Dame Clémentine Lamarche Charron et qu'il est impossible de retrouver au Bureau d'Enregistrement de Hull, une cession de quelque parcelle de terrain du lot 580, que ladite personne aurait cédée à la Ville de Pointe-Gatineau ou à toute autre corporation municipale;

QUE lors de la révision cadastrale en septembre 1951, la corporation du Village de Pointe-Gatineau fut inscrite au livre de renvoi du cadastre révisé comme propriétaire apparent du lot 580;

QUE cette parcelle de terrain n'a jamais été cédée à ladite corporation municipale;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que ce Conseil renonce, avec l'assentiment de la Commission Municipale du Québec, à tous les droits, titres et intérêts que la Ville a ou a pu avoir dans le lot 580 du cadastre du Village de Pointe-Gatineau, le tout afin de corriger et de régulariser les titres de propriété de la succession de M. Jean-Louis Moreau.

\* Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon s'abstient des discussions et du vote, en vertu des dispositions de l'article 330 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

C-80-549

Rénovation, auditorium - Polyvalente Nicolas  
Gatineau

ATTENDU QUE par la résolution numéro C-79-991, le Conseil a demandé, entre autres, au Ministère des Affaires Culturelles d'adopter un plan d'action comprenant, à savoir:

1o.- A court terme:

L'urgence d'assurer une continuité dans les services d'accueil à la population de la région de l'Outaouais en améliorant les structures existantes dont celles de la Polyvalente Nicolas Gatineau, à un coût de 21 500,00\$, pour l'aménagement et d'environ 10 000,00\$, pour l'entretien des lieux et de l'équipement.

2o.- A moyen terme:

La réalisation d'une scène régionale de façon graduelle afin de ne pas négliger le développement des structures d'accueil avoisinantes.

3o.- A long terme:

La nécessité de mettre sur pied des structures pour satisfaire les populations éloignées des centres urbains, et ce, dans le cadre d'une expansion planifiée des services à offrir.

FMM



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, ce Conseil s'intéresse à la possibilité de s'engager financièrement à la rénovation de l'auditorium de l'école Polyvalente Nicolas Gatineau en autant que le Ministère des Affaires Culturelles subventionne de façon substantielle le coût du projet.

Adoptée unanimement.

C-80-550

Piscine intérieure - Polyvalente Nicolas Gatineau

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais et la Ville pour que cette dernière défraie les coûts supplémentaires pour la construction d'une piscine de grandeur semi-olympique à l'école Polyvalente Nicolas Gatineau;

QU'il appert que le Conseil du Trésor aurait refusé toute subvention pour la construction d'une piscine standard à ladite école;

QUE les conséquences de la réforme fiscale ne permettent pas à la municipalité d'assumer seule, dans l'avenir immédiat, la responsabilité financière pour la construction d'une piscine de grandeur semi-olympique;

QUE le projet de construction d'une telle piscine est le fruit des efforts et discussions des élus de la Ville et de la Commission Scolaire concernée;

QUE le livre blanc sur les loisirs au Québec prévoit que l'état accordera un soutien spécial de 5 ans en ce qui a trait à l'implantation d'équipements lourds et intermédiaires;

QUE le territoire de l'ancienne Ville de Gatineau constitue le secteur le plus peuplé de la Ville et n'est pas doté d'un tel équipement;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser son Honneur le Maire à rencontrer les autorités gouvernementales pour faire valoir les effets positifs de ce dossier afin de permettre à la population du secteur précité d'obtenir les équipements communautaires qui leur reviennent de juste droit.

Adoptée unanimement.

C-80-551

Garderie Apollon de l'Outaouais

ATTENDU QUE les propriétaires de la Garderie Apollon de l'Outaouais ont relocalisé leurs activités au 7 de la rue Larose, Gatineau, Québec sans tenir compte des restrictions du zonage dans ce secteur;

QUE les propriétaires voisins de cet établissement sollicitent le concours de la Ville pour la fermeture de cette garderie;



QUE le Ministère des Affaires Sociales a émis un permis d'opération sans avoir, au préalable, obtenu de la Ville un certificat de zonage;

QUE cette situation cause préjudice aux résidents du secteur et que le Comité Administratif est d'avis qu'il appartient à la municipalité de faire respecter ses règlements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'aviseur légal de la Ville à présenter une requête à un tribunal approprié pour obtenir un jugement déclaratoire aux fins de statuer sur les droits acquis de la Garderie Apollon de l'Outaouais, implantée au 7 de la rue Larose, Gatineau, Québec.

Adoptée unanimement.

\* Messieurs les Conseillers Claude Bérard et Michel N. Séguin quittent leur fauteuil.

C-80-552

Puits d'accès - rue Notre-Dame

ATTENDU QUE la firme Fédex, division "Le Groupe G. Inc.", mandataire de la Communauté Régionale de l'Outaouais pour l'exécution des travaux décrétés au contrat C-40, a formulé une demande pour la construction d'un puits d'accès sur la rue Notre-Dame, au chaînage 90 / 30;

QUE le cabinet des ingénieurs-conseils Boileau & Associés, a soumis un rapport à l'effet que si la municipalité autorise la mise en place de ce puits, l'entrepreneur pourra compléter les travaux de tunnel avant l'hiver;

QUE l'emplacement du puits projeté permettra de garder en tout temps 2 voies de circulation sur la rue Notre-Dame et que le trottoir nord ne sera aucunement affecté;

QUE l'entrepreneur est également engagé à aménager, à ses frais, un trottoir temporaire sur le côté sud de cette rue;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la demande de la firme Fédex Limitée, division "Le Groupe G. Inc.", concernant la mise en place d'un puits d'accès sur la rue Notre-Dame, au chaînage 90 / 30.

Adoptée unanimement.

C-80-553

Aréna de Touraine - servitudes à acquérir

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a mentionné que suite aux travaux d'aménagement effectués aux abords de l'aréna de Touraine, il est devenu nécessaire d'améliorer le drainage de ce terrain;

F.M.

Formule Municipale Ltd., Farnham, Qué.



QUE pour effectuer ces travaux, il est nécessaire d'acquiescer des servitudes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- De retenir les services de M. André Defayette, arpenteur-géomètre, pour la confection de descriptions techniques devant préciser les emplacements des servitudes requises pour le drainage du terrain de l'aréna de Touraine; lesdites servitudes étant montrées au plan sommaire portant le numéro G-80-02 préparé par nos Services Techniques, au mois d'avril 1980.
- 2o.- D'autoriser la préparation d'un acte notarié par lequel la Ville se porte acquiescer desdites servitudes, pour la somme nominale de 1,00\$ et que le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE les fonds pour cette fin soient puisés à même les appropriations du règlement numéro 159-79.

Adoptée unanimement.

\* Messieurs les Conseillers Claude Bérard et Michel N. Séguin reprennent leur fauteuil.

C-80-554

Engagement d'employés temporaires et location de camion

ATTENDU QUE le directeur du Service des Travaux Publics a produit un rapport justifiant l'engagement de 3 employés temporaires pour l'entretien des espaces verts;

QU'il a également formulé une demande pour la location d'un camion équipé pour le bon fonctionnement de cette division;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- D'autoriser le directeur du Service du Personnel à engager, pour la période estivale seulement, 3 employés temporaires pour le Service des Travaux Publics, devant être affectés à l'entretien des espaces verts.
- 2o.- D'autoriser le directeur du Service des Travaux Publics à procéder à la location, pour la saison estivale, d'un camion équipé afin de répondre aux besoins de la division de l'Entretien des Espaces Verts.

QUE la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire 02 36 200 III.

Adoptée unanimement.





C-80-555

Allocation - assemblées du Conseil - Greffe

ATTENDU QUE depuis 1975, suite à l'étude des conseillers en administration P.S. Ross et Associés sur la politique salariale des cadres, une allocation annuelle spéciale de 1 000,00\$ avait été incluse au salaire du greffier et de son adjoint pour tenir compte de leur participation régulière aux séances du Conseil et aux réunions de comité tenues en soirée;

QU'à la suite d'un oubli, cette somme annuelle n'a pas été versée au greffier-adjoint depuis 1977;

QUE ce renseignement n'apparaît pas au rapport, concernant le salaire des cadres et autres employés non syndiqués, préparé par la firme Roger Pominville Limitée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- D'autoriser que l'allocation annuelle spéciale de 1 000,00\$, consentie au greffier et à son adjoint, soit ajoutée au salaire apparaissant à leur égard dans le rapport préparé par la firme Roger Pominville Limitée, pour les années 1979 et 1980.
- 2o.- D'autoriser, rétroactivement, le paiement de cette allocation au greffier-adjoint, à compter du 1978 01 01 à date, suite à l'omission de cette somme lors de l'établissement de l'échelle salariale de 1978.

Adoptée unanimement.

C-80-556

Remplacement - congé de maternité

ATTENDU QUE le gérant recommande de donner suite à la demande du directeur du Service de la Police pour le remplacement de Mme Micheline Dubois, employée à la division Statistique au secrétariat du Service pendant son congé sans solde de maternité, pour une période d'environ 6 mois;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service du Personnel à recruter un employé temporaire, pour une période de 6 mois, afin de remplacer Mme Micheline Dubois à la division Statistique au secrétariat du Service de la Police.

Adoptée unanimement.

C-80-557

Remplacement - vacances

ATTENDU QUE le bon fonctionnement de l'administration de la Ville nécessite le remplacement de certains employés lors de leurs vacances annuelles;

**FMI**



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service du Personnel à procéder à l'embauche de personnes aptes à remplacer le commissionnaire et le commis à la photocopie au Service des Communications, lors de leurs vacances annuelles 1980.

Adoptée unanimement.

C-80-558

Engagement de personnel

ATTENDU QUE le Comité de Sélection, formé en vertu de la résolution numéro C-80-76, modifiée par la résolution numéro C-80-392, a déposé son rapport concernant les candidats ayant postulé aux fonctions d'adjoint administratif au gérant, de directeur des Services Techniques et de directeur des Services Administratifs;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois et résolu de nommer les personnes ci-dessous mentionnées au poste indiqué en regard de chacun d'eux, à savoir:

- 1o.- Adjoint administratif au gérant - M. ANDRE SINCENNES - salaire annuel: 25 000,00\$.
- 2o.- Directeur des Services Techniques - M. MAURICE BEAUCLAIR.
- 3o.- Directeur des Services Administratifs - M. LAURIER BECHAMP.

Le salaire des directeurs des Services Techniques et Administratifs sera fixé de façon définitive à leur date d'entrée en fonction, lorsque l'échelle salariale de l'an 1980 sera adoptée.

Adoptée unanimement.

C-80-559

Analyste - Informatique - prime

ATTENDU QUE le directeur du Service des Finances a déposé un rapport concernant les fonctions cumulées par l'analyste programmeur depuis la démission du chef de la division Informatique;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'accorder une prime hebdomadaire de 50,00\$ à l'analyste programmeur (Mme Lise Huard), depuis le 1980 05 19 et jusqu'à l'engagement d'un chef à la division Informatique.

Adoptée unanimement.



C-80-560

Domages - propriétés privées - intercepteur régional

ATTENDU QUE des dommages ont été causés à diverses propriétés privées, suite au dynamitage requis pour le contrat de l'intercepteur régional par la compagnie Fedex Limitée;

QUE plusieurs de ces cas ont été soumis par les propriétaires à la compagnie Fedex Limitée, maître d'oeuvre des travaux;

QUE de toute évidence, la compagnie Fedex Limitée accuse réception et ignore les réclamations;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu que ce Conseil demande à la Communauté Régionale de l'Outaouais, responsable du contrat, d'exiger que l'entrepreneur fasse diligence et règle les nombreux cas en suspens de façon juste et équitable et que dans l'éventualité que lesdites réclamations ne soient pas réglées dans un délai raisonnable, que ladite Communauté retienne certaines sommes sur les certificats de paiement payables à l'entrepreneur, afin de s'assurer que les réclamants obtiennent satisfaction.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon quitte son fauteuil.

C-80-561

Aménagement de parcs

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu d'autoriser le Service des Loisirs et de la Culture à effectuer des travaux d'amélioration, jusqu'à concurrence des sommes indiquées en regard de chacun des parcs ci-après mentionnés et d'approprier à cette fin, une somme de 75 900,00\$ à même le poste budgétaire 02 83 110, à savoir:

<u>Quartier</u>	<u>Parc</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
#3	Le Côteau	Aménagement, terrain, jeux créatifs, clôture et autres aménagements.....	6 000\$
#4	Lalery	Jeux créatifs.....	8 400\$
	Marino	Jeux créatifs.....	4 500\$
#5	Desnoyers	Clôture.....	3 100\$
	Lemoyne	Jeux créatifs.....	5 200\$
	Généreux	Jeux créatifs.....	5 200\$
		installation (matériel requis).....	1 500\$
#6	St-Rosaire	Aménagement, terrain de balle.....	22 000\$
#10	St-René	Estrades.....	6 000\$
#11	Labelle	Clôture.....	4 000\$
		aménagement, terrain.....	6 000\$

**FM**

Formule Municipales Ltée, Farnham, Qué.



<u>Quartier</u>	<u>Parc</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
#11	Racicot	Réparation, système électrique.....	4 000\$

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter l'exécution de travaux de modification au système d'électricité ainsi que des réparations à la toiture et aux pilastres du stade Pierre-Lafontaine et pour autoriser une émission d'obligations pour en payer le coût.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour autoriser des travaux d'aqueduc, de drainage et de revêtement bitumineux sur une partie du boulevard St-René et pour autoriser une émission d'obligations pour en payer le coût.

\* Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon reprend son fauteuil.

C-80-562

Règlement numéro 41-16-80

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu que le règlement numéro 41-16-80 pour modifier le règlement numéro 41-76 concernant la circulation, afin de décréter une vitesse de 30 km/h sur certaines rues, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-563

Règlement numéro 41-17-80

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux et résolu que le règlement numéro 41-17-80 modifiant le règlement numéro 41-76 concernant la circulation, afin d'ajouter des dispositions relatives aux procédures, soit et est approuvé tel que lu.

\* Monsieur le Conseiller Conrad bouffard enregistre sa dissidence.

Adoptée.

\* Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse et Richard Trottier quittent leur fauteuil.



C-80-564

Règlement numéro 41-18-80

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux, appuyé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois et résolu que le règlement numéro 41-18-80, pour modifier le règlement numéro 41-76 et ses amendements concernant la circulation pour y ajouter des dispositions relatives aux pistes cyclables, soit et est approuvé tel que lu.

\* Messieurs les Conseillers Conrad Bouffard et Michel N. Séguin enregistrent leur dissidence.

Adoptée.

\* Messieurs les Conseillers Claude Bérard et Hubert A. Leroux quittent leur fauteuil.

C-80-565

Règlement numéro 201-80

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu que le règlement numéro 201-80, pour affecter les soldes réglementaires disponibles au montant de 346 981,00\$ à la diminution de l'emprunt décrété au règlement numéro 110-78, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

C-80-566

Règlement numéro 57-3-80

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu que le règlement numéro 57-3-80, modifiant le règlement numéro 57-76 et ses amendements concernant les nuisances publiques, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux reprend son fauteuil.

C-80-567

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER BECHAMP, GREFFIER

**FM**

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée spéciale de la Ville de Gatineau, tenue le 1980 07 03, à 17:30 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joannisse, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Honoré Séguin, Gaétan Cousineau, Michel N. Séguin, Raymond Gosselin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon, et Gilles Y. Langlois formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Egalement présent: Monsieur Laurier Béchamp, Greffier.

Messieurs les conseillers Claude Bérard et Hubert A. Leroux ont motivé leur absence.

C-80-568

Rapport - Structures et fonctionnement  
C.R.O.:

ATTENDU QUE le Comité chargé d'étudier les structures et le fonctionnement de la C.R.O. a maintenant déposé son rapport auprès de ce Conseil;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que le rapport du Comité intitulé "La Communauté des Années 80" soit et est approuvé.

Adoptée unanimement.

C-80-569

C.T.C.R.O.

ATTENDU QUE pour donner suite à une lettre de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales adressée au Président de la C.R.O. en date du 1979 11 13, un processus s'est engagé pour étudier la charte de la Communauté dans le but de formuler des recommandations à ses structures, afin d'améliorer son fonctionnement;

QUE plusieurs municipalités ont déjà déposé leur rapport à cet effet et que celui de la Ville de Gatineau a été ratifié par ce Conseil en date du 1980 07 03;

QUE le rapport de la Ville de Gatineau recommande 18 modifications au Titre II du Chapitre 85 de 1969 relativement à la Commission de Transport;

QUE toute nomination à long terme d'un Président Directeur-Général à la C.T.C.R.O. est prématurée, puisque le Ministre des Affaires Municipales n'a pas encore pris connaissance des recommandations formulées par le Conseil de la Communauté et par les municipalités membres;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de rescinder l'arrêté en conseil nommant un nouveau Président Directeur-Général à la C.T.C.R.O.

Il est de plus résolu de demander à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de surseoir à toutes nominations à long terme aux organismes découlant de la C.R.O. tant et aussi longtemps que le rapport des intervenants n'aura pas été déposé auprès dudit Ministre et qu'entre-temps, toutes nominations soient sur une base intérimaire.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par le Monsieur le conseiller Michel N. Séguin qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter des travaux de correction au réseau d'égouts sur les rues ci-après mentionnées, selon un échéancier et pour autoriser un emprunt par obligation pour en payer le coût, à savoir:

SECTEUR GATINEAU

Projet "A":

- rues Charette, Gauthier, Hâtu, Frontenac, Jacques-Cartier, Guay.

Projet "B":

- Rues Frontenac, Nicolet, Brébeuf, Laviolette, Georges, St-Marc, Lafontaine, St-René, St-Jean, Magnus, Viger, Hillside, Main.

Projet "C":

- Boul. Maloney, rues Broadway, Elizabeth, Laurel, Elm, Main.

Projet "D":

- Rues St-James, Green Valley, Troisième Avenue, North, Labrosse, Benoit, Alice, Thomas, Iberville, LaSalle.

Projet "F":

- Rues Deschamps, Notre-Dame et Côté.

Projet "H":

- Rues Papineau et Philips.

Projet "I":

- Rues Main et Hillcrest.

SECTEUR POINTE-GATINEAU

Projet "A":

- Rues Lafortune, Guertin, Napoléon, Claire, Onézime-prie, Léopold.

**F.M.**

Formules Municipales Ltée. Farnham, Qué.



- Rues Lima, Champlain, Raoul, St-Rosaire, St-Louis, Onézime.

Projet "B":

- Rues St-Jean de Brébeuf, St-Antoine, Georges Vanier, Mgr. Forbes, St-Josaphat, St-Arthur, des Voyageurs.

Projet "C":

- Rues Ste-Yvonne, St-Rosaire, Berthe, Alfred, Renaud, Smith, boul. Du Progrès et St-Louis.

SECTEUR TOURAINE

Projet "I":

- Rues d'Auvergne, de Gascogne, Bourgogne, des Flandres.

C-80-570

Levée d'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois et résolu que l'assemblée soit levée.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER BECHAMP, GREFFIER



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de rescinder l'arrêté en conseil nommant un nouveau Président Directeur-Général à la C.T.C.R.O.

Il est de plus résolu de demander à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de surseoir à toutes nominations à long terme aux organismes découlant de la C.R.O. tant et aussi longtemps que le rapport des intervenants n'aura pas été déposé auprès dudit Ministre et qu'entre-temps, toutes nominations soient sur une base intérimaire.

Adoptée unanimement.

#### AVIS DE MOTION:

Par la Monsieur le conseiller Michel N. Séguin qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour décréter des travaux de correction au réseau d'égouts sur les rues ci-après mentionnées, selon un échéancier et pour autoriser un emprunt par obligation pour en payer le coût, à savoir:

#### SECTEUR GATINEAU

##### Projet "A":

- rues Charette, Gauthier, Héru, Frontenac, Jacques-Cartier, Guay.

##### Projet "B":

- Rues Frontenac, Nicolet, Brébeuf, Laviolette, Georges, St-Marc, LaFontaine, St-René, St-Jean, Magnus, Viger, Hillside, Main.

##### Projet "C":

- Boul. Maloney, rues Broadway, Elizabeth, Laurel, Elm, Main.

##### Projet "D":

- Rues St-James, Green Valley, Troisième Avenue, North, Labrosse, Benoit, Alice, Thomas, Iberville, LaSalle.

##### Projet "E":

- Rues Deschamps, Notre-Dame et Côté.

##### Projet "H":

- Rues Papineau et Philips.

##### Projet "I":

- Rues Main et Hillcrest.

#### SECTEUR POINTE-GATINEAU

##### Projet "A":

- Rues LaFortune, Guertin, Napoléon, Claire, Onésime-pris, Léopold.



- Rues Lina, Champlain, Raoul, St-Rosaire, St-Louis, Onézime.

Projet "B":

- Rues St-Jean de Brébeuf, St-Antoine, Georges Vanier, Mgr. Forbes, St-Josaphat, St-Arthur, des Voyageurs.

Projet "C":

- Rues Ste-Yvonne, St-Rosaire, Berthe, Alfred, Renaud, Smith, boul. Du Progrès et St-Louis.

SECTEUR TOURAINE

Projet "I":

- Rues d'Auvergne, de Gascogne, Bourgogne, des Flandres.

C-80-570

Levée d'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois et résolu que l'assemblée soit levée.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER BÉCHAMP, GREFFIER

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1980 07 07 à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Richard Trocchier, Conrad Bouffard, Hubert A. Leroux, Honoré Séguin, Gaëtan Cousineau, Michel N. Séguin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon, Gilles Y. Langlois et Claude Bérard formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire John R. Luck.

Monsieur le conseiller Raymond Gosselin a motivé son absence.

Egalement présent: Monsieur Laurier Béchamp, Greffier.

C-80-571

Procès-verbal - Conseil

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu que le procès-verbal des assemblées du Conseil, tenues les 1980 06 02, 1980 06 16 et 1980 07 03 soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.



C-80-572

Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 06 18 et 1980 06 25, soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

C-80-573

Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 06 18 et 1980 06 25, soient et sont ratifiés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

C-80-574

Transferts budgétaires nos. 18, 19, 20, 21, 22, 23 & 24

ATTENDU QUE le directeur du Service des Finances a présenté des rapports relativement aux virements budgétaires ci-dessous;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Souffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les virements budgétaires ci-dessous, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 18

02 21 000 Police

111 Rémunération régulière - plein temps	41 500,00\$
121 Temps supplémentaire - plein temps	3 500,00\$
<u>01 49 920 Ravenu - Institut Nicolet</u>	<u>45 000,00\$ R</u>

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 19

02 74 400 Soccer

649 Uniformes	(1 215,00\$)
651 Equipement	1 215,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 20

02 36 200 Edifices publics et espaces verts

515 location - machinerie, véhicules et outils	2 000,00\$
<u>02 18 000 Contributions de l'employeur</u>	
194 Congés statutaires	(2 000,00\$)



TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 21

02 13 100 Gérance

111 Rémunération régulière - plein temps 52 000,00\$

02 19 300 Etude des Projets Spéciaux

111 Rémunération régulière - plein temps (52 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 22

02 35 210 Recouvrement - Dépotoir

515 Location de machinerie 25 000,00\$

02 83 790 Programme - Réfection d'Egouts

712 Immobilisations - Travaux d'égouts (25 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 24

02 16 000 Service du Personnel

112 Rémunération régulière - autres employés 225,00\$

121 Temps supplémentaire (100,00\$)

416 Relations de travail (125,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 23

02 11 000 Législation

610 Aliments - Boissons (500,00\$)

671 Papeterie et fourniture de bureau 500,00\$

Adoptée unanimement.

C-80-575

Salaires - employés occasionnels:

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport relativement aux salaires des employés occasionnels au Service des Loisirs et de la Culture pour les saisons estivale et automne-hiver et a également suggéré certaines modifications;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monetta et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'établir des salaires horaires des employés occasionnels au Service des Loisirs et de la Culture pour les saisons estivale et automne-hiver tel que suit, à savoir:

SAISON ESTIVALE

<u>Nomenclature</u>	<u>Taux horaire</u>
1.- Responsable d'activités	6,00\$
2.- Spécialiste	4,75\$



3.- Moniteur	Salaire minimum
4.- Surveillant de piscine	4,10\$
5.- Aide-Surveillant de piscine	3,33\$
6.- Surveillant de patageoire	3,68\$
7.- Moniteur de natation	5,25\$
8.- Educateur physique	8,40\$
9.- Appariteur	4,40\$
10.- Aide-appariteur	Salaire minimum

SAISON AUTOMNE-RIVER

A) SPORTS:

1.- Responsable d'activité	5,25\$
2.- Spécialiste et éducateur physique	8,40\$
3.- Aide-spécialiste	5,00\$
4.- Appariteur	4,40\$
5.- Aide-appariteur	Salaire minimum
6.- Surveillant de piscine	4,10\$
7.- Aide-surveillant de piscine	3,83\$

B) CULTUREL:

1.- Spécialiste (enfants et adolescents)	8,40\$
2.- Spécialiste (adultes)	12,00\$
3.- Technicien(ne)	4,20\$
4.- Educatrice	5,60\$
5.- Surveillant pour films	Salaire minimum

Adoptée unanimement.

C-80-575

Mesure disciplinaire:

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport relativement à une mesure disciplinaire proposée par le Conseil de discipline à l'égard des constables portant les numéros d'immatriculation 52 et 74;

F.M.



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver le rapport du directeur du Service du Personnel en date du 1980 06 12 relativement à une mesure disciplinaire imposée aux constables portant les numéros d'immatriculation 52 et 74.

Adoptée unanimement.

C-80-577

Protocole d'entente - baseball:

ATTENDU QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a déposé un projet d'entente à intervenir entre les Associations de Baseball et la Ville;

QUE le Comité Administratif est satisfait des dispositions apparaissant à ladite entente;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter le projet d'entente à intervenir avec les Associations de Baseball des secteurs Gatineau, St-Rosaire, Le Côteau, Le Baron et Touraine et d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier à y apposer leur signature pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-80-578

Réclamation de Monsieur Oscar Aubrey

ATTENDU QUE les ajusteurs d'assurance font rapport à la municipalité à l'effet que la réclamation de Monsieur Oscar Aubrey pour dommages subis le 1980 01 11 est bien fondée et qu'il y a lieu pour la municipalité d'en assumer la responsabilité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le paiement d'une somme de 169,76\$ à Monsieur Oscar Aubrey à titre de règlement complet et final pour pertes subies le 1980 01 11.

Adoptée unanimement.

C-80-579

Enlèvement des enseignes d'interdiction de stationnement rue Main:

ATTENDU QUE le Service de la Police recommande d'enlever les interdictions de stationnement sur la rue Main;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de rescinder la résolution numéro 13 adoptée par le Conseil de l'ancienne Ville de Gatineau, le 1967 09 05.

Adoptée unanimement.



C-80-580

Message de félicitations:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'autoriser le responsable du Service des Communications à transmettre un chaleureux message de félicitations à Monsieur Laurence Langevin, demeurant au 1314 de l'Avenue Couture, Gatineau, Québec, pour sa nomination à titre de Président de la Fédération des Clubs de Motonaige du Québec Inc.

Adoptée unanimement.

C-80-581

Aménagement d'une chambre de joueurs - Aréna rue Caron:

ATTENDU QUE les deniers prévus au budget 1979 se sont avérés insuffisants pour permettre de compléter les travaux d'aménagement d'une chambre pour les arbitres et joueurs de hockey;

QU'il y a maintenant lieu de compléter une chambre de joueurs devant être affectée aux équipes juniors et qu'une somme de 1 000,00\$ est requise à cette fin;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser une dépense jusqu'à concurrence de 1 000,00\$ pour l'aménagement d'une chambre de joueurs de hockey avec facilité sanitaire à l'aréna de la rue Caron et que les dépenses en découlant soient puisées à même les deniers du poste budgétaire 02 73 100 726 et que le virement suivant soit effectué:

TRANSFERT BUDGETAIRE NO. 30

02-18-000 Contribution de l'employeur

194 Congés statutaires (1 000,00\$)

02-73-100 Aréna rue Caron

726 Immobilisation - aréna 1 000,00\$

Adoptée unanimement.

C-80-582

Enseigne vitesse 30 km/h - Intersection La Gappe et Des Flandres, direction Des Flandres:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'installation d'une enseigne indiquant "Vitesse 30 km/h" à l'intersection du boulevard La Gappe et de l'avenue Des Flandres, direction de cette dernière rue.

Adoptée unanimement.

FMM

Formules Municipales Ltée, Sherbrooke, Qué.



C-80-583

Contrat - Francis Lavoie:

ATTENDU QUE le contrat intervenu entre la Ville et Monsieur Francis Lavoie, à l'effet de retenir les services de ce dernier à titre d'employé contractuel comme coordonnateur des travaux d'améliorations de quartiers, est à échéance, et qu'il y a lieu de le renouveler;

QU'il est prévu que les divers travaux découlant des programmes d'améliorations de quartiers se termineront durant l'année 1982, et que les autorités municipales estiment que l'employé précité devrait jouir d'une sécurité d'employé limité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de renouveler le contrat intervenu entre la Ville et Monsieur Francis Lavoie, un employé contractuel, pour une période d'une année aux conditions indiquées au dernier contrat.

Il est de plus résolu que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-80-584

Lotissement:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a étudié les demandes de lotissement ci-dessous mentionnées et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elles sont conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, ce Conseil donne son assentiment aux demandes de lotissement ci-après indiquées pour transmission à la Communauté Régionale de l'Outaouais, à savoir:

- 1o.- MM. Paul Lampron et Conrad Larosa,  
Lot 13A-69, rang I, canton de Templeton,  
plan no. S-1360-911-S,  
préparé par M. Louis Samson, le 1980 05 26.
- 2o.- M. Guy Boisvert,  
Lots 1C-160-1 et 1C-160-2, rang VII, canton de Hull,  
plan no. S-1376-4276-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 06 09.
- 3o.- La Société d'Aménagement de l'Outaouais,  
lot 5B-2, rang II, canton de Templeton,  
plan no. S-1372-4264-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 05 26.
- 4o.- M. Gaëtan Beauchamp,  
Lot 20C-76, rang I, canton de Templeton,  
plan no. S-1374-4271-L,  
préparé par M. Louis Lavoie, le 1980 06 03.

Adoptée unanimement.





C-80-585

Peinture du stade Pierre Lafontaine

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a présenté un tableau d'analyse des soumissions reçues pour le peinturage du plafond du stade Pierre Lafontaine;

QUE les soumissions ci-dessous détaillées furent reçues, à savoir:

- Spanish Painting and Decorating Ltd.....13 333,00\$
- J. Pierre Matte Peinture Ltée.....21 000,00\$

QUE le rapport est à l'effet que les soumissions sont conformes et qu'il y a lieu d'accepter la plus avantageuse pour la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission la plus avantageuse pour la Ville, en l'occurrence celle de Spanish Painting and Decorating Ltd. au montant de 13 333,00\$ pour les travaux de peinture au plafond du stade Pierre Lafontaine et que les dépenses en découlant soient chargées au poste budgétaire 02 64 0960 529 (règlement 96-77).

Adoptée unanimement.

C-80-586

Location de barricades:

ATTENDU QUE les soumissions ci-dessous furent reçues pour la location annuelle de 50,000 jours/barricades, à savoir:

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>1 AN</u>	<u>3 ANS</u>
Barricades de l'Outaouais	13 900,00\$	16 400,00\$
Beacon Lite Ltd.	12 936,00\$	--
Sécurité Barribec Inc.	--	13 600,00\$

QUE le Service des Achats a fait un rapport à l'effet que l'option 3 ans est la plus avantageuse pour la municipalité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, ce Conseil accepte, avec l'assentiment de la Commission Municipale du Québec, la soumission de Sécurité Barribec Inc., pour la location de barricades pour une période de 3 ans, à raison de 0,30\$ chacune pour les premiers 22,000 jour/barricades et de 0,25\$ chacune pour les 28,000 suivants.

Adoptée unanimement.

FMM

Formules Municipales Ltée. Frensham, Qué.



C-80-587

Facture C.S.R.O.:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le paiement de la facture 5197 de la C.S.R.O. au montant de 60 000,00\$, en conformité avec le protocole d'entente intervenu relativement à l'utilisation communautaire des écoles polyvalentes Nicolas Gatineau, Le Carrefour et l'Erablière.

Adoptée unanimement.

C-80-588

Sigle de la Ville:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le paiement d'une somme de 2 000,00\$ représentant la solde de la facture de la maison Publi Graphique Design pour la préparation du sigle de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-80-589

Règlements de réclamations:

ATTENDU QUE les ajusteurs d'assurance ont présenté des rapports relativement aux réclamations suivantes:

- 1o.- MM. Gaston Fournier et Ronald Taillefer,  
bris d'aqueduc survenu le 1980 01 21.....1 000,00\$
- 2o.- M. Gilbert Sinden,  
bris d'aqueduc survenu le 1980 01 31.....205,70\$
- 3o.- M. Hector Vézeau,  
gel raccordement d'aqueduc sur terrain de la  
ville survenu le 1980 02 17.....21,95\$

QUE les assureurs acceptent la responsabilité pour les réclamations précitées et qu'il y a lieu d'autoriser les paiements représentant la franchise d'assurance;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser les paiements ci-dessous, à titre de règlement complet et final des réclamations en question, à savoir:

- Monsieur Gaston Fournier, demeurant au 52, rue  
Fénélon, secteur Pointe-Gatineau, Gatineau, P.Q....1 000,00\$
- Monsieur Gilbert Sinden, demeurant au 350, rue  
Champlain, Gatineau, P.Q.....205,70\$
- Monsieur Hector Vézeau, demeurant  
au 22, rue Guertin, Gatineau, P.Q.....21,95\$

Adoptée unanimement.

Fournies Municipales Ltd., Farnham, Qué.





C-80-590

Abris d'autobus:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la C.T.C.R.O. de relocaliser l'abri d'autobus présentement situé sur le côté est de l'intersection des rues Des Flandres et Picardie, pour l'installer sur le côté ouest de la rue Des Flandres, entre les numéros civiques 25 et 27.

Adoptée unanimement.

C-80-591

Comité de Relations de Travail - modification à la résolution C-78-174:

ATTENDU QUE le Gérant a formulé une recommandation à l'effet de modifier la composition du Comité de relations de travail au Service de la Police;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de modifier la résolution C-78-174, de façon à remplacer le Gérant par l'inspecteur Jean-Paul Gorman.

Adoptée unanimement.

C-80-592

Abris d'autobus - relocalisations:

ATTENDU QUE la Commission de Transport de la Communauté Régionale de l'Outaouais a projeté des modifications aux horaires et circuits de transport en commun à compter du 1980 09 02 et qu'il y a lieu de suggérer la relocalisation de certains abris d'autobus en fonction des circuits projetés;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la Communauté Régionale de l'Outaouais d'effectuer les relocalisations d'abris d'autobus tel que suit, à savoir:

- Abri rues Désy et Vanier - relocaliser sur le boulevard Lorrain, en face du foyer Centre d'Accueil Ste-Marie.
- Abri sur le boulevard Gréber, côté nord de l'intersection Riel - relocaliser sur le côté sud de l'intersection.

Adoptée unanimement.

C-80-593

Lots 2B-189, 2B-190 et 2B-192-2, rang VI, canton de Hull:

ATTENDU QUE Greater Hull Protestant School Board se prépare à effectuer une vente pour taxes et que les lots 2B-189, 2B-190 et 2B-192-2, rang VI, canton de Hull constituent des passages pour piétons donnant accès au parc Limoge situé sur le lot 2B-191 du même rang et canton;

FMM



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'acquisition des lots 2B-189, 2B-190 et 2B-192-2, rang VI, canton de Hull pour la somme de 1,00\$ de Beaudry Construction Limitée et d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier à signer l'acte notarié requis à cette fin pour et au nom de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-80-594

Rémunération du Conseil:

ATTENDU QUE l'article 70 du projet de loi 105, sanctionné le 1980 06 13, modifie la barème de rémunération pour la Maire et les conseillers pour leurs services comme tels;

QUE cette rémunération est calculée en fonction de la population de la municipalité;

QUE le décret 1209-80 du Conseil exécutif en date du 1980 04 28 reconnaît le dénombrement fait par le bureau de Statistique du Québec, apparaissant en annexe audit décret et établissant la population de chacune des municipalités au 1978 06 01 est reconnue valide pour les fins de la Loi des Cités et Villes;

QUE la population pour la ville de Gatineau ainsi établie se chiffre à 77,128 habitants;

QU'en vertu du rôle d'évaluation déposé le 1979 11 15 on retrouve 251 chalets, ce qui représente 314 habitants en tenant compte de l'article 65 de la Loi des Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que le directeur du Service des Finances soit et est autorisé à payer, sur une base de 77,128 habitants, la rémunération à être versée au Maire (28 061,76\$) et à chacun des conseillers (9 353,92\$); les rémunérations ci-avant mentionnées prenant effet à compter du 1980 01 01, en conformité avec les dispositions de l'article 113 dudit projet de Loi 105.

Cette rémunération sera versée à raison de 12 versements égaux et consécutifs, le 1er de chaque mois.

Adoptée unanimement.

C-80-595

Embauche - Employés temporaires:

ATTENDU QUE la résolution C-80-554 autorise l'embauche de 3 employés temporaires pour la période estivale seulement, pour le Service des Travaux Publics, et que le directeur du Service du Personnel a fait rapport à l'effet que les 3 employés ayant le plus d'ancienneté sur la liste des temporaires soient rappelés au travail;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que ce Conseil ratifie l'embauche de Messieurs Michel Boudreault, Jacques Duval et Maurice Bourgon, à titre d'employés temporaires pour la période estivale à la division des Travaux Publics.

Adoptée unanimement.





C-80-596

Consentement à un bornage - Lots 437 et 438-1:

ATTENDU QUE Monsieur et Madame Montcalm Chrétien ont déposé une requête en Cour Supérieure pour un bornage de certains terrains impliquant entre autres une propriété de la Ville;

QUE le procureur des requérants informe la municipalité que ses clients consentent à accepter les services d'un arpenteur-géomètre ayant une place d'affaires dans la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la ville, le document relatif au consentement de bornage et au choix de Monsieur Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre, pour effectuer les travaux découlant d'un tel mandat.

Adoptée unanimement.

C-80-597

Pavage - bordures et trottoirs lot 4:

ATTENDU QUE les ingénieurs-conseils Barré, Renault, Charron Incorporée ont présenté un rapport d'analyse des soumissions déposées par les compagnies suivantes pour le pavage et la construction de bordures et trottoirs sur les rues Matapédia, Curé A. Presseault, Chambly et Du Barry, à savoir:

- La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée.....297 363,00\$
- Les Constructions Deschênes Ltée.....233 822,00\$

QUE lesdits ingénieurs jugent les 2 soumissions reçues conformes et recommandent d'accepter la soumission la plus avantageuse pour la ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu d'accepter la soumission de la compagnie Les Constructions Deschênes Ltée, au montant de 233 822,00\$, pour le pavage et la construction de bordures et trottoirs sur les rues Matapédia, Curé A. Presseault, Chambly et Du Barry; la dépense découlant de l'exécution de ces travaux devant être chargée au règlement 683 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau, ladite adjudication étant valable que jusqu'à concurrence des deniers disponibles audit règlement.

Adoptée unanimement.

C-80-598

Arrêts rue De L'Erablière:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'autoriser l'installation d'enseignes d'arrêt sur la rue De L'Erablière, aux intersections des rues Abbé Guinguet et Radisson.

Adoptée unanimement.

FM  
Formales Municipales Ltée, Farnham, Qué.



C-80-599

Listes des comptes:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'autoriser le Directeur du Service des Finances à effectuer le paiement des listes de comptes suivantes, à savoir:

1o.-	<u>Liste des comptes payés du 1980 06 04 au 1980 07 02:</u>	
	Total du 1980 06 04.....	32 633,05\$
	Total du 1980 06 06.....	137 383,27\$
	Total du 1980 06 11.....	974 583,99\$
	Total du 1980 06 13.....	139 784,77\$
	Total du 1980 06 18.....	94 449,46\$
	Total du 1980 06 25.....	65 322,22\$
	Total du 1980 06 27.....	3 657 703,37\$
	Total du 1980 07 02.....	<u>101 832,39\$</u>
	TOTAL.....	5 203 893,02\$
2o.-	Liste des comptes à payer au 1980 07 07....	350 307,73\$
3o.-	Liste des comptes à payer - fonds des projets en cours au 1980 07 07.....	53 287,31\$

Adoptée unanimement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITES BUDGETAIRES

Je certifie, par les présentes, que selon les soldes aux livres le 1980 07 02, il y a des disponibilités suffisantes pour pourvoir aux dépenses mentionnées aux listes des comptes payés du 1980 06 04 au 1980 07 02 ainsi que des listes des comptes à payer du 1980 07 07, sous réserve de ce qui suit:

02-74-300 Patin artistique est déficitaire de 430,00\$. Cependant les revenus d'arène sont plus élevés que prévus, et un transfert budgétaire suivra sous peu pour régulariser cette situation.

1980 07 04

Robert Bélair, c.a.,  
Directeur des Finances.

C-80-600

Préposé à la reproduction des documents:

ATTENDU QUE la période d'emploi de la personne retenue à titre de préposé à la reproduction des documents est à échéance depuis le 1980 07 04;

QU'il y a lieu de combler ce poste;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que le Service du Personnel soit et est autorisé à procéder à l'affichage interne pour combler de façon permanente le poste de préposé à la reproduction des documents.

Adoptée unanimement.

Finances Municipales - Lfc, Parham, Quf.





C-80-601

Correction de titre - succession J.L. Moreau - modifications

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution C-80-548, relativement à la correction de titre de la succession Jean-Louis Moreau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu:

- 1o.- que le sixième alinéa de la résolution C-80-548 soit modifié à la cinquième ligne pour biffer les mots "ce Conseil" et les remplacer par les mots "la Ville";
- 2o.- que Son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié en question pour et au nom de la Ville.

\* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon s'abstient des discussions et du vote, en vertu des dispositions de l'article 330 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

C-80-602

P.A.Q. - Champlain/St-Louis - propriétés non acquises:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'autoriser la préparation d'un bordereau notarié pour donner suite aux dispositions de la résolution C-80-423, retirant certains lots du rapport des acquisitions de terrains prévues à l'intérieur du programme d'améliorations de quartiers Champlain/St-Louis.

Adoptée unanimement.

C-80-603

Redressement - ruisseau Moreau:

ATTENDU QUE le projet de redressement du ruisseau Moreau est inscrit au plan triennal d'immobilisations pour l'année 1980;

QUE l'exécution de ce projet de redressement dudit ruisseau contribuera à améliorer l'environnement immédiat et permettra également à la municipalité de récupérer certaines parcelles de terrain sur les propriétés municipales adjacentes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur des Services Techniques à soumettre un plan du projet au Ministère de l'Environnement pour fins d'approbation.

Il est de plus résolu de demander au Ministère de l'Environnement d'accorder une subvention à la ville pour la réalisation de ce projet.

Adoptée unanimement.

FMM



C-80-604

Location de camions et équipements -  
projets municipaux:

ATTENDU QUE les membres du Comité Administratif ont discuté avec un représentant de l'A.N.C.A.I. de la question de location de camions lors de l'exécution de projet à caractère municipal et que ladite association favorise que dans de tel cas, une préférence soit accordée aux camionneurs résidant dans la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'établir la politique suivante relativement à la location de camions et d'ordonner qu'elle soit incluse à tout devis autorisé pour appel d'offres, à savoir:

- Une préférence doit être accordée aux propriétaires de camions résidant dans la Ville lors de la location de tels équipements en relation avec tous les travaux municipaux, exécutés en régie ou confiés à l'entreprise privée. Les locations doivent s'exécuter de façon à assurer une distribution équitable des heures de location à tous les intéressés. Nonobstant ce qui précède, il est loisible à tout entrepreneur général d'affecter aux travaux qui lui sont adjudés par la Ville autant de ses propres camions qu'il juge à propos, tout en respectant les règlements déjà établis par les autorités provinciales.

Adoptée unanimement.

C-80-605

Location de camions - contrats gouver-  
nementaux:

ATTENDU QUE des projets de construction d'autoroute, d'hôpital et autres seront incessamment entrepris dans la Ville;

QU'à la suite de discussions avec les représentants de l'A.N.C.A.I., ce Conseil a consenti d'accorder une préférence aux camionneurs résidant dans la Ville lors de l'exécution de travaux municipaux;

QUE la situation économique a considérablement ralenti la construction sur le territoire de la Ville depuis quelques années et les camionneurs en ont subi les conséquences;

QUE ce Conseil estime qu'il serait juste et équitable que ces mêmes personnes bénéficient des conséquences d'un accroissement dans la construction;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander au Ministère des Transports du Québec, au Ministère des Travaux Publics du Canada, au Conseil d'Administration du futur centre hospitalier de Gatineau et au Ministère des Affaires Sociales de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'accorder une préférence aux camionneurs résidant dans la Ville lors de l'exécution de travaux sur le territoire de la municipalité.

Adoptée unanimement.

Formule Municipales Inc. Farnham, Qué.





C-80-606

Municipalité de St-Joseph-de Cléricy -  
gestion des forêts municipales:

ATTENDU QUE la municipalité de St-Joseph-de Cléricy a formulé une demande au Ministère de l'Energie et des Ressources pour être consultée relativement à l'émission des permis de coupe de bois sur son territoire, tant pour les entreprises commerciales que par les particuliers;

QUE ce Conseil estime que dans la cas de décisions gouvernementales affectant les municipalités, une consultation préalable devrait exister dans la mesure du possible;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander au Ministère de l'Energie et des Ressources de consulter le conseil municipal concerné lors de l'émission de permis de coupe de bois sur le territoire d'une municipalité.

Adoptée unanimement.

C-80-607

Kino-Québec - fin de contrat:

ATTENDU QUE le Service des Loisirs et de la Culture n'a pas renouvelé sa demande de subvention pour l'administration d'un module Kino-Québec;

QUE le module Kino-Québec sera administré par Trimmaction Inc., et ce, à même la subvention versée par le Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche;

QUE le contrat de service avec le coordonnateur du module se termine le 1980 06 30;

QUE les argents disponibles doivent servir exclusivement au module de Kino-Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à verser la totalité des argents restant à Trimmaction Inc. afin que cet organisme poursuive les activités du module Kino-Québec et ce, à compter du 1980 07 01.

Adoptée unanimement.

C-80-608

Aménagement Parc Lalery:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Loisirs et de la Culture à effectuer des travaux d'amélioration au Parc Lalery jusqu'à concurrence de 6 000,00\$ à même le poste budgétaire 02 33 110, pour l'aménagement du terrain du Parc Lalery ainsi que la construction de clôtures.

**FMI**

Forêts Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Il est de plus résolu d'autoriser une dépense maximum de 1 500,00\$ à même le poste budgétaire précité pour l'achat d'un filet d'environ 50 pieds par 30 pieds pour la protection des propriétés privées en bordure du parc.

Adoptée unanimement.

C-80-609

Engagement d'employés temporaires -  
rénovations aux édifices municipaux:

ATTENDU QU'il est nécessaire, dans le cadre de certains travaux de rénovation prévus, de procéder à l'engagement de personnel de métier pour l'exécution des travaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service du Personnel à recruter la main d'oeuvre suivante, en fonction du progrès dans l'exécution des travaux, à savoir:

- 1 teneur
- 1 tireur de joints
- 2 menuisiers
- 2 journaliers
- 1 aide-administratif

QUE les dépenses découlant de ces engagements soient chargées au poste budgétaire prévoyant des rénovations aux édifices municipaux.

Adoptée unanimement.

C-80-610

Emission d'obligations:

ATTENDU QUE l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières recommande aux municipalités de confier au Ministère des Affaires Municipales la réception et l'ouverture des soumissions lors d'émission d'obligations, afin d'améliorer les modalités de la procédure de soumissions;

QUE la Ville peut se prévaloir des dispositions de l'article 555 de la Loi concernant les Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, ce Conseil mandata le Ministère des Affaires Municipales pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 555 de ladite Loi pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

Formule Municipale Inc. Farnham, Qué.





C-80-611

Remplacement - employé occasionnel -  
bibliothèque:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'engagement d'un employé occasionnel au prêt à la succursale Le Carrefour de la division bibliothèque, afin de remplacer l'employé occasionnel démissionnaire.

Adoptée unanimement.

C-80-612

Service du Personnel - Engagement temporaire:

ATTENDU QU'il est nécessaire de produire une convention collective pour les policiers, puisque la récente sentence arbitrale ne cite que des numéros d'article;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'engagement d'une employée temporaire pour une période d'environ une semaine afin de dactylographier le nouveau texte de cette convention.

Adoptée unanimement.

C-80-613

Requête pour services municipaux:

ATTENDU QUE la Compagnie Louvibec Limitée a présenté une requête pour la construction de conduites d'aqueduc et d'égout, gravelage de rues, installation d'enseignes de rue et éclairage et pour la construction de trottoirs et/ou bordures ainsi que pour le pavage des rues afin de desservir les lots 2-102 à 2-120 au cadastre du canton de Hull;

QUE cette requête est conforme et qu'il y a lieu d'y donner suite;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Hubert A. Laroux, appuyé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o. - d'accepter la requête de la Compagnie Louvibec Limitée pour les services municipaux sur une base de taxe d'améliorations locales pour la construction des infrastructures mentionnées au préambule dans le but de desservir les lots 2-102 à 2-120 au cadastre du canton de Hull;
- 2o. - d'autoriser le requérant à faire préparer des plans et devis par les ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent, Tanguay et Associés pour tous les services énumérés à ladite requête;
- 3o. - d'autoriser lesdits ingénieurs-conseils à présenter les plans et devis à la Communauté Régionale de l'Outaouais et aux Services de Protection de l'Environnement pour fins d'approbation;

FMM



- 40.- d'aviser lesdits ingénieurs-conseils que la municipalité n'est aucunement responsable des honoraires découlant de la préparation desdits plans et devis à moins que le règlement requis à cette fin ne reçoive toutes les approbations requises par la Loi.

Adoptée unanimement.

C-80-614 Appropriation de fonds pour remblai:

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure d'obtenir gratuitement un surplus de terre d'excavation en autant qu'elle fournit le transport;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 10.- d'autoriser une dépense jusqu'à concurrence de 25 000,00\$ à même la poste budgétaire 02 35 210 515 pour payer les frais de location de 12 camions et un bélier mécanique pour le transport et l'épandage du matériel d'excavation sur l'ancien dépotoir situé dans la Baie;
- 20.- d'autoriser une dépense permettant le paiement de la location de 3 camions pour le transport d'une partie d'un surplus de terre d'excavation au parc Nelligan à même la poste budgétaire 02 83 110;
- 30.- d'autoriser une dépense maximum de 3 000,00\$ permettant le paiement de la location de 10 camions pour le transport d'une partie d'un surplus de terre d'excavation au ruisseau Moreau à même la poste budgétaire 02 83 110.

\* Monsieur le conseiller Claude Bérard s'abstient des discussions et du vote, en vertu des dispositions de l'article 330 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

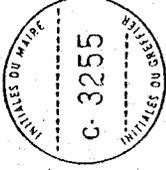
C-80-615 Virement de fonds - étude de circulation

ATTENDU QUE le comité de politique du plan directeur d'urbanisme estime nécessaire de faire effectuer une étude de circulation en rapport avec le plan d'aménagement de la zone centrale et qu'un virement d'appropriation réglementaire est requis à cette fin;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 10.- d'autoriser le virement d'appropriation au règlement numéro 140-78 ci-dessous, à savoir:  
3 000,00\$ du poste 064 1400 112 au poste 064 1400 419  
1 000,00\$ du poste 064 1400 750 au poste 064 1400 419

FMM  
Fédération Municipales L'É. Farnham, Qué.



20.- de retenir les services d'experts- conseils Beauchemin, Beaton, Lapointe pour effectuer une étude de circulation, en rapport avec le plan d'aménagement de la zone centrale, et d'autoriser une dépense maximum de 4 000,00\$ à cette fin à même le poste budgétaire 064 1400 419; ledit mandat devant être en conformité avec le devis préparé par le Service d'Urbanisme.

Adoptée unanimement.

C-80-616

H.L.M. - secteur Templeton:

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec se propose d'acquérir certains terrains sur le lot 10 au canton de Templeton pour la construction de logements à loyer modique;

QUE l'acquisition proposée comprend une superficie plus grande qu'originellement prévue et qu'une deuxième modification au zonage s'avère nécessaire pour y inclure la superficie supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel N. Saguin, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannise et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter en principe de procéder aux modifications nécessaires au zonage pour permettre la réalisation de ce projet.

\* Monsieur le conseiller Claude Bérard s'abstient des discussions et du vote, en vertu des dispositions de l'article 330 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

C-80-617

Acquisition de parcs et rues - lot 12 - arrêrages de taxes:

ATTENDU QUE ce Conseil par sa résolution numéro C-78-351 en date du 1978 11 06 a accepté la cession de Messieurs Robert Brisebois et Paul Clément de certaines subdivisions du lot 12 pour fins de passage pour piétons, rues et parcs;

QU'il y a lieu de préciser la date à laquelle la municipalité devient responsable des taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de modifier la résolution numéro C-78-351 pour préciser que la municipalité est responsable des taxes à compter du 1978 11 06.

Adoptée unanimement.



C-80-618

Cession - Mme Eliane Laliberté-Cyr - lot 310 au cadastre de Pointe-Gatineau:

ATTENDU QUE le 1940 06 03, le Conseil de l'ancienne municipalité du village de Pointe-Gatineau a adopté une résolution décrétant la vente à Monsieur René A. Cyr de l'immeuble situé au numéro civique 58 de la rue St-Antoine;

QUE ledit immeuble est connu et désigné comme étant le lot 310 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau;

QUE le prix de vente de 60,00\$ a bel et bien été payé à l'ancienne corporation municipale du village de Pointe-Gatineau;

QUE ladite vente n'a jamais été signée par la municipalité et non enregistrée;

QU'il y a lieu d'effectuer la correction nécessaire et de transférer ladite propriété à Madame Eliane Laliberté-Cyr, légataire universel de Monsieur René A. Cyr;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, la ville vende à Madame Eliane Laliberté-Cyr, pour le prix de 60,00\$ déjà payé en 1940, le lot numéro 310 au cadastre officiel du Village de Pointe-Gatineau et que Son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer l'acte notarié requis à cette fin, dès que la Commission municipale du Québec aura donné son assentiment à la présente résolution.

\* Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau s'abstient des discussions et du vote, en vertu des dispositions de l'article 330 de la Loi des Cités et Villes.

Adoptée unanimement.

C-80-619

Recommandation d'embauche - poste - opérateur-programmeur:

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la résolution numéro C-80-241, le Service du Personnel a procédé à l'affichage du poste d'opérateur-programmeur et a conduit des entrevues avec 6 des 10 candidats ayant postulé cet emploi;

QUE la recommandation du directeur du Service des Finances et du directeur du Service du Personnel est à l'effet de recevoir la candidature de Monsieur Richard Toutloff;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'engager Monsieur Richard Toutloff, 3, rue Legault, à titre d'opérateur-programmeur comme employé à l'essai avec salaire conforme à la classe S, échelon I de la convention collective des cols blancs en vigueur. Les conditions de travail seront celles définies à la convention collective, sauf l'horaire qui doit être particulier à ce poste.

Adoptée unanimement.

Formule Municipale Inc., Farnham, Qué.







C-80-623

Feux clignotants - intersection Archambault/Fortin:

ATTENDU QUE la Sûreté Municipale a présenté un rapport favorisant l'installation de feux clignotants à l'intersection du boulevard Archambault et de la rue Fortin pour améliorer la visibilité pour les automobilistes à ce carrefour et ainsi rendre l'endroit plus sécuritaire pour les piétons;

QUE 3 écoles primaires sont localisées dans le voisinage immédiat de l'intersection;

QUE le Service des Achats a fourni une cotation au montant de 2 990,00\$ pour l'installation de feux clignotants à l'intersection précitée et qu'une dépense supplémentaire de 464,00\$ peut s'avérer nécessaire dans le cas où l'installation d'un poteau serait requise;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu d'autoriser l'achat et l'installation de feux clignotants à l'intersection Archambault/Fortin à un coût de 2 990,00\$ à même le poste budgétaire 02 34 500 521 et également d'autoriser une dépense supplémentaire de 464,00\$ si nécessaire pour l'installation d'un poteau pour ladite signalisation.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION:

Messieurs les conseillers: Louis-Simon Joanisse,  
Richard Trottier,  
Conrad Bouffard,  
Hubert A. Leroux,  
Michel N. Séguin,  
Jean-René Monette,  
Claude Bérard.

CONTRE:

Messieurs les conseillers: Honoré Séguin,  
Gaëtan Cousineau,  
Daniel Lauzon,  
Gilles Y. Langlois.

Adoptée sur division 7 contre 4.

C-80-624

Aqueduc et égout - rue Confédération:

ATTENDU QU'à la suite de la publication d'avis publics, les soumissions ci-dessous furent reçues pour la construction d'égout seulement (Alternative I), ou aqueduc et égout (Alternative II), à savoir:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Alternative I</u>	<u>Alternative II</u>
A. Vaillant Construction Ltée	26 597,00\$	36 604,00\$
Thom Construction Ltée	39 607,50\$	49 713,00\$
Les Constructions Terrac Inc.	44 121,00\$	57 498,40\$
La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Ltée	46 680,00\$	59 900,00\$

Formules Municipales Ltée, Parthenon, Qué.







EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu de rescinder la résolution C-30-415 et d'aviser la Commission de Transport du Québec que la Ville de Gatineau retire son opposition aux tarifs établis pour le système de laissez-passer de la C.T.C.R.O.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour augmenter l'emprunt autorisé en vertu du règlement 583 de l'ancienne ville de Pointe-Gatineau.

C-80-628

Règlement numéro 202-80:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que le règlement numéro 202-80 décrétant un emprunt par émission d'obligations au montant de 5 701 000,00\$ pour la rénovation des réseaux d'égoûts sur le territoire des secteurs Gatineau, Pointe-Gatineau et Touraine, soit et est approuvé tel que lu.

\* Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-80-629

Règlement numéro 203-80:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que le règlement numéro 203-80 décrétant des travaux de modifications au système électrique et des réparations à la toiture et aux pilastres du stade Pierre Lafontaine, et autorisant un emprunt par émission d'obligations au montant de 125 000,00\$ pour en payer le coût, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-630

Levée d'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Honoré Séguin et résolu que l'assemblée soit ajournée au 1980 07 21.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

LAURIER BECHAMP, GREFFIER

Formule Municipale 156, Farnham, Qué.





CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée ajournée du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1980 07 21, à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Michel Séguin, Raymond Gosselin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon et Claude Bérard formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Messieurs les conseillers Hubert Laroux, Gaëtan Cousineau et Gilles Y. Langlois ont motivé leur absence.

EGALEMENT PRESENTS: M. Jean-Charles Laurin, Greffier,  
Normand Racicot, Gérant.

C-80-631

Procès-verbal - Comité Administratif:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 07 02, 1980 07 09 et 1980 07 16 soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

C-80-632

Procès-verbal - Comité Administratif:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 07 02, 1980 07 09 et 1980 07 16 soient et sont ratifiés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

#### C O R R E S P O N D A N C E

- 1- Conseil Régional de Développement de l'Outaouais.
- 2- Madame Suzanne Lafleur - nom d'un terrain de balle secteur Templeton.

C-80-633

Luminaire - route 307 et chemin  
Summer:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation partagée du Comité Administratif de formuler une demande à la Société d'Hydro-Québec pour changer le luminaire incandescent pour un luminaire mercure, 20 000 lumens à l'intersection de la route 307 et du Chemin Summer.

Adoptée unanimement.

**FMM**



C-80-634

Luminaire - Chemin Des Erables:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de formuler une demande à la Société d'Hydro-Québec pour l'installation de 2 luminaires mercure, 10 000 lumens sur le Chemin Des Erables, le coût tel que montré au plan ER-80-17 préparé par les Services Techniques de la Ville.

Adoptée unanimement.

C-80-635

Adjudication de soumissions -  
stationnements parc Sanscartier  
et aréna de Touraine:

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport d'analyse des soumissions reçues pour le pavage des terrains de stationnement au parc Sanscartier et à l'aréna de Touraine;

QUE les soumissions reçues sont aux montants ci-après indiqués, à savoir:

PARC SANS CARTIER

La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée	87 247,00\$
Les Constructions Deschênes Limitée	85 508,00\$

ARENA DE TOURAINE

La Cie de Pavage d'Asphalte Beaver Limitée	57 240,00\$
Les Constructions Deschênes Limitée	51 283,00\$

QUE les soumissions sont conformes et qu'il y a lieu d'accepter les soumissions les plus avantageuses pour la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'accepter les soumissions de Les Constructions Deschênes Limitée, au montant de 85 508,00\$ pour des travaux de pavage au parc Sanscartier et 51 283,00\$ pour le pavage du terrain de stationnement de l'aréna de Touraine. La présente adjudication est valable jusqu'à concurrence des soldes disponibles au règlement numéro 159-79 et les sommes excédantes à l'appropriation devant être puisées à même le règlement d'amendement requis.

Adoptée unanimement.





C-80-636

Rue Confédération - numéros civiques:

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un ré-aménagement des numéros civiques sur la rue Confédération;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter le ré-aménagement des numéros civiques sur la rue Confédération tel que ci-dessous, à savoir:

<u>PROPRIETAIRE</u>	<u>ANCIENNE ADRESSE</u>	<u>NOUVELLE ADRESSE</u>
Monsieur Vance Mendenhall	1 Confédération	11 Confédération
Monsieur Daniel Marcoux	3 Confédération	13 Confédération
Monsieur Claude Guertin	5 Confédération	15 Confédération

Adoptée unanimement.

C-80-637

Embauche d'occasionnels - Service des Loisirs:

ATTENDU QUE la résolution numéro C-80-488 autorise le début du processus d'embauchage pour certains employés occasionnels affectés à certains programmes de la saison estivale du Service des Loisirs et de la Culture;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'embauche des personnes ci-dessous au salaire déjà établi, à savoir:

<u>PROGRAMME</u>	<u>POSTE</u>	<u>NOMS</u>	<u>DATE EFFECTIVE</u>
Moniteurs d'été	Moniteur d'été	Lucien Roy	1980 06 13
Moniteurs d'été	Spécialiste (1 jour)	Marie-Josée Villeneuve	1980 06 13
Tennis	Spécialiste	Claude Séguin	1980 06 02
Tennis	Spécialiste	Michel Desjardins	1980 06 02
Tennis	Spécialiste	Guy Chaine	1980 06 02

FMM



PROGRAMME	POSTE	NOMS	DATE EFFECTIVE
Culturel - animation de parcs	Responsable d'activités	Sylvie Foster	1980 06 30
Culturel - animation de parcs	Monitrice	Suzie Louis -Seize	1980 06 30
Culturel - animation de parcs	Monitrice	Francine Bolduc	1980 06 30
Culturel - animation de parcs	Monitrice	Christine Landry	1980 06 30
Culturel - animation de parcs	Moniteur	Carl Gagnon	1980 06 30
Culturel - animation de parcs	Moniteur	Marc Charbonneau	1980 06 30
Culturel - animation de parcs	Monitrice	Danielle Bertrand	1980 06 30
Culturel - animation de parcs	Moniteur	Denis Chabiague	1980 06 30
Culturel - animation de parcs	Monitrice	Lucie Roy	1980 06 30
Culturel - animation de parcs	Monitrice	Lyn Trottier	1980 06 30

Adoptée unanimement.

C-80-638

Rapport bi-annuel - P.A.Q.  
Champlain/St-Louis:

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport bi-annuel en date du 1980 06 18, concernant le programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver le rapport bi-annuel du Service d'Urbanisme concernant le programme d'améliorations de quartier Champlain/St-Louis avec les remarques à l'effet que la construction des logements à loyer modique prévue accuse des retards et que le programme entier devrait être accéléré.

Adoptée unanimement.



C-80-639

Congé civique - 1980 08 04:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à proclamer le lundi 4 août 1980 congé civique dans les limites de la municipalité.

Adoptée unanimement.

C-80-640

Contrat de vente - Grenier & Brabant Limitée

ATTENDU QUE la firme Grenier & Brabant Limitée s'est portée adjudicataire du lot 577-59 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, lors de la vente pour taxes du 1973 12 07;

QUE cette compagnie désire obtenir le titre de ce lot et qu'elle s'est conformée aux dispositions de l'article 525 de la loi des Cités et Villes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'accorder à la firme Grenier & Brabant Limitée ayant sa place d'affaires au 12 de la rue St-Louis, Gatineau, Québec, un contrat devant notaire concernant le lot 577-59 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer au nom de la Ville l'acte notarié en découlant.

Adoptée unanimement.

C-80-641

Gérance - travaux de construction d'un quatrième aréna:

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro C-80-440, le Conseil a retenu les services de la firme Boileau & Associés concernant la gérance des travaux de construction d'un quatrième aréna;

QUE depuis cette date la firme Boileau & Associés a procédé à son incorporation et qu'il y a lieu de modifier la résolution ci-avant mentionnée pour tenir compte de ce changement de désignation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de modifier les articles 1 et 4 de la résolution numéro C-80-440 pour y ajouter après les mots Boileau & Associés le mot incorporé.

Adoptée unanimement.

**F.M.**



C-80-642

Transferts budgétaires nos. 31,  
32 et 33:

ATTENDU QU'à la demande de certains directeurs de service, le directeur du Service des Finances a présenté une requête de virements budgétaires et que le Comité Administratif estime qu'il y a lieu d'y donner suite;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les virements budgétaires ci-dessous indiqués, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 31

02 34 241 Réfection des chemins municipaux

515 Location de machinerie	10 000,00\$
625 Gravier et concassé	(10 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 32

02 83 110 Amélioration des équipements municipaux

528 Terre végétale et tourbe	( 1 000,00\$)
------------------------------	---------------

02 83 062 Fermeture - rue Robinson

623 Ciment et béton	950,00\$
628 Terre végétale	50,00\$

TRANSFERT BUDGETAIRE NUMERO 33

02 19 200 Service des Communications

419 Autres services professionnels et administratifs	2 000,00\$
---	------------

02 19 900 Autres dépenses d'administration

421 Assurances générales	( 2 000,00\$)
--------------------------	---------------

Adoptée unanimement.

C-80-643

Employée temporaire Greffe -  
modification résolution C-80-128:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de modifier la résolution numéro C-80-128, de façon à permettre le prolongement de la période d'emploi d'une employée temporaire pour la période du 1980 08 04 au 1980 08 23 durant les vacances annuelles de Mme Carole Brissette.

Adoptée unanimement.



C-80-644

Recommandation d'embauche - employés occasionnels:

ATTENDU QUE la résolution numéro C-80-609 a autorisé l'ouverture de postes dans le cadre du projet de rénovation aux édifices municipaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de donner son assentiment à l'engagement du personnel suivant, devant être affecté aux travaux de rénovation des édifices municipaux, à savoir:

- Monsieur Michel Pilon, journalier.
- Monsieur Jacques Duval, journalier.
- Monsieur Jean-Maurice Bélisle, menuisier.
- Monsieur Paul Thérien, entretien des espaces verts (remplace Monsieur Jacques Duval).

Adoptée unanimement.

C-80-645

Recommandation d'embauche - employés temporaires:

ATTENDU QUE la résolution numéro C-80-488 autorise l'embauche d'employés occasionnels pour le Service des Loisirs et de la Culture;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de donner son assentiment à l'embauche du personnel ci-dessous, devant être affecté à la programmation d'été, à savoir:

PROGRAMME - APPARITEUR:

	<u>POSTE</u>	<u>DATE EFFECTIVE</u>
PRUD'HOMME, Chantal	Aide-spécialiste	1980 07 07

PROGRAMME - JEUX DU QUEBEC:

BOSSE, Denis	Spécialiste	1980 07 08
FOSTER, Sylvie	Spécialiste	1980 07 02
GLANDON, Martine	Spécialiste	1980 07 02
BERTRAND, Roger	Responsable d'activités	1980 07 07

FMM



PROGRAMME - NATATION:

VANIER, Chantal	Surveillante de piscine	1980 07 07
PLOUFFE, Alain	Surveillant de piscine	1980 07 07
BURROUGHS, Julie	Surveillante de pataugeoire	1980 07 07
HOTTE, Ghislain	Moniteur de natation	1980 07 07
LAVERDIERE, Louise	Monitrice de natation	1980 07 07

PROGRAMME - TENNIS:

CHAIINE, Sylvain	Spécialiste	1980 07 07
------------------	-------------	------------

PROGRAMME - NETTOYAGE DE PARCS:

ROUSSEAU, Sylvain	Préposé aux parcs (nettoyage)	1980 07 07
-------------------	-------------------------------	------------

Adoptée unanimement.

C-80-646

Comptes à payer - fonds des projets en cours:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le paiement de la liste des comptes à payer aux fonds des projets en cours du 1980 07 21 se chiffrant à 68 019,93\$.

Adoptée unanimement.

C-80-647

Défense de policier - cour de justice:

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel a présenté un rapport relativement à une disposition de la convention collective assurant la défense des policiers relativement à des poursuites devant les tribunaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser une dépense maximum de 1 000,00\$, permettant à Me Jean-Claude Sarrazin de porter la cause de Monsieur Gilles Dompiere devant la Cour d'Appel.

Adoptée unanimement.

C-80-648

Nom - terrain de balle - Templeton:

ATTENDU QUE certains membres du Conseil ont exprimé le désir de connaître l'opinion des gens et des organismes de Templeton sur le choix d'un nom pour le terrain de balle avoisinant l'école Labelle;

QUE certains organismes ont suggéré le nom de "Parc Louis Philion";



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de désigner le terrain de balle situé à l'école Labelle sous le nom de "Parc Louis Philion".

Adoptée unanimement.

C-80-649

Réclamation - M. Jacques Lauriault:

ATTENDU QUE les ajusteurs d'assurance ont présenté un rapport de leur enquête relativement à la réclamation de Monsieur Jacques Lauriault pour pertes subies le 1980 04 05 à cause d'un bris du tuyau d'égout situé sur la propriété de la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser le paiement d'une somme de 635,66\$ à Monsieur Jacques Lauriault, en règlement complet et final de sa réclamation pour dommages subis le 1980 04 05.

Adoptée unanimement.

C-80-650

Interdiction de stationnement - boulevard St-René:

ATTENDU QUE le Service de la Police a présenté un rapport relativement au stationnement des véhicules automobiles sur une partie du boulevard St-René;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'interdire en tout temps, le stationnement sur le côté "sud" de la partie du boulevard St-René, se situant entre les rues Du Barry et Bonaventura.

Il est de plus résolu que toutes résolutions précédentes affectant les rues ou partie de rues faisant l'objet de la présente ordonnance, soient modifiées en conséquence ou rescindées selon le cas.

Adoptée unanimement.

C-80-651

Stationnement rue Ménard:

ATTENDU QUE le Service de la Police a présenté un rapport recommandant le stationnement sur le côté "est" de la rue Ménard se situant entre la rue St-Pierre et le boulevard Maloney;

F.M.



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser le Service des Travaux Publics à enlever toutes les enseignes de stationnement installées sur le côté "est" de la partie de la rue Ménard se situant entre le boulevard Maloney et la rue St-Pierre.

Il est de plus résolu que toutes résolutions précédentes affectant les rues ou partie de rues faisant l'objet de la présente ordonnance, soient modifiées en conséquence ou rescindées selon le cas.

Adoptée unanimement.

C-80-652 Stationnement périodique, rue Champlain:

ATTENDU QU'un rapport a été reçu relativement au stationnement sur la rue Champlain et qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux ordonnances existantes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser des stationnements périodiques de 15 minutes sur le côté "sud" de la rue Champlain, depuis l'intersection St-Antoine jusqu'à l'entrée charretière située sur le côté "ouest" de la Caisse Populaire sur la rue Champlain.

Il est de plus résolu que toutes résolutions précédentes affectant les rues ou partie de rues faisant l'objet de la présente ordonnance soient modifiées en conséquence ou rescindées selon le cas.

Adoptée unanimement.

C-80-653 Installation d'enseignes d'arrêt:

ATTENDU QUE le Service de la Police a produit des rapports suggérant l'installation d'enseignes d'arrêt sur les rues ci-dessous mentionnées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif de décréter des arrêts obligatoires aux endroits suivants, à savoir:

- sur la rue Nelligan, à l'intersection de la rue Louis-Hémon, pour la circulation en direction "nord" et "sud".
- sur le côté "nord-ouest" de l'intersection Champlain/Jacques-Cartier.
- sur le boulevard De La Vérendrye à l'intersection de la rue R.H. Lalonde et d'autoriser l'installation d'enseignes à ladite intersection ainsi que sur l'îlot de verdure du boulevard De La Vérendrye, afin d'assurer une bonne visibilité pour l'arrêt décrété.



Il est de plus résolu que le Service des Travaux Publics soit et est également autorisé à procéder à l'installation des affiches appropriées en conformité avec les rapports préparés par la Sécurité Municipale.

Adoptée unanimement.

C-80-654

Arrêts multi-sens:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu de recommandations unanimes du Comité Administratif qu'en conformité avec les rapports déposés par le Service de la Police en date du 1980 06 06 et 1980 06 17, de décréter des arrêts multi-sens aux intersections suivantes, à savoir:

- Rues Bocage et Paulin.
- Rues Macon et De Gascogne.

Il est de plus résolu que le Service des Travaux Publics soit également requis de procéder à la mise en place des enseignes appropriées.

Adoptée unanimement.

C-80-655

Stationnement rue Main:

ATTENDU QU'il s'est produit des erreurs d'interprétation du rapport du Service de la Police en date du 1980 06 06, et qu'il y a lieu d'y apporter les corrections qui s'imposent;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1- de rescinder la résolution C-80-579 autorisant l'enlèvement de certaines enseignes de stationnement sur une partie de la rue Main.
- 2- de rescinder toutes résolutions préalables de façon à permettre le stationnement sur la côté "est" de la partie de la rue Main se situant entre le boulevard St-René et la rue Jacques-Cartier.

Adoptée unanimement.

C-80-656

Offre de vente de logis à prix modiques:

ATTENDU QUE Me Pierre Couture, notaire a formulé une offre d'achat à l'Office Municipal d'Habitation de Gatineau pour la vente d'un édifice comportant 29 logements dans le secteur Pointe-Gatineau;



QU'il existe un besoin dans la Ville pour des habitations à loyers modiques et que l'offre précitée peut s'avérer intéressante pour combler cette lacune;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser le Greffier à transmettre l'offre de Me Pierre Couture à la Société d'Habitation du Québec pour considération.

Adoptée unanimement.

C-80-657

Ajustement de salaire contractuels  
plan directeur:

ATTENDU QUE les contrats intervenus avec les contractuels retenus pour la préparation du plan directeur viennent à échéance le 1980 09 04 et comportent un article relativement à une révision préalable après 12 mois de la date d'embauche;

QU'il est prévu que les services de ces employés seront requis jusqu'à la fin de mars 1981;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

1- de prolonger le mandat des employés ci-après mentionnés jusqu'à la fin de mars 1981;

2- de modifier les salaires desdits employés tel que suit:

JUTRAS, Carole - chercheuse - période du 1979 03 05 au 1980 03 04 - salaire hebdomadaire 328,02\$ - période du 1980 03 05 jusqu'à la fin du contrat 357,54\$.

LEWIS, Paul - période du 1979 03 12 au 1980 03 11 - salaire hebdomadaire 379,18\$ - période du 1980 03 12 jusqu'à la fin du contrat 413,31\$.

3- que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer les nouveaux contrats sur lesquels apparaîtront les salaires ci-dessus décrétés et le prolongement desdites ententes.

Adoptée unanimement.

C-80-658

Nomination d'un Greffier:

ATTENDU QUE le titulaire du poste de directeur des Services Administratifs cumule simultanément la fonction de Greffier et qu'il y a lieu de nommer une personne à ce dernier poste;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu qu'en conformité avec une recommandation du comité de restructuration, Monsieur Jean-Charles Laurin soit et est nommé Greffier de cette municipalité et secrétaire du Comité Administratif à compter de l'adoption de la présente.

Que son salaire soit établi en conformité avec l'échelle salariale 1980 à être déposée au courant de l'année et que dans l'intérim son traitement soit provisoirement établi à 27 500,00\$.

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 7 contre 1.

Monsieur le conseiller Raymond Gosselin a déploré le fait que le Conseil n'a pas procédé à l'établissement des exigences du poste de Greffier avant de combler cette fonction.

C-80-659

Assistant-Greffier:

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Charles Laurin a été promu au poste de Greffier et qu'il y a maintenant lieu de combler la vacance au poste d'assistant-greffier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation du comité de restructuration d'autoriser le directeur du Service du Personnel à procéder à l'affichage du poste d'assistant-Greffier; les entrevues des candidats devant être effectuées par le Comité de Sélection du Conseil formé en vertu de la résolution numéro C-80-76 et modifiée par la résolution numéro C-80-392.

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 7 contre 1.

C-80-660

Ouverture de poste - contrôleur:

ATTENDU QUE dans le cadre de la réorganisation administrative de la Ville, il y a lieu de procéder à l'engagement d'une personne pour combler la fonction de contrôleur;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en conformité avec une recommandation du comité de restructuration, le Service du Personnel soit et est autorisé à procéder à un affichage interne pour combler le poste de contrôleur et à étudier simultanément les candidatures de l'extérieur déjà en dossier dans le but de formuler une recommandation d'engagement au Conseil.

Adoptée unanimement.

**FM**



C-80-661

Responsable - Gestion de la Police:

ATTENDU QUE le Gérant a déjà procédé à un affichage public invitant des candidatures pour le poste d'adjoint-administratif et que la municipalité a reçu plusieurs candidatures valables;

QUE les qualités requises sont identiques pour combler le poste d'adjoint-administratif et responsable de la division Gestion, Service de la Police;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'autoriser le directeur du Service du Personnel, le directeur du Service de la Police et un représentant de la direction générale de la municipalité à procéder à des entrevues avec les candidats jugés les plus appropriés à combler ce poste dans la but de formuler une recommandation d'engagement au Conseil.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon quitte son fauteuil.

C-80-662

Engagement d'employés temporaires:

ATTENDU QUE la direction des Travaux Publics recommande l'embauche d'employés temporaires pour combler 4 postes à la voirie, 2 postes à l'hygiène et 1 mécanicien aux ateliers mécaniques;

QUE le Conseil est d'avis que le Service des Travaux Publics peut fonctionner efficacement avec des effectifs moindres;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser le Service du Personnel à procéder à la sélection d'employés temporaires pour combler 2 postes à la division voirie et 2 postes au service de l'hygiène des Travaux Publics.

Adoptée unanimement.

C-80-663

Autopompe - autorisation pour  
procéder à la vente:

ATTENDU QUE le surintendant des Ateliers Mécaniques et la direction du Service des Incendies ont présenté des rapports recommandant au Conseil de se départir de l'autopompe Fargo modèle 1957 numéro 24F73312 série 94878044, à cause de la difficulté à obtenir des pièces de rechange et du fait que ladite autopompe ne possède pas les caractéristiques nécessaires pour combattre efficacement les incendies;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser la disposition de l'autopompe Fargo, modèle 1957 numéro 24F73312 série 94878044, par voie d'appel d'offres public.

Adoptée unanimement.

C-80-664

Remplacement de Mme Danielle Brissette -  
congé de maternité:

ATTENDU QUE Mme Danielle Brissette, secrétaire de la direction du Service d'Urbanisme sera en congé de maternité à compter du 1980 08 18;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser le Service du Personnel à procéder à l'engagement d'une employée temporaire durant le congé de maternité de Mme Danielle Brissette, secrétaire au Service d'Urbanisme.

Adoptée unanimement.

C-80-665

Permis de construction - usine  
d'épuration:

ATTENDU QUE les plans corrigés de l'usine d'épuration de la Communauté Régionale de l'Outaouais ont été déposés au Service d'Urbanisme et qu'il y a maintenant lieu de formuler une recommandation relativement à l'émission du permis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de demander à la Communauté Régionale de l'Outaouais d'émettre le permis de construction de l'usine d'épuration régionale sur les lots 12F-5 et 13i-9, rang 1, canton de Templeton, en conformité avec l'article 5.2.1 du règlement numéro 123 de la Communauté.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon reprend son fauteuil.

C-80-666

Vidéotron Limitée - secteur Limbour:

ATTENDU QUE le secteur Limbour sur le territoire de l'ancienne Ville de Touraine n'est pas encore desservi par la Compagnie de Télécâble Vidéotron Limitée;



QUE le bureau de cette société laisse entendre aux clients prospectifs que ce retard à desservir ledit secteur est imputable aux autorités municipales;

QUE cette affirmation est inacceptable au égard aux responsabilités municipales;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de porter cette situation à l'attention des autorités de la société de Téléscable Vidéocon Limitée avec demande de procéder à l'installation des infrastructures nécessaires pour desservir le secteur Limbour dans les plus brefs délais possibles.

Il est de plus résolu d'adresser une copie de la présente résolution au Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes avec demande de rattachier le territoire en question de la licence de la société précitée à moins que celle-ci ne soit en mesure de desservir les résidents dudit secteur dans un avenir rapproché.

Adoptée unanimement.

Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse et Daniel Lauzon quittent leur fauteuil.

C-80-667

Recommandation d'embauchage - chef de la division informatique:

ATTENDU QUE par la résolution numéro C-80-414, le Conseil a autorisé l'ouverture du poste de chef de la division informatique;

QU'à la suite des entrevues par le comité de sélection, l'adjudication du poste à Mme Lise Huard est recommandée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de nommer Mme Lise Huard, chef de la division informatique avec salaire annuel en conformité avec l'échelon I, classe VI de l'échelle salariale 1979 des cadres.

Adoptée unanimement.

C-80-668

Poste d'analyste programmeur:

ATTENDU QU'à la suite de la nomination de Mme Lise Huard au poste de chef de la division informatique, il y a lieu de combler la vacance à la fonction d'analyste programmeur;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser le Service du Personnel à procéder à l'affichage et aux entrevues pour combler le poste d'analyste programmeur dans but de formuler une recommandation d'engagement à ce Conseil.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon reprend son fauteuil.



C-80-669

Modification - contrat Great West Life  
Insurance Company:

ATTENDU QUE le directeur du Service du Personnel, agissant à titre de secrétaire-trésorier du Régime des Rentes des employés de la Ville de Gatineau, a présenté un rapport relativement au contrat intervenu avec la compagnie Great West Life Insurance pour le fond de pension des employés de la Ville;

QUE ledit rapport fait état de modifications assurant une meilleure rentabilité aux investissements préalables au 1978 01 01;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trocchier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'accepter le rapport du secrétaire-trésorier du Régime des Rentes des employés de la Ville de Gatineau et de donner son assentiment aux modifications suivantes:

- Transfert d'une somme de 183 278,54\$ établie le 1978 01 01, égale à la valeur de rachat du contrat antérieur.
- Taux d'intérêt (9.45%) applicable à ce montant du 1980 01 01 à la date du transfert.
- Le montant initial est gelé (non transférable) pour une période de 8 ans.
- Une contribution minimale de 40 000,00\$ doit être versée annuellement.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat en découlant.

Adoptée unanimement.

C-80-670

Projet de comité consultatif des Loisirs  
et de la Culture:

ATTENDU QUE la création d'un comité consultatif des loisirs et de la culture est prévue dans le cadre de la réorganisation des services municipaux;

QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a été mandaté pour préparer un document de travail relativement à la création d'un tel comité;

QU'il serait opportun qu'un membre du Conseil participe à la préparation du document;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu de désigner Monsieur le conseiller Jean-René Monette membre du comité de travail mandaté à la préparation d'un document relatif à la création d'un comité consultatif des loisirs et de la culture.

Adoptée unanimement.

Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse reprend son fauteuil.

FMM



C-80-671

Registre des visiteurs - services municipaux:

ATTENDU QUE la Gérant a présenté un rapport faisant suite au désir de certains membres du Conseil pour qu'un registre des visiteurs soit placé dans chacun des services municipaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'accepter le rapport du Gérant en date du 1980 07 08, et d'autoriser qu'un registre des visiteurs soit placé à la réception de chaque service à l'exception de la division taxation et au Service du Personnel en ce qui concerne les personnes formulant des demandes d'emploi; ledit registre devant indiquer les renseignements suivants, à savoir:

- Nom et prénom du visiteur.
- Adresse de celui-ci.
- Nom des fonctionnaires visités.
- Sujets discutés.
- Période d'attente.

Il est de plus résolu de prévoir à la réception de chaque bureau, l'installation d'une boîte à suggestion pour permettre aux contribuables d'exprimer ses commentaires sur la qualité du service qu'il a reçu.

Adoptée unanimement.

C-80-672

H. Cardinal Construction Inc. -  
-VS- Ville:

ATTENDU QUE Me Jean-Carol Boucher a présenté un rapport relativement au jugement de l'honorable Juge Frénette dans l'affaire H. Cardinal Construction versus la Ville, et recommande de porter la cause en appel;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif d'autoriser une dépense maximum de 2 500,00\$ y incluant les frais d'impression pour permettre à Me Jean-Carol Boucher de porter la cause précitée devant la Cour d'Appel.

Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse et Daniel Lauzon enregistrant leur dissidence.

Adoptée sur division 5 contre 2.

C-80-673

Service de la Police - abolition  
de poste et engagement d'une em-  
ployée temporaire:

ATTENDU QUE Mme Nicole Paquette, sténo-dactylo III à la division enquête au Service de la Police a remis sa démission pour prendre effet le 1980 07 18;



QUE des changements sont en progression au Service de la Police dans le cadre de la réorganisation des services municipaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1- d'abolir le poste sténo-dactylo III à la division enquête du Service de la Police.
- 2- d'autoriser le Service du Personnel à procéder à l'embauche d'une sténo-dactylo sur une base temporaire de 6 mois à la division enquête du Service de la Police.

Adoptée unanimement.

C-80-674

Remplacement secrétaires du Maire et du Gérant - période de vacances:

ATTENDU QU'au cours de la semaine du 1980 07 28 au 1980 08 01, les secrétaires du Maire et du Gérant seront en vacances et qu'il devient nécessaire de procéder à l'engagement d'une employée temporaire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu d'autoriser le directeur du Service du Personnel à recruter et engager une employée temporaire pour la semaine du 1980 07 28 au 1980 08 01 en remplacement des secrétaires du Maire et du Gérant qui seront en vacances durant cette période.

Adoptée unanimement.

C-80-675

Programme automne 80 - Service des Loisirs et de la Culture:

ATTENDU QUE le Conseil en comité plénier a étudié la possibilité de diffuser une meilleure information concernant les activités inscrites au programme automne/1980 du Service des Loisirs et de la Culture;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu d'autoriser le directeur du Service des Loisirs et de la Culture à utiliser les deniers appropriés au budget au montant de 3 200,00\$ pour l'impression d'un pamphlet publicitaire devant être distribué à tous les foyers de la Ville.

Adoptée unanimement.

F.M.



C-80-675

Politique de garderies

ATTENDU QUE le Conseil en comité plénier en pris connaissance du rapport préparé par le Service d'Urbanisme concernant l'implantation de garderies dans les limites de la Ville;

QU'il y a lieu d'établir une politique à cet égard;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu d'approuver la politique générale énoncée aux articles 7.0 à 7.5 inclusivement du rapport préparé par le Service d'Urbanisme en date du 1980 06 12 et intitulé "politique sur les garderies".

Adoptée unanimement.

C-80-677

Lotissement - lot 8C, rang II,  
canton de Templeton - John Ross:

ATTENDU QUE par sa résolution numéro C-80-489, la municipalité a demandé à la Communauté Régionale de l'Outaouais d'approuver le projet de lotissement de Monsieur John Ross sur le lot 8C, rang II, canton de Templeton, en vertu des dispositions de l'article 4-3-e de son règlement numéro 123;

QUE le Conseil de la Communauté a différé l'approbation dudit lotissement pour permettre à la municipalité de justifier sa demande;

QUE ce Conseil estime que les dispositions de l'article 4-3-e du règlement numéro 123 de la Communauté permettent une telle approbation;

QUE le schéma d'aménagement de la Communauté et la confection du plan directeur de la municipalité ne doivent pas avoir pour conséquence de freiner tout développement dans les municipalités membres de ladite Communauté;

QUE l'aménagement est d'abord une responsabilité politique et non une question technique;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif de prier le Conseil de la Communauté Régionale de l'Outaouais de reconsidérer sa décision relativement au projet de lotissement de Monsieur John Ross sur le lot 8C, rang II, canton de Templeton et d'approuver ledit projet en fonction des faits que:

- 1- ledit terrain constitue le dernier lot à l'est de la zone urbaine des activités de faible densité et que de plus, ce terrain est adjacent à l'Aéroparc Industriel de Gatineau;
- 2- les terrains de la subdivision proposés ont une façade d'environ 200 pieds de façon à permettre la vente d'une parcelle de lot lorsque le projet sera desservi en aqueduc;



- 3- que le Ministre de l'Environnement a recommandé d'inclure le collecteur Mitchell à l'entente tripartite;
- 4- que la Ville se doit d'améliorer sa situation financière en favorisant des constructions lorsqu'aucun investissement n'est requis;
- 5- que la superficie du terrain (1 acre et plus) garantit qu'il n'y aura pas de problème de contamination, de puits et d'évacuation des eaux usées;
- 6- que le projet devra faire l'objet d'une étude d'ensemble des fosses septiques et des puits et que la Communauté accepte des projets en milieu rural lorsque cette condition est respectée et peut conséquemment faire de même en milieu urbain;
- 7- que le zonage agricole gèle pratiquement tout le secteur rural dans la partie "est" de la municipalité et que conséquemment les demandes se déplacent vers la "sud";
- 8- que les bâtiments pourraient être implantés de manière à permettre la radivision des lots en façade;
- 9- que ce lotissement, en s'incorporant au projet des oiseaux permettra d'atteindre un seuil de population justifiant l'implantation de certains équipements communautaires.

Adoptée unanimement.

C-80-678

Etude des berges:

ATTENDU QU'il est d'intérêt public d'aménager les berges des rivières Gatineau et des Outaouais à des fins publiques et privées polyvalentes;

QUE la Commission de la Capitale Nationale et la Société d'Aménagement de l'Outaouais ont assuré la Ville de leur intérêt à réaliser une étude à cette fin;

QU'un comité technique conjoint composé de la Commission de la Capitale Nationale, la Société d'Aménagement de l'Outaouais et de la Ville a préparé un devis technique en vue de la préparation de l'étude des berges;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu:

- 1- d'approuver en principe le devis pour la préparation de l'étude des berges des rivières Gatineau et des Outaouais.
- 2- d'approprier une somme maximum de 20 000,00\$ à même le règlement d'emprunt du plan directeur d'urbanisme pour défrayer la part de la Ville au coût de ladite étude.



- 3- de demander une assistance technique et financière à la Commission de la Capitale Nationale ainsi qu'à la Société d'Aménagement de l'Outaouais pour mener l'étude à bien.

Il est entendu que cette étude est conditionnelle à la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre les parties impliquées concernant la distribution des coûts pour la préparation de ce rapport.

Adoptée unanimement.

C-80-679

Sécurité route 307:

ATTENDU QUE l'accident mortel survenu le 1980 07 16 sur la route 307 vient s'ajouter à la liste des nombreux accidents sur cette voie;

QU'il est impératif que des dispositions soient prises pour améliorer l'aspect sécuritaire et l'état de cette route;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu:

- 1- de demander au Service de la Police de préparer un rapport concernant l'aspect sécuritaire de la route 307;
- 2- de requérir dudit service qu'il effectue une surveillance accrue de ladite route et de faire appel à la Sûreté du Québec pour l'assister si nécessaire;
- 3- de mandater le directeur du Service des Travaux Publics à présenter un rapport quant à l'état physique de cette voie.

Adoptée unanimement.

C-80-680

Signature de contrats:

ATTENDU QUE lors de la signature de tout contrat, son Honneur le Maire et le Greffier doivent signer pour et au nom de la Ville;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu que son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tout contrat d'ouvrage et d'achat de marchandise en autant que le Conseil a adjugé des travaux à un entrepreneur ou a approuvé l'acquisition de marchandise. Cette autorisation est valable pour la période couvrant le terme d'office du présent Conseil.

Il est de plus résolu que la résolution numéro C-79-891 soit et est rescindée à toute fin que de droit.

Adoptée unanimement.



AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Jean-René Monette qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit pour décréter la construction des services municipaux pour desservir les lots 2-102 à 2-120, rang VII, canton de Hull et pour autoriser une émission d'obligations pour en payer le coût.

C-80-681

Règlement 147-1-80:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu que le règlement numéro 147-1-80 abrogeant le règlement numéro 147-79 concernant les dépenses pour l'organisation et la tenue des élections municipales soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-682

Règlement 159-1-80:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Séguin et résolu que le règlement numéro 159-1-80 en vue d'approprier des deniers supplémentaires pour le pavage des terrains de stationnement de l'aréna de Touraine et du parc Sanscartier soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-683

Règlement 170-1-80:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que le règlement numéro 170-1-80 abrogeant le règlement numéro 170-79 autorisant l'acquisition d'une partie du lot 25B-1, rang II, canton de Templeton soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-684

Levée d'assemblée:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

JEAN-CHARLES LAURIN, GREFFIER



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1980 07 28, à 17:30 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les Conseillers Richard Trottier, Conrad Bouffard, Honoré Séguin, Gaëtan Cousineau, Michel N. Séguin, Raymond Gosselin, Daniel Lauzon et Claude Bérand, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, gérant.  
Jean-Charles Laurin, greffier.

Absences motivées: MM. Louis-Simon Joanissa,  
Hubert A. Laroux,  
Jean-René Monette,  
Gilles Y. Langlois, Conseillers.

Cette séance spéciale a été convoquée par son Honneur le Maire John R. Luck et les sujets suivants seront pris en considération, à savoir:

- 10.- Approbation - schéma d'aménagement - zone centrale.
- 20.- Acceptation - zone agricole.
- 30.- Convention - marché public.
- 40.- Formation du Comité - administration du marché public.
- 50.- Amendement - règlement numéro 167-79.
- 60.- Amendement - règlement numéro 96-77.

C-80-685

Schéma d'aménagement - zone centrale

ATTENDU QUE la Ville a complété la confection de la partie du schéma d'aménagement relative à la zone centrale et que le Comité Consultatif du Plan Directeur d'Urbanisme a également terminé la consultation prévue à cet égard;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu d'approuver le plan du schéma d'aménagement de la zone centrale de la Ville, tel que montré au plan portant le numéro 10-2001, préparé par le Service d'Urbanisme en date du 1980 05 23 et révisé le 1980 07 23.

Il est de plus résolu qu'une copie de ce plan et de la documentation s'y rattachant soient transmises à la Communauté Régionale de l'Outaouais et au Ministre des Affaires Municipales.

Adoptée unanimement.



C-80-686

Zonage agricole

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi 90 de 1979, la Ville a procédé à des séances de consultations avec les propriétaires d'immeubles affectés par le zonage agricole;

QUE la Municipalité a transmis son rapport à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, et que suite à des négociations, les parties sont venues à une entente;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'accepter le plan de zonage agricole préparé par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et montré au plan numéro O9-161-A du Service d'Urbanisme, et que Son Honneur le Maire ainsi que le Greffier soient et sont autorisés à signer la mémoire d'entente à intervenir à cet effet.

\* Monsieur le Conseiller Claude Bérard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 7 contre 1.

C-80-687

Comité - Marché rue Notre-Dame

ATTENDU QU'au terme de l'article 4 du projet de convention à intervenir entre la Ville et la Corporation d'Aménagement de la rue Notre-Dame, concernant l'administration du marché public, la Municipalité doit désigner 2 représentants pour siéger au sein d'un Comité conjoint;

QUE le gérant a déposé un rapport recommandant que le directeur du Service des Finances soit nommé sur ledit Comité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trocner, appuyé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu de désigner Monsieur le Conseiller Jean-René Monette, ainsi que le directeur du Service des Finances pour siéger au sein du Comité dont il est fait mention à l'article 4 du projet de convention à intervenir à l'égard de l'administration du marché public.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Richard Trocner, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour amender l'annexe "A" du règlement numéro 167-79 pour lire "Notre-Dame est" au lieu de "Notre-Dame ouest".

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour abroger à toutes fins que de droit, le règlement numéro 96-77, relatif à l'adoption du plan directeur pour le centre-ville.

FM



C-80-688

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

JEAN-CHARLES LAURIN, GREFFIER



C-80-686

Zonage agricole

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi 90 de 1979, la Ville a procédé à des séances de consultations avec les propriétaires d'immeubles affectés par le zonage agricole;

QUE la Municipalité a transmis son rapport à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, et que suite à des négociations, les parties sont venues à une entente;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu d'accepter le plan de zonage agricole préparé par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et montré au plan numéro 09-161-A du Service d'Urbanisme, et que Son Honneur le Maire ainsi que le Greffier soient et sont autorisés à signer le mémoire d'entente à intervenir à cet effet.

\* Monsieur le Conseiller Claude Bérard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 7 contre 1.

C-80-687

Comité - Marché rue Notre-Dame

ATTENDU QU'au terme de l'article 4 du projet de convention à intervenir entre la Ville et la Corporation d'Aménagement de la rue Notre-Dame, concernant l'administration du marché public, la Municipalité doit désigner 2 représentants pour siéger au sein d'un Comité conjoint;

QUE le gérant a déposé un rapport recommandant que le directeur du Service des Finances soit nommé sur ledit Comité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu de désigner Monsieur le Conseiller Jean-René Monette, ainsi que le directeur du Service des Finances pour siéger au sein du Comité dont il est fait mention à l'article 4 du projet de convention à intervenir à l'égard de l'administration du marché public.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Richard Trottier, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour amender l'annexe "A" du règlement numéro 167-79 pour lire "Notre-Dame est" au lieu de "Notre-Dame ouest".

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour abroger à toutes fins que de droit, le règlement numéro 96-77, relatif à l'adoption du plan directeur pour le centre-ville.

FMM



C-80-688

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Trottier et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

JEAN-CHARLES LAURIN, GREFFIER

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1980 08 05, à 20:00 et à laquelle sont présents: Messieurs les Conseillers Louis-Simon Joanisse, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Hubert A. Leroux, Honoré Séguin, Gaëtan Cousineau, Michel N. Séguin, Raymond Gosselin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon, Gilles Y. Langlois et Claude Bérard formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Monsieur le Conseiller Richard Trottier, Maire-suppléant.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, gérant.  
Jean-Charles Laurin, greffier.

Absence motivée: M. John R. Luck, Maire.

C-80-689

Procès-verbal - Conseil

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau et résolu que le procès-verbal des assemblées du Conseil, tenues les 1980 07 07, 1980 07 21 et 1980 07 28, soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée unanimement.

C-80-690

Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 07 23 et 1980 07 30, soient et sont approuvés tels que présentés.

Adoptée unanimement.



C-80-691

Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 07 23 et 1980 07 30, soient et sont ratifiés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

CORRESPONDANCE:

- 1o.- Compagnie Internationale de Papier du Canada - schéma d'aménagement de la zone centrale.
- 2o.- Lettre de Messieurs Paquin et Gaulin - modification - zonage.

C-80-692

Rue Prince-Albert - pavage

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a préparé une estimation des coûts concernant l'ajustement des structures et le revêtement bitumineux de la rue Prince-Albert;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le Service des Travaux Publics à effectuer les travaux d'ajustement de structures ainsi que le pavage de la rue Prince-Albert, sur une largeur de 12 pieds, en conformité avec le rapport déposé par le directeur des Services Techniques.

Il est de plus résolu d'affecter à cette fin une somme de 3 500,00\$ devant être puisée à même les affectations du poste budgétaire 02 83 110, dont un montant de 3 000,00\$ doit provenir des appropriations réservées au quartier numéro 7 alors que le solde, soit une somme de 500,00\$, devant émaner des fonds attribués aux fins du Conseiller du quartier numéro 12.

Adoptée unanimement.

C-80-693

Transfert budgétaire #37

ATTENDU QU'à la demande du directeur-adjoint du Service de la Police, le Service des Finances a présenté une requête de transfert budgétaire et que le Comité Administratif estime qu'il y a lieu d'y donner suite;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le transfert budgétaire ci-après indiqué, à savoir:

**FMM**



TRANSFERT BUDGETAIRE #37:

02 21 000 Sûreté Municipale

312 Allocation annuelle ( 833,00\$)  
 412 Frais juridiques 3 233,00\$

02 18 000 Contributions de l'employeur

210 Fonds de retraite (2 400,00\$)

Adoptée unanimement.

C-80-694 Adjudication de soumission - équipement de terrains de jeux

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, la soumission suivante fut reçue pour la fourniture d'équipement de terrains de jeux, à savoir:

- Paris Playground Equipment Limited (taxes incluses)..... 29 415,11\$

QUE le directeur du Service des Achats a présenté un rapport d'analyse de ladite soumission et qu'il en recommande l'approbation puisqu'elle est conforme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission soumise par la firme "Paris Playground Equipment Limited", au montant de 29 415,11\$ taxes incluses, pour l'installation d'équipement de terrains de jeux dans les parcs ci-après mentionnés, à savoir:

<u>Quartier</u>	<u>Parc</u>	<u>Montant</u>
5	Lemoine	3 513,43\$
5	Généreux	3 513,43\$
4	Marino	2 860,44\$
4	Laleri	5 250,28\$
6	Le Carrefour	4 071,08\$
3	Le Côteau	775,90\$
2	Parcs du projet Riviera	7 251,66\$
		27 236,22\$
	taxe provinciale 8%....	2 178,89\$
	TOTAL.....	29 415,11\$

QUE les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 02 83 110.

Adoptée unanimement.

Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.





C-80-695

Adjudication de soumissions - vêtements de pompiers

ATTENDU QUE le directeur du Service des Achats a procédé à l'analyse des soumissions reçues pour l'achat de vêtements de pompiers et que ledit rapport recommande d'accepter les soumissions des plus bas soumissionnaires conformes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter les soumissions ci-dessous s'avérant les plus avantageuses pour la Ville pour la fourniture de vêtements de pompiers, à savoir:

Annexe "A" - pantalons:

LES ENTREPRISES McEWEN BROUILLETTE..... 2 484,00\$

Annexe "B" - chemises:

CHEMISES DIAMOND..... 2 229,00\$

Annexe "C" - gants, etc.:

WILLIAM SCULLY LIMITEE..... 1 910,14\$

Annexe "D" - chaussures:

GALE SHOE..... 1 706,50\$

Annexe "E" - caoutchouc:

WILLIE ASSAD..... 1 034,40\$

Annexe "F" - salopettes:

LES ENTREPRISES McEWEN BROUILLETTE..... 1 035,00\$

Annexe "G" - vestons 4 saisons:

J.R. GAUNT..... 1 494,35\$

Annexe "H" - coupe-vent été:

WILLIE ASSAD..... 331,50\$

Annexe "I" - kèpis:

WILLIAM SCULLY..... 525,00\$

TOTAL..... 12 749,89\$



QUE les fonds pour cette fin soient puisés à même les appropriations du poste budgétaire 02 22 100 651.

Adoptée unanimement.

C-80-696 Employés occasionnels - Loisirs

ATTENDU QUE la résolution portant le numéro C-80-488 autorise le début du processus d'engagement d'employés occasionnels pour répondre au besoin du programme de la saison estivale du Service des Loisirs et de la Culture;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à embaucher les personnes ci-dessous au poste indiqué en rapport avec chacun d'eux et au salaire déjà établi, à savoir:

Programme - terrains de jeux (parcs):

- 1o.- LACROIX, Henri..... 1980 07 07  
moniteur (lac Beauchamp)
- 2o.- BELISLE, Michel..... 1980 07 11  
moniteur (parcs)
- 3o.- BRUYERE, Barry..... 1980 07 07  
spécialiste (lac Beauchamp)

Adoptée unanimement.

C-80-697 Employée temporaire - Service du Personnel

ATTENDU QUE la résolution numéro C-80-612 autorise l'embauche d'une employée temporaire au Service du Personnel pour dactylographier le nouveau texte de la convention collective des policiers;

QUE le directeur du Service du Personnel a fait rapport à l'effet qu'il a retenu les services de Mme Thérèse Larcher pour une période de 4 jours, afin d'effectuer cet ouvrage;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de ratifier l'engagement de Mme Thérèse Larcher à titre d'employée temporaire au Service du Personnel qui a dactylographié le nouveau texte de la convention collective des policiers.

Adoptée unanimement.

C-80-698 Employée temporaire - Service des Finances - Taxation

ATTENDU QU'au terme de la résolution numéro C-80-540, le Service du Personnel a procédé à la sélection d'une employée temporaire devant être affectée au Service des Finances au cours de la période de perception des taxes s'étendant du 1980





08 05 au 1980 09 09;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de ratifier l'engagement de Mme Thérèse Larcher, à titre d'employée temporaire au Service des Finances, pour la période du 1980 08 05 au 1980 09 09, afin d'assister le personnel permanent de la division Taxation, durant la période de perception des comptes de taxes.

Adoptée unanimement.

C-80-699

Engagement - agent de programme à la  
restauration - P.A.Q.

ATTENDU QUE suite à la démission du titulaire du poste d'agent de programme à la restauration des programmes d'améliorations de quartiers, le Service du Personnel a procédé à une demande de candidatures pour combler ce poste contractuel;

QUE le Comité de Sélection, composé du directeur-adjoint du Service d'Urbanisme, le coordonnateur des P.A.Q. et l'agent de sélection du Service du Personnel, recommande de retenir la candidature de M. Jacques Bertrand;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'embauche de M. Jacques Bertrand, à titre de contractuel au poste d'agent de programme à la restauration des programmes d'améliorations de quartiers, pour une période de 12 mois, au salaire annuel de 17 000,00\$ et que son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat en découlant.

Adoptée unanimement.

C-80-700

Ordonnance de circulation - Vieux Chemin

ATTENDU QUE le Service de la Police a déposé un rapport à l'égard de la circulation sur le Vieux Chemin;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- De fixer à 50 km/h la limite de vitesse des véhicules automobiles circulant sur le Vieux Chemin et de décréter un arrêt obligatoire à l'intersection sud-est de l'îlot et de la voie donnant accès au Vieux Chemin.

**FM**



20.- D'autoriser le Service des Travaux Publics à procéder à la mise en place des enseignes découlant du premier alinéa, le tout en conformité avec les croquis annexés au rapport, préparés par la Sûreté Municipale le 1980 05 28, ainsi qu'à l'installation d'affiches à l'effet d'interdire que des rebus soient jetés en bordure de ladite route.

Adoptée unanimement.

C-80-701 Interdiction de stationnement -  
boulevard Maloney

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'interdire, entre 06:00 et 09:00 ainsi qu'entre 16:00 et 18:00, le stationnement des véhicules automobiles sur la partie nord du boulevard Maloney comprise entre les rues Main et Broadway.

Il est de plus résolu que le Service des Travaux Publics soient requis de procéder à l'installation des affiches appropriées et qu'une somme approximative de 126,00\$ soit affectée à cette fin à même le poste budgétaire 02 34 500.

Adoptée unanimement.

C-80-702 Signalisation à l'intersection des rues  
Spruce et Longview

ATTENDU QUE le Service de la Police a produit un rapport recommandant certaines modifications pour améliorer la circulation à l'intersection des rues Spruce et Longview;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de décréter qu'une traverse à piétons ainsi qu'une ligne médiane soient tracées sur le pavé de la rue Spruce à la hauteur de l'intersection de la rue Longview, le tout en conformité avec le rapport préparé par le Service de la Police, en date du 1980 06 16 et que le Service des Travaux Publics soit autorisé à procéder à l'exécution desdits travaux.

Adoptée unanimement.

C-80-703 Défense de stationner - rue Notre-Dame

ATTENDU QUE le directeur des Services Techniques a présenté un rapport à l'effet que pour la durée des travaux de construction de l'intercepteur sur la rue Notre-Dame, il serait préférable de défendre le stationnement à cet endroit, de façon à faciliter la circulation et l'exécution des travaux;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'interdire, pour la durée des travaux mentionnés au préambule de la présente, le stationnement des véhicules automobiles sur le côté sud de la partie de la rue Notre-Dame comprise entre la 3e Avenue et la rue Thomas; que le Service des Travaux Publics soit également requis de procéder à la mise en place des affiches appropriées.

Adoptée unanimement.

C-80-704 Employée temporaire - Service d'Urbanisme

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que la résolution numéro C-80-664 soit et est modifiée pour préciser que l'employée temporaire devant remplacer la secrétaire de direction au Service d'Urbanisme durant son congé de maternité entre en fonction à compter du 1980 08 06 puisque Mme Danielle Brissette est en vacance au cours de la période du 1980 08 04 au 1980 08 15.

Adoptée unanimement.

C-80-705 Restauration Maloney/St-André - rapport

ATTENDU QUE le Service d'Urbanisme a présenté un rapport relativement à l'état d'avancement du programme de restauration Maloney/St-André, en date du 1980 07 24 et que ledit document recommande l'approbation d'une subvention conjointe de la Ville et de la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- D'accepter le rapport du Service d'Urbanisme, daté du 1980 07 27, concernant l'état d'avancement du programme de restauration Maloney/St-André.
- 2o.- D'autoriser le versement de la subvention ci-dessous à même les deniers du règlement numéro 182-79:

Dossier	Loge-	Cout total	S.H.Q.	S.C.H.L.	
Propriétaire	ments	Rénovation	Ville	Prêt	Sub.
Adresse					
009-M2					
D. Lafleur	4	34 890\$	8 222\$	--	10 000\$
254 St-André					

Adoptée unanimement.



C-80-706

Transferts budgétaires #38, #39 et #40

ATTENDU QU'à la demande de certains directeurs de Service, le directeur du Service des Finances a présenté une requête de virements budgétaires et que le Comité Administratif estime qu'il y a lieu d'y donner suite;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer les transferts budgétaires ci-dessous indiqués, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #38:

02 41 000 Direction - Services Techniques

750 Immobilisations - ameublement 300,00\$

02 42 000 Projets - Services Techniques

411 Services de génie ( 300,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #39:

02 37 500 Ateliers mécaniques - incendies

649 Autres pièces et accessoires 6 000,00\$

02 18 000 Contributions de l'employeur

210 Fonds de retraite (6 000,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #40:

02 21 000 Sécurité Municipale

412 Frais juridiques 1 000,00\$

02 18 000 Contributions de l'employeur

210 Fonds de retraite (1 000,00\$)

Adoptée unanimement.

C-80-707

Préposé à la reproduction de documents

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la résolution numéro C-80-600, le Service du Personnel a procédé à l'affichage interne et au recrutement d'un employé pour combler le poste de "préposé à la reproduction de documents", au Service des Communications;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de muter Mme Louise Charbonneau au poste de "préposé à la reproduction de documents", à compter du 1980 08 07, aux conditions et salaire prévus à la classe III, échelon 3, de la convention collective des cols blancs.

Adoptée unanimement.



C-80-708

Employés occasionnels - Service des Loisirs et de la Culture

ATTENDU QUE la résolution numéro C-80-488 autorise l'embauche d'employés occasionnels pour les fins du programme d'été au Service des Loisirs et de la Culture;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de ratifier l'engagement de M. Bruno Plouffe au poste d'aide-appariteur à la section de la natation, dans le cadre des programmes d'été offerts par le Service des Loisirs et de la Culture.

Adoptée unanimement.

C-80-709

Rapport, subvention - boulevard St-René

ATTENDU QUE le Service des Finances a présenté un rapport montrant les dépenses encourues pour le pavage d'une partie du boulevard St-René;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu d'accepter le rapport des dépenses préparé par le Service des Finances concernant les travaux de revêtement bitumineux d'une partie du boulevard St-René et de l'autoriser à transmettre ce document au Ministère des Transports pour le versement de la subvention accordée à cette fin à la Ville.

Adoptée unanimement.

C-80-710

Listes des comptes

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin et résolu d'autoriser le directeur du Service des Finances à effectuer le paiement des listes de comptes suivantes, à savoir:

10.- Listes des comptes payés 1980 07 04 au 1980 07 30:

Total du 1980 07 04.....	353 737,04\$
Total du 1980 07 09.....	32 904,09\$
Total du 1980 07 11.....	862 408,68\$
Total du 1980 07 16.....	79 211,67\$
Total du 1980 07 23.....	147 532,39\$
Total du 1980 07 25.....	1 187,22\$
Total du 1980 07 30.....	<u>279 639,40\$</u>
TOTAL.....	<u>1 756 620,49\$</u>

FMM

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



- 2o.- Liste des comptes à payer au 1980 08 05.. 384 211,19\$
- 3o.- Liste des comptes à payer - fonds des  
projets en cours au 1980 08 05..... 138 253,24\$

Adoptée unanimement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITES BUDGETAIRES

Je certifie par la présente, que selon les soldes aux livres le 1980 07 31, il y a des disponibilités suffisantes pour pourvoir aux dépenses mentionnées aux listes des comptes payés du 1980 07 04 au 1980 07 31 ainsi qu'aux listes des comptes à payer du 1980 08 05.

Le 1980 07 31 Robert Bélair, directeur des Finances

\* Monsieur le Conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

C-80-711

A.C.R.H.U. - demande d'appui à certaines résolutions

ATTENDU QUE lors de sa conférence annuelle qui a eu lieu à Winnipeg du 1980 06 15 au 1980 06 19, l'Association Canadienne des Responsables de l'Habitation et de l'Urbanisme a formulé des recommandations concernant plusieurs secteurs de l'habitation en milieu urbain;

QUE le Comité Administratif a pris connaissance de ces résolutions et qu'il en recommande l'approbation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'informer le Ministre des Travaux Publics du Canada également responsable de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement que la Ville appuie le contenu des résolutions adoptées, par l'Association Canadienne des Responsables de l'Habitation et de l'Urbanisme, lors de son assemblée annuelle tenue le 1980 06 19.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

C-80-712

Location de glace - arénas

ATTENDU QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a soumis un rapport concernant les tarifs pour la location de la glace aux arénas;



QUE les coûts de location présentement en vigueur doivent être modifiés pour refléter l'augmentation des coûts d'opération de ces établissements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu que les tarifs horaires ci-après indiqués pour la location de la glace aux arénas, soient et sont en vigueur à compter du 1980 09 01, à savoir:

1o.- Réservation de glace:

- Clubs et/ou groupes intégrés à l'une ou l'autre des associations municipales et/ou sectorielles de patin artistique et de hockey et école de ces mêmes disciplines..... 25,00\$/session
- Equipe junior..... 150,00\$/partie  
(plus services)..... 50,00\$
- Toute autre location:  
de 07:00 à 16:00..... 40,00\$/session  
de 16:00 à 07:00..... 45,00\$/session

Pour toute location qui implique du temps supplémentaire, le Service des Loisirs et de la Culture est autorisé à facturer une somme additionnelle de 5,00\$ pour chaque demi-heure de temps "homme" supplémentaire qu'une réservation de glace occasionne.

2o.- Réservation de la surface cimentée:

- Activité spéciale (1 journée)..... 250,00\$
- Réservation d'une session..... 30,00\$/session
- Remise de trophées (associations de hockey, baseball, soccer et crosse)..... GRATUIT
- Crosse municipale..... GRATUIT

La session est d'une durée de 50 minutes.

Il est de plus résolu que la résolution numéro C-79-583 fixant ces tarifs pour l'année 1979 soit et est rescindée à toute fin que de droit.

Adoptée unanimement.

C-80-713

Démission - directeur - Service d'Urbanisme

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter, à compter du 1980 08 18, la démission de M. Marcel Meunier, au poste de directeur du Service d'Urbanisme.

Adoptée unanimement.

F.M.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



C-80-714

Cession de rue - projet Val la Blanche

ATTENDU QUE suite aux négociations du directeur des Services Techniques, le "Domaine Val la Blanche Inc." a convenu de céder à la Ville la rue portant les numéros 11B-150-2 et 11B-149-1, rang II, canton de Templeton;

QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro C-76-839 autorisant l'achat d'une partie des lots 11B-149 et 11B-150 des mêmes rang et canton;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif;

- 1o.- D'autoriser l'acquisition des lots 11B-150-2 et 11B-149-1, rang II, canton de Templeton, montrés au plan S-865-3532-L, préparé par M. Louis Lavoie, arpenteur-géomètre, pour la somme nominale de 1,00\$ et propriété du "Domaine Val la Blanche Inc."
- 2o.- De rescinder à toute fin que de droit, la résolution numéro C-76-839 relative à l'acquisition des lots mentionnés au premier alinéa de la présente.
- 3o.- D'autoriser son Honneur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié en découlant.

Il est de plus résolu que la Ville soit responsable du paiement des taxes imposées sur les lots mentionnés à l'article 1 des présentes, à compter du 1976 10 04.

Adoptée unanimement.

C-80-715

Facture - M. Raymond Rochon

ATTENDU QUE selon l'article 3.2 du règlement numéro 18-75 concernant les raccordements privés d'aqueduc et d'égout, il est de la responsabilité de la municipalité d'assumer les frais pour ces travaux lorsqu'ils sont exécutés dans l'emprise de la rue;

QU'à cause d'une situation d'urgence, M. Raymond Rochon, demeurant au 20 de la rue Fortin, Gatineau, Québec, a procédé à l'installation d'un égout sanitaire à partir de sa ligne de lot jusqu'à l'égout municipal;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Finances à payer la somme de 500,00\$ à M. Raymond Rochon, en remboursement complet et final des frais encourus lors du raccordement de sa propriété à l'égout municipal, pour la section des travaux effectués dans l'emprise de la rue.

\* Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.



C-80-716

Adjudication de soumission - clôture - parcs  
Desnoyers et Riviera

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues pour l'installation de clôture aux parcs Desnoyers et Riviera, à savoir:

- 1o.- Kelly Leduc..... 10 414,46\$
- 2o.- Clôture Riviera..... 9 725,26\$

QUE la firme Clôture Riviera a avisé le Comité Administratif que sa soumission incluait l'exécution globale des travaux et qu'elle ne prévoyait aucunement que cette soumission soit adjudgée au niveau de chaque parc;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Honoré Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'accepter la soumission présentée par la firme Clôture Riviera, au montant de 9 725,26\$, pour la fourniture et l'installation de clôture aux parcs Riviera et Desnoyers et que les deniers pour cette fin soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 02 83 110.

EN AMENDEMENT:

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, les soumissions suivantes furent reçues pour l'installation de clôture aux parcs Desnoyers et Riviera, à savoir:

- 1o.- Parc Desnoyers:
  - Clôture Riviera..... 3 535,78\$
  - Kelly Leduc..... 5 096,00\$
- 2o.- Parc Riviera:
  - Clôture Riviera..... 6 189,48\$
  - Kelly Leduc..... 5 318,46\$

QUE le directeur du Service des Achats recommande au Conseil d'accepter la soumission la plus basse pour chacun des parcs en conformité avec l'article 14 du cahier des charges;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon et résolu d'accepter:

- 1o.- La soumission présentée par la firme Clôture Riviera, au montant de 3 535,78\$, pour la fourniture et l'installation de clôture au parc Desnoyers;
- 2o.- La soumission soumise par la compagnie Kelly Leduc, au montant de 5 318,46\$, pour la fourniture et l'installation de clôture au parc Riviera;
- 3o.- Que les deniers pour cette fin soient puisés à même les affectations du poste budgétaire 02 83 110.



\* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse s'abstient des discussions et du vote en vertu de l'article 330 de la Loi des Cités et Villes.

EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers:

Hubert A. Leroux,  
Honoré Séguin,  
Gaëtan Cousineau,  
Michel N. Séguin,  
Raymond Gosselin,  
Jean-René Monette,  
Daniel Lauzon,  
Gilles Y. Langlois.

CONTRE L'AMENDEMENT:

Messieurs les Conseillers:

Conrad Bouffard,  
Claude Bérard.

Amendement adopté sur division 8 contre 2.

C-80-717

Etude d'ensemble - subdivision, rue  
Hélie

ATTENDU QUE le lot 6A, rang XIII, canton de Hull, fait partie de la résolution numéro 76-1079 de la Communauté Régionale de l'Outaouais, exigeant une étude d'ensemble avant l'émission de permis de construction dans cette subdivision;

QUE les propriétaires du côté ouest de la rue Hélie, faisant partie de ladite subdivision, ont présenté un rapport préparé par les ingénieurs-conseils Alary et Associés sur le traitement des eaux usées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- D'accepter le rapport, préparé par le bureau des ingénieurs-conseils Alary & Associés concernant le traitement des eaux usées sur le côté ouest de la rue Hélie, en tenant compte des recommandations incluses au rapport du chef de la division Sanitaire du Service d'Urbanisme, daté du 1980 07 14.
- 2o.- D'autoriser la transmission de ce rapport et des documents s'y rattachant aux autorités compétentes de la Communauté Régionale de l'Outaouais pour approbation.

Adoptée unanimement.

C-80-718

Association des Propriétaires du  
Mont-Luc Inc. - subvention

ATTENDU QUE le Service des Loisirs et de la Culture a analysé l'estimation des coûts produite par l'Association des Propriétaires du Mont-Luc Inc. concernant l'aménagement de la deuxième phase du parc de ce secteur;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de verser à l'Association des Propriétaires du Mont-Luc Inc., une somme de 2 640,00\$, devant servir à l'acquisition des matériaux et équipements prévus à la réalisation de la deuxième phase d'aménagement du parc Mont-Luc.

Il est de plus résolu que le directeur du Service des Loisirs et de la Culture mette sur pied les dispositifs requis pour s'assurer que cet octroi est utilisé aux fins prescrites; la distribution de cette subvention devant s'exécuter en 2 paiements dont la première tranche devant représenter 90% du montant total alors que le solde sera payé après les vérifications d'usage.

La dépense en découlant sera à la charge du poste budgétaire 02 83 110.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux quitte son fauteuil.

C-80-719

Employés occasionnels - division des Arénas

ATTENDU QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a présenté un rapport à l'égard des besoins en personnel occasionnel pour l'opération des arénas;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à engager un maximum de 25 employés occasionnels pour la division des Arénas afin de couvrir les champs d'activités suivants, à savoir:

- 10.- Gardes de sécurité..... 3 employés
- 20.- Préposés à l'entretien..... 9 employés
- 30.- Préposés aux cantines..... 13 employés

QUE la rémunération pour ces employés soit puisée à même les deniers des postes budgétaires 02 73 100 112, 02 73 200 112 et 02 73 300 112.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux reprend son fauteuil.



C-80-720

Secrétaire de direction - temporaire

ATTENDU QU'à cause de circonstances hors du contrôle du Service du Personnel, il est impossible d'établir une date précise concernant l'engagement de la secrétaire de direction au Service des Loisirs et de la Culture;

QUE le gérant a recommandé l'embauche d'une employée temporaire pour combler cette fonction en attendant l'engagement de l'employée permanente;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service du Personnel à embaucher, à compter du 1980 08 11, une employée temporaire pour combler le poste de secrétaire de direction au Service des Loisirs et de la Culture, et ce, jusqu'à l'engagement de l'employée permanente devant cumuler cette fonction.

Adoptée unanimement.

C-80-721

Parc "Les Maisons Mobiles Le Marquis"

ATTENDU QUE l'aviseur légal de la municipalité a déposé un avis relativement à la procédure à suivre pour empêcher la vente de terrain à l'intérieur du parc "Les Maisons Mobiles Le Marquis";

QUE le Comité Administratif a également rencontré le Comité des Citoyens du Domaine le Marquis et qu'il a pris connaissance des griefs soulevés concernant les infractions au règlement numéro 03-73 de l'ancienne municipalité du Village de Templeton;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 1o.- D'autoriser Me John J. Kehoe à transmettre un avis au propriétaire du parc de maisons mobiles le Marquis, afin qu'il cesse la vente de terrain à l'intérieur du parc des maisons mobiles et à défaut de se conformer à cet avis et de prendre les mesures exigées dans les délais prescrits, qu'une action soit déposée devant la Cour Municipale contre cette compagnie et en dernier essor, d'intenter une injonction pour faire cesser cet usage dérogatoire.
- 2o.- De mandater la division des Inspecteurs en Bâtiment du Service d'Urbanisme à effectuer une visite des lieux pour vérifier si ledit parc de maisons mobiles est opéré et entretenu en conformité avec les dispositions du règlement numéro 03-73 de l'ancienne municipalité du Village de Templeton et que toute infraction à ladite réglementation soit signalée au gérant afin que des procédures soient intentées devant les tribunaux appropriés.

Adoptée unanimement.



C-80-722

Aménagement de divers parcs

ATTENDU QUE le Service des Loisirs et de la Culture a préparé une estimation des coûts concernant l'aménagement et l'achat d'équipement récréatif pour certains parcs municipaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le Conseiller Raymond Gosselin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Loisirs et de la Culture à donner suite à ce qui suit, à savoir:

- 1o.- L'achat d'équipement récréatif au parc Ste-Thérèse - coin des rues Goulet et Charette.
- 2o.- L'acquisition et l'installation d'une clôture au parc St-René.
- 3o.- Les nivellements, terrassement et achat de jeux créatifs au parc Marengère.
- 4o.- L'achat de jeux créatifs au parc Labine.
- 5o.- L'achat d'une toile protectrice pour les terrains de tennis utilisés par la municipalité à la polyvalente Nicolas-Gatineau.

QU'une somme maximum de 16 500,00\$ soit puisée, pour cette fin, à même les affectations du poste budgétaire 02 83 110.

Adoptée unanimement.

C-80-723

Jeux éducatifs

ATTENDU QUE le directeur du Service des Loisirs et de la Culture a déposé un rapport concernant l'organisation des activités des jeux éducatifs et que ladite étude traite également de la possibilité d'offrir ce service à un groupe d'anglophone;

QUE le Comité Administratif est d'avis que la Ville devrait maintenir les services offerts dans le passé dans ce domaine en y incorporant un atelier pour les citoyens de langue anglaise;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des Loisirs et de la Culture à prévoir dans sa programmation, l'organisation des jeux éducatifs pour 14 groupes à l'intérieur desquels un atelier doit desservir les citoyens de langue anglaise; il est entendu qu'un rapport doit être acheminé au Comité Administratif concernant la location de l'édifice sis au 108 du boulevard Lorrain, Gatineau.

Adoptée unanimement.

FMM



C-80-724

Aménagement - paysagiste - parc Laleri

ATTENDU QUE le Conseil a mis de l'avant divers projets en vue d'encourager l'achat chez-nous et favoriser l'essor des commerçants de Gatineau;

QUE la compagnie "Double M" est établie au 378 du boulevard Gréber, à Gatineau;

QUE le choix de cette firme, pour l'exécution de travaux au parc Laleri, a reçu l'assentiment des membres de l'Association des Loisirs le Baron;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux, appuyé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois et résolu:

- 1o.- D'accorder un contrat, au montant de 1 950,00\$, à la firme d'entrepreneur paysagiste "Double M", pour effectuer des travaux d'aménagement paysagé au parc Laleri.
- 2o.- D'autoriser le directeur du Service des Achats à procéder à l'achat de bordures amovibles et d'autres pièces d'équipement similaire devant être installées au terrain de stationnement dudit parc et d'attribuer à cette fin, une somme maximale de 700,00\$.

QUE les deniers requis pour donner suite à la présente soient puisés à même les appropriations du poste budgétaire 02 83 110.

Adoptée unanimement.

C-80-725

Règlement numéro 202-80

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 383 de la Loi des Cités et Villes, le greffier doit déposer le procès-verbal des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter lorsqu'un règlement doit faire l'objet d'un scrutin;

QUE dans le cas du règlement numéro 202-80, le procès-verbal montre un nombre suffisant de signatures pour rendre le scrutin obligatoire;

QU'afin de s'offrir une alternative, ce Conseil doit, dans l'immédiat, prendre position en faveur d'un référendum;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard et résolu qu'en conformité avec les dispositions de l'article 383 de la Loi des Cités et Villes, le règlement numéro 202-80 décrétant des travaux de réfection au réseau d'égout dans certains secteurs de la municipalité, fasse l'objet d'un scrutin, le 1980 09 27.

\* Monsieur le Conseiller Daniel Lauzon enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

\* Monsieur le Conseiller Louis-Simon Joanisse quitte son fauteuil.



C-80-726

Approbation de soumission - construction d'une aréna

ATTENDU QUE suite à la résolution numéro C-80-439, le bureau des ingénieurs-conseils Boileau et Associés Inc. a présenté un rapport recommandant d'adjuger un contrat à la firme "Paul Martin Inc." pour la construction d'un aréna et des aménagements extérieurs;

QUE ce Conseil invite à nouveau la firme "Paul Martin Inc." à favoriser, dans l'exécution de son contrat, l'achat de biens et de services dans la municipalité;

QUE le règlement numéro 200-80, décrétant un emprunt au montant de 1 566 000,00\$ pour la construction dudit bâtiment, a reçu l'approbation de la Commission Municipale du Québec et du Ministère des Affaires Municipales, en date du 1980 07 11;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette et résolu d'accepter la soumission alternative de la compagnie "Paul Martin Inc.", au montant de 1 110 000,00\$, pour la construction de l'aréna et de 53 300,00\$ pour les aménagements extérieurs; il est entendu que ledit entrepreneur devra se conformer aux exigences du cahier des demandes de propositions préparé par le cabinet des ingénieurs-conseils Boileau et Associés Inc. en plus de produire, avant la signature du contrat, les documents énumérés aux articles 3.1 et 3.2 dudit cahier.

QUE son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville, dès que la firme "Paul Martin Inc." aura déposé les documents pertinents.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit à l'effet de modifier les articles 3.2 et 3.3 du règlement de zonage numéro 380 de l'ancienne Ville de Pointe-Gatineau.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier l'article 1.2 du règlement numéro 380-28-80 concernant la délimitation du territoire décrit audit article.

C-80-727

Règlement numéro 96-80CV.2

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le Conseiller Gaétan Cousineau et résolu que le règlement numéro 96-80CV.2 pour abroger le règlement numéro 96-77 et son amendement relatifs à l'adoption d'un plan directeur du centre-ville, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.



\* Messieurs les Conseillers Michel N. Séguin et Claude Bérard quittent leur fauteuil.

C-80-728

Règlement numéro 165-1-80

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois et résolu que le règlement numéro 165-1-80 pour amender le règlement numéro 165-79 à l'égard des travaux exécutés sur la rue Louis-Riel et le boulevard Du Progrès, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

\* Messieurs les Conseillers Michel N. Séguin et Claude Bérard reprennent leur fauteuil.

C-80-729

Règlement numéro 167-1-80

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard et résolu que le règlement numéro 167-1-80 pour modifier le règlement numéro 167-79 concernant le gravelage et le pavage d'une partie de la rue Notre-Dame, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-730

Règlement numéro 683-1-80

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Conrad Bouffard, appuyé par Monsieur le Conseiller Hubert A. Leroux et résolu que le règlement numéro 683-1-80 pour modifier le règlement numéro 683 de l'ancienne Ville de Pointe-Catineau afin d'approprier des deniers supplémentaires pour le revêtement bitumineux de certaines rues situées sur une partie du lot 4, soit et est approuvé tel que lu.

Adoptée unanimement.

C-80-731

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le Conseiller Gilles Y. Langlois et résolu que l'assemblée soit ajournée au 1980 08 18.

Adoptée unanimement.

\_\_\_\_\_  
RICHARD TROTTIER,  
MAIRE-SUPPLEANT

\_\_\_\_\_  
JEAN-CHARLES LAURIN,  
GREFFIER

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU



A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la ville de Gatineau, tenue le 1980 08 18, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck, Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Hubert A. Leroux, Gaëtan Cousineau, Michel N. Séguin, Raymond Gosselin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon, Gilles Y. Langlois et Claude Bérard, formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire John R. Luck.

Monsieur le conseiller Honoré Séguin a motivé son absence.

Egalement présent: Monsieur Jean-Charles Laurin, Greffier.

C-80-732 Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 08 06 et 1980 08 13, soient et sont approuvés tels que présentés avec modification pour inscrire que Monsieur le conseiller Jean-René Monette a assisté à titre d'observateur à la séance du Comité Administratif du 1980 08 13.

Adoptée unanimement.

CA-80-733 Procès-verbal - Comité Administratif

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin et résolu que le procès-verbal et les notes supplémentaires des assemblées du Comité Administratif, tenues les 1980 08 06 et 1980 08 13, soient et sont ratifiés tels que présentés.

Adoptée unanimement.

C O R R E S P O N D A N C E

- 1o.- A. Vaillant Construction - Chèque de dépôt.
- 2o.- Union des municipalités du Québec - Transport en vrac.

C-80-734 Eclairage:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de formuler une demande à la Société d'Hydro-Québec pour l'installation:



10.- d'un luminaire Mercure 10000 lumens sur poteau de bois existant, sur la rue Baribeau dans le secteur Gatineau, le tout en conformité avec le plan numéro ER-80-18 préparé par les Services techniques;

20.- d'un luminaire 10000 lumens devant l'immeuble érigé au 63 de la rue Lisieux, secteur Touraine, Gatineau.

Adoptée unanimement.

C-80-735

Emprunts temporaires sur règlements

Il est proposé par Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des finances à négocier des emprunts temporaires avec la Banque Royale du Canada pour permettre le financement provisoire des règlements suivants, et ce jusqu'à concurrence de 90% des emprunts autorisés, à savoir:

<u>REGLEMENT</u>	<u>MONTANT</u>	<u>90%</u>
173-1-80	66 000,00\$	59 400,00\$
199-80	420 000,00\$	378 000,00\$
200-80	1 266 000,00\$	1 139 400,00\$

QUE Son Honneur le Maire et le directeur du Service des finances soient et sont autorisés à signer les billets avec la Banque pour et au nom de la Ville; lesdits emprunts devant être contractés graduellement et en fonction des besoins.

Adoptée unanimement.

C-80-736

Transferts budgétaires #41, 42, 43 et 44

ATTENDU QUE le directeur-adjoint du Service des finances a déposé des requêtes de transferts budgétaires, suite à une demande du directeur des Travaux publics et pour donner suite à certaines résolutions du Conseil;

QUE le Comité Administratif est d'avis qu'il y a lieu de donner suite à ces requêtes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer les transferts budgétaires ci-dessous mentionnés, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #41

02 34 100 Transport routier - Administration

121 Temps supplémentaire - plein temps 3 000,00\$





<u>02 34 210 Transport routier - Pavage</u>	
121 Temps supplémentaire - plein temps	2 000,00\$
639 Autres matières non-comestibles	4 000,00\$
649 Autres pièces et accessoires	300,00\$
651 Vêtements et accessoires	100,00\$
<u>02 34 211 Programme de pavage</u>	
111 Rémunération régulière - plein temps	(2 000,00\$)
639 Autres matières non-comestibles	(4 000,00\$)
<u>02 34 220 Trottoirs et bordures</u>	
521 Entretien - Travaux de voirie	( 500,00\$)
642 Garde-fous	300,00\$
649 Autres pièces et accessoires	200,00\$
<u>02 34 230 Arrosage, Balayage &amp; Nettoyage</u>	
111 Rémunération régulière - Plein temps	(1 500,00\$)
121 Temps supplémentaire - Plein temps	1 500,00\$
<u>02 34 240 Chemins de gravier</u>	
111 Rémunération régulière - plein temps	(4 000,00\$)
112 Rémunération régulière - autres employés	6 300,00\$
121 Temps supplémentaire - plein temps	4 000,00\$
649 Autres pièces et accessoires	( 300,00\$)
<u>02 34 300 Enlèvement de la neige</u>	
111 Rémunération régulière - plein temps	(13 000,00\$)
121 Temps supplémentaire - plein temps	10 000,00\$
515 Location - Machinerie	2 000,00\$
621 Pierre	(1 000,00\$)
622 Sable	(1 000,00\$)
651 Vêtements et accessoires	( 100,00\$)
<u>02 34 400 Eclairage de rues</u>	
521 Entretien - Travaux de voirie	( 500,00\$)
649 Autres pièces et accessoires	500,00\$
<u>02 34 500 Circulation et signalisation</u>	
635 Peinture	200,00\$
649 Autres pièces et accessoires	( 200,00\$)
<u>02 35 130 Réseau d'aqueduc</u>	
121 Temps supplémentaire - plein temps	10 000,00\$
626 Gravier concassé	( 300,00\$)
628 Terre végétale et tourbe	300,00\$
639 Autres matières non-comestibles	800,00\$
<u>02 35 140 Réseau d'égouts</u>	
111 Rémunération régulière - plein temps	(10 000,00\$)
639 Autres matières non-comestibles	800,00\$
649 Autres pièces et accessoires	( 2 100,00\$)
651 Vêtements et accessoires	500,00\$

**FM**

Formules Municipales Liés, Farnham, Qué.



<u>02 35 200 Enlèvement des ordures</u>	
515 Location - Machinerie	( 100,00\$)
639 Autres matières non-comestibles	100,00\$
<u>02 36 200 Edifices publics et espaces verts</u>	
639 Autres matières non-comestibles	200,00\$
660 Articles de nettoyage	( 200,00\$)
<u>02 36 770 Edifices publics et espaces verts - Bibliothèque</u>	
491 Enlèvement des ordures	300,00\$
531 Conciergerie	( 300,00\$)
<u>02 37 200 Ateliers mécaniques - Police</u>	
631 Essence et diesel	200,00\$
633 Graisse et lubrifiants	100,00\$
<u>02 37 300 Ateliers mécaniques - Travaux Publics</u>	
111 Rémunération régulière - Plein temps	( 6 300,00\$)
496 Immatriculation des véhicules	200,00\$
548 Franchise pour accidents	10 000,00\$
549 Autres entretiens - Machinerie et équipement	(10 000,00\$)
633 Graisse et lubrifiants	100,00\$
639 Autres matières non-comestibles	1 200,00\$
649 Autres pièces et accessoires	( 200,00\$)
<u>02 37 500 Ateliers mécaniques - Incendies</u>	
111 Rémunération régulière - Plein temps	2 000,00\$
<u>02 37 800 Ateliers mécaniques - Ateliers</u>	
547 Réparation des radios	( 1 000,00\$)
631 Essence et diesel	( 200,00\$)
633 Graisse et lubrifiants	( 200,00\$)
635 Peinture	1 000,00\$
639 Autres matières non-comestibles	( 1 200,00\$)
<u>02 37 900 Ateliers mécaniques - Autres</u>	
111 Rémunération régulière - plein temps	( 2 000,00\$)
<u>TRANSFERT BUDGETAIRE #42</u>	
<u>02 83 021 Aménagement des parcs - Secteur Riviera</u>	
714 Immobilisations - Parcs	( 1 000,00\$)
<u>02 83 022 Prévention - Police</u>	
494 Publication de collants	1 000,00\$
<u>TRANSFERT BUDGETAIRE #43</u>	
<u>02 21 000 Sûreté municipale</u>	
412 Frais juridiques	4 000,00\$
<u>02 18 000 Contributions de l'employeur</u>	
210 Fonds de retraite	( 4 000,00\$)

Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.





TRANSFERT BUDGETAIRE #44

02 22 100 Service des incendies

111 Rémunération régulière - Plein temps (16 000,00\$)  
121 Temps supplémentaire - Plein temps 16 000,00\$

Adoptée unanimement.

C-80-737 Prolongement emprunts temporaires - Règlements

ATTENDU QUE ce Conseil a autorisé que des emprunts temporaires soient contractés jusqu'à concurrence de 90% du montant autorisé aux règlements ci-dessous mentionnés;

QUE le terme de ces emprunts est sur le point d'excéder la période de 12 mois requise par la Loi et qu'il devient nécessaire de formuler une demande de prolongement à la Commission municipale du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à la Commission municipale du Québec d'autoriser que le terme de remboursement des soldes des emprunts effectués en vertu des règlements ci-après indiqués, soit prolongé jusqu'au 1980 12 31, à savoir:

<u>REGLEMENT NUMERO</u>	<u>RENOUVELLEMENT DE L'EMPRUNT</u>
110-78	469 800,00\$
165-79	156 600,00\$
166-79	50 400,00\$
167-79	80 100,00\$
168-79	105 300,00\$
172-79	31 500,00\$
173-79	47 250,00\$
176-79	86 670,00\$
177-79	16 920,00\$
178-79	33 750,00\$
179-79	24 300,00\$
180-79, 180-1-80	45 000,00\$

Adoptée unanimement.

C-80-738 Règlement de réclamations - M. Yvon Peladeau,  
Mmes Mignonne Duguay McConnell et Jeanne-  
Claire Poulin

ATTENDU QUE le responsable du Service des communications a présenté des rapports concernant les réclamations des personnes ci-dessous mentionnées pour les dommages causés à leur véhicule sur la rue Lafontaine, et que les ajusteurs de la compagnie d'assurance en recommandent les paiements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser les paiements ci-après indiqués en règlement complet et final des réclamations suivantes, à savoir:



- Monsieur Yvon Peladeau,  
réclamation du 1980 03 21.....411,44\$
- Madame Mignonne Duguay McConnell,  
réclamation du 1980 03 21.....237,34\$
- Madame Jeanne-Claire Poulin,  
réclamation du 1980 03 21.....100,00\$

Adoptée unanimement.

C-80-739

Règlement de réclamations

ATTENDU QUE le responsable du Service des communications a soumis les rapports déposés par les ajusteurs de la compagnie d'assurance concernant les réclamations ci-dessous;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu des recommandations unanimes du Comité Administratif, d'autoriser les paiements ci-après indiqués en règlement complet et final des réclamations suivantes:

- 1o.- Bell Canada,  
Réclamation du 1980 05 20.....171,57\$
- 2o.- Monsieur Claude Pilon,  
chèque à Wilfrid Poirier Ltée et Marcel Giroux,  
Réclamation du 1980 04 06.....350,73\$
- 3o.- Hydro-Québec,  
Réclamation du 1980 02 23.....692,40\$
- 4o.- Monsieur Gilles Monderie,  
Réclamation du 1980 04 12.....617,10\$
- 5o.- Madame Claudette Taillefer,  
Réclamation du 1980 02 24.....50,00\$

Adoptée unanimement.

C-80-740

Règlement de réclamations - Messieurs  
Gaston Fournier et Ronald Taillefer

ATTENDU QUE les ajusteurs d'assurance ont soumis un rapport concernant les réclamations des personnes citées en titre pour les dommages subis à leur propriété le 1980 01 27 et qu'il y a lieu pour la Municipalité d'autoriser le paiement de la franchise d'assurance;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des finances d'effectuer un paiement de 1 000,00\$ à la compagnie Canadian Indemnity Company représentant la franchise d'assurance payable par la Municipalité concernant les réclamations présentées par Messieurs Gaston Fournier et Ronald Taillefer pour les dommages subis à leur propriété le 1980 01 27.

Adoptée unanimement.







C-80-743

Transfert budgétaire #45

ATTENDU QU'à la demande du directeur du Service du personnel, le directeur du Service des finances a présenté une requête de virement budgétaire et que le Comité Administratif estime qu'il y a lieu d'y donner suite;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer le transfert budgétaire ci-dessous, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #45

02 16 000 Service du personnel

416 Relations de travail 2 000,00\$

02 18 000 Contributions de l'employeur

210 Régime de retraite (2 000,00\$)

Adoptée unanimement.

C-80-744

Engagement - employés temporaires - Travaux Publics

ATTENDU QUE suite à la résolution numéro C-80-662, le directeur du Service du personnel a suivi les procédures d'usage et qu'il recommande l'engagement des personnes ci-après indiquées à titre d'employés temporaires au Service des travaux publics;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser l'embauche au Service des travaux publics des employés temporaires ci-dessous énumérés devant être affectés à la division indiquée en rapport de chacun d'eux, à savoir:

Voirie: MM. Roger Tessier,  
Bryson Beaven.

Hygiène: MM. Roger Séguin,  
Raymond Grenier.

Adoptée unanimement.

C-80-745

Embauche - employé occasionnel - Service des loisirs et de la culture - programme parcs et terrains de jeux

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la résolution numéro C-80-488 autorisant le Service du personnel à procéder à l'embauche d'un employé démissionnaire affecté aux programmes d'été du Service des loisirs et de la culture, en autant que ledit engagement reçoive l'assentiment de ce Conseil dans les plus brefs délais possibles;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'entériner l'engagement, à compter du 1980 07 28, de monsieur Denis Chabiague au poste de moniteur à la programmation d'été du Service des loisirs et de la culture en remplacement de monsieur Carl Gagnon.

Adoptée unanimement.

C-80-746 Engagement - employé occasionnel - Service des loisirs et de la culture

ATTENDU QUE selon les termes de la résolution numéro C-80-611, le directeur du Service du personnel a fait rapport relativement à l'engagement d'une employée occasionnelle à la division de la bibliothèque;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que ce Conseil donne son assentiment à l'engagement de la personne suivante remplaçant l'employée occasionnelle démissionnaire à la division bibliothèque de la succursale Le Carrefour, au salaire ci-après indiqué, à savoir:

<u>FONCTION</u>	<u>NOM</u>	<u>SALAIRE</u>	<u>DATE EFFECTIVE</u>
Commis aux prêts (bibliothèque)	LEGAULT, France	3,65/hre	1980 08 06

Adoptée unanimement.

C-80-747 Transferts budgétaires #50 et 51

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances a produit des demandes de transferts budgétaires afin de libérer les fonds nécessaires à l'approbation du budget du référendum et à la préparation de l'annexe électorale;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'autoriser le directeur du Service des finances à effectuer les transferts budgétaires ci-après indiqués, à savoir:

TRANSFERT BUDGETAIRE #50

02 14 200 Annexe à la liste électorale

111	Rémunération régulière - Greffe	1 080,00\$	1 080,00\$
112	Rémunération régulière - Informatique - temporaire		102,00\$
121	Temps supplémentaire - plein temps - Greffe		1 700,00\$
341	Journaux et avis publics		150,00\$
412	Services juridiques		150,00\$
419	Rémunération - Enumérateur		4 200,00\$
671	Papeterie et fourniture de bureau		1 100,00\$
671	Papeterie et fourniture - Informatique		308,00\$

F.M.



02 18 000 Contributions de l'employeur

194	Congés statutaires	(2 294,00\$)
210	Plan de retraite	(2 716,00\$)
240	Assurance-chômage	(3 780,00\$)

TRANSFERT BUDGETAIRE #51

02 14 300 Référendum

111	Rémunération régulière	5 925,00\$
121	Temps supplémentaire	14 828,00\$
341	Journaux et revues	1 500,00\$
412	Frais juridiques	500,00\$
419	Honoraires - officiers	24 800,00\$
513	Location - Equipement de bureau	300,00\$
531	Conciergerie	2 000,00\$
649	Autres pièces et accessoires	3 720,00\$
671	Papeterie	3 300,00\$

02 18 000 Contributions de l'employeur

210	Plan de retraite	(11 884,00\$)
220	Régime des rentes du Québec	(20 000,00\$)
230	Assurance-chômage	(24 989,00\$)

Adoptée unanimement.

C-80-748

S.A.O. - Campagne d'achat chez nous 1980

ATTENDU QUE la Société d'aménagement de l'Outaouais a mis sur pied au cours des dernières années des campagnes de sensibilisation auprès de la population, afin qu'elle encourage les commerçants de l'ouest québécois;

QUE la campagne 1980 a pour objectif premier d'inciter la population à acheter chez nous et de mettre fin à l'évasion de capitaux importants du côté ontarien;

QUE ladite Société sollicite également pour réaliser ce projet, la participation financière du Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme, et l'Office de planification et de développement du Québec;

QUE la contribution de la ville est établie en fonction de la taxe d'affaires, du volume d'affaires transigées et de la population, et que suivant ces critères, la Ville doit verser à ladite Société la somme de 18 000,00\$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 10.- de verser une somme de 18 000,00\$ à la Société d'aménagement de l'Outaouais représentant la participation de la Ville à la campagne d'achat chez nous pour l'année 1980;
- 20.- de déléguer Monsieur le conseiller Raymond Gosselin au sein du Comité directeur formé par ladite Société d'aménagement et devant regrouper les intervenants ayant contribué financièrement à ladite campagne;
- 30.- de puiser les fonds pour cette fin à même les affectations du poste budgétaire 02 62 100 341.

Il est de plus résolu de demander à la Société d'aménagement de l'Outaouais ce qui suit, à savoir:



- de mettre sur pied un mécanisme de façon à impliquer davantage les commerçants au niveau de cette campagne;
- de réviser sa propre politique d'achat, afin de favoriser l'achat chez nous et de prendre des dispositions pour inciter tous les corps publics et parapublics à imiter ce geste.

\* Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence.  
Adoptée sur division 10 contre 1.

\* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon quitte son fauteuil.

C-80-749 Promotion - Service des incendies

ATTENDU QUE suite à la mutation d'un inspecteur en prévention, le Service des incendies a procédé à un affichage interne pour combler cette vacance;

QU'après la compilation des résultats obtenus, le Service du personnel recommande la nomination de monsieur Claude Béland à ce poste;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Trottier et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que monsieur Claude Béland soit et est nommé au poste d'inspecteur en prévention des incendies avec une période d'essai de six (6) mois, à compter de l'adoption des présentes.

Adoptée unanimement.

C-80-750 Remplacement contractuel - Programme Ose-Arts

ATTENDU QU'aux termes de la résolution C-80-166, le Conseil a approuvé le module Ose-Arts dans le cadre du programme d'intégration des jeunes à l'emploi;

QUE le titulaire du poste de coordonnateur des ateliers culturels de ce projet a remis sa démission, et que le Comité Administratif a autorisé le directeur du Service du personnel à procéder à l'affichage et aux entrevues pour combler ce poste.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin et résolu d'autoriser l'engagement de monsieur Luc Bard à titre d'employé contractuel, à compter du 1980 08 19, pour une période de 40 semaines, au salaire hebdomadaire de 260,00\$, et que Son Honneur le Maire et le greffier soient et sont autorisés à signer le contrat à intervenir avec ledit employé.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon reprend son fauteuil.



C-80-751

Formation d'un Comité - Elaboration du rapport COGEM

ATTENDU QUE suite à l'adoption du rapport COGEM, le Président du Comité du plan directeur d'urbanisme propose la formation d'un comité pour élaborer une stratégie de poursuite des recommandations contenues audit rapport COGEM;

QUE ledit Comité doit-être formé des représentants de la Ville et de la Société d'aménagement de l'Outaouais;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de former un Comité ad hoc pour la zone commerciale de Gatineau, composé des personnes ci-dessus mentionnées, dont le mandat consiste à l'élaboration d'une stratégie de fonctionnement dans le but de donner suite au rapport COGEM et d'effectuer les démarches devant conduire à la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le promoteur des Promenades de l'Outaouais, à savoir:

MM. Gaëtan Cousineau, conseiller,  
Claude Bérard, conseiller,  
Louis-Simon Joannis, conseiller,  
Claude Doucet, directeur-adjoint, Service d'urbanisme,  
Gilles Giguère, directeur, Etudes et recherche, S.A.O.,  
Normand Bégin, directeur de l'Expansion industrielle et commerciale, S.A.O.

Il est entendu que ledit Comité pourra s'adjoindre toutes les personnes-ressources pour l'assister dans la réalisation de son mandat.

Adoptée unanimement.

C-80-752

Convention - Corporation d'aménagement de la rue Notre-Dame

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du terrain situé au carrefour des rues Notre-Dame et St-André et portant le numéro cadastral 18E-129, rang I, canton de Templeton;

QU'en vertu de sa résolution C-80-370, la Ville a accepté de cautionner auprès de la Caisse Populaire de Gatineau un emprunt au montant de 45 935,00\$, contracté par la dite Corporation;

QUE pour l'administration de ce marché, les parties ont rédigé une convention précisant les modalités, les responsabilités et devoir de chacun;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'approuver la convention à intervenir entre la Corporation d'aménagement de la rue Notre-Dame et la Municipalité, concernant l'administration du marché public et que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer ledit document pour et au nom de la Ville.

RESOLUTION POUR DIFFERER:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard et résolu que la convention dont il est fait allusion à la résolution principale soit référée à l'aviseur légal pour étude et rapport au Comité Administratif.  
Résolution pour différer adoptée à l'unanimité.



C-80-753

Pavage - Boul. Maloney:

ATTENDU QUE des travaux de pavage sont prévus à l'intérieur du contrat accordé par le Ministère des Transports pour l'élargissement du tronçon du boulevard Maloney compris entre le boulevard Labrosse et la rue Mitchell;

QUE dans le cadre des travaux similaires, exécutés dans une municipalité voisine, ledit Ministère a autorisé le pavage des accotements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander au Ministère des Transports du Québec d'ordonner, dans le cadre des travaux d'élargissement du boulevard Maloney, le pavage des accotements de la partie dudit boulevard, comprise entre le pont Mitchell et le boulevard Lorrain.

Adoptée unanimement.

C-80-754

Pavage chemin du Cheval  
Blanc:

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Bérard, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de demander à Monsieur le député Jean Alfred d'accorder à la municipalité une subvention à même son budget de comté, pour couvrir les coûts du revêtement asphaltique d'une partie du chemin du Cheval Blanc, de la Montée McLaren ainsi que du boulevard St-René.

Adoptée unanimement.

C-80-755

Construction d'une marina -  
rivière des Outaouais

ATTENDU QUE la ville de Hull a accepté la participation de la Municipalité à l'étude relative à l'établissement d'une marina sur la rivière des Outaouais et qu'il y a maintenant lieu de verser la contribution de la Ville en plus de désigner le représentant du Conseil devant siéger au sein du Comité créé à cette fin;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif:

- 10.- d'autoriser le directeur du Service des finances à verser à la ville de Hull une somme de 5 000,00\$ représentant la participation financière de la Ville à l'étude conjointe devant être effectuée concernant l'implantation d'une marina sur la rivière des Outaouais et que les deniers pour cette fin soient puisés à même les appropriations du poste budgétaire numéro 02 62 300 439.



20.- de déléguer Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau pour siéger au sein du Comité formé à cet égard et devant être composé des représentants des villes de Hull et Gatineau ainsi que de la Commission de la Capitale Nationale et de la Société d'aménagement de l'Outaouais.

\* Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-80-756

Kiosque touristique et commercial

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce de Gatineau désire implanter sur une base permanente un kiosque d'information touristique et commercial sur le territoire de la Ville et sollicite la participation financière de la Municipalité pour réaliser ce projet;

QUE le Comité Administratif est d'avis que ce kiosque peut jouer un rôle important dans le cadre de la campagne d'achat chez nous qu'organise la Société d'aménagement de l'Outaouais;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service des finances à verser à la Chambre de Commerce de Gatineau une somme de 2500,00\$ représentant la participation financière de la Ville à l'implantation du kiosque touristique et commercial sur une base permanente et que les fonds soient puisés à même les affectations du poste budgétaire numéro 02 62 400 911.

Il est de plus résolu de solliciter la participation financière de la Société d'aménagement de l'Outaouais à la réalisation de ce projet.

\* Monsieur le conseiller Conrad Bouffard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-80-757

Elargissement boulevard Maloney

ATTENDU QUE le Ministère des Transports et la Ville ont signé un protocole d'entente relativement aux travaux municipaux incorporés au projet d'élargissement de la route 148;

QUE le directeur des Services techniques a déposé un rapport relatif à la partie des travaux devant être défrayée par la Ville et qu'il recommande de mandater un bureau d'ingénieurs-conseils pour effectuer la surveillance de cette partie des travaux;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joanisse, appuyé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de retenir, sur une base de tarif horaire, les services du cabinet des ingénieurs-conseils



Boileau & Associés Inc., pour la surveillance partielle des travaux effectués pour le compte de la Municipalité dans le projet d'élargissement de la route 148, et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire 02 42 000 411.

Adoptée unanimement.

C-80-758 Relocalisation d'un poteau - rue Maple

ATTENDU QUE ce Conseil en vertu de sa résolution numéro C-80-550 a demandé à la Société d'Hydro-Québec de fournir une estimation de coût pour relocaliser un poteau électrique sur la rue Maple;

QUE la Société a soumis une offre pour l'exécution des travaux et que le directeur des Services techniques recommande de l'accepter;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver la cotation soumise par la Société d'Hydro-Québec au montant de 810,00\$ pour déplacer d'environ 7 pieds vers l'est, le poteau situé sur le côté "est" de la rue Maple entre les numéros civiques 134 et 152 et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire numéro 02 34 400 521.

Adoptée unanimement.

C-80-759 Déficit - C.T.C.R.O.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois et résolu d'autoriser le directeur du Service des finances à verser à la Commission de transport de la communauté régionale de l'Outaouais la somme de 1 105 000,00\$ représentant le montant inscrit au budget de la Ville à l'égard de la contribution de la Municipalité au déficit de ladite Commission de transport, et que les fonds pour cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02 34 900 940.

\* Monsieur le conseiller Claude Bérard enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-80-760 Engagement d'une employée temporaire

ATTENDU QUE suite à une mutation, le poste de commis I au Service des achats est vacant et que le directeur de ce Service sollicite l'autorisation de combler cette vacance, par l'engagement d'une employée temporaire jusqu'à l'implantation de la nouvelle structure de son Service;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'autoriser le directeur du Service du personnel à procéder à l'affichage et au recrutement d'une employée temporaire pour combler le poste de commis I au Service des achats jusqu'à l'approbation du nouvel organigramme de ce Service.

\* Monsieur le conseiller Raymond Gosselin enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 10 contre 1.

C-80-761

Préparation description technique -  
terrain école Labelle

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé l'acquisition du terrain de l'école Labelle et que pour donner suite à cette transaction, il est nécessaire de faire arpenter ledit lot;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de retenir les services du bureau des arpenteurs-géomètres Nadeau & Samson pour la préparation d'un plan et d'une description technique montrant la partie du lot 12A, rang I, canton de Templeton faisant l'objet de la transaction dont il est fait mention à la résolution numéro C-80-523 et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire numéro 02 42 000 418.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux quitte son fauteuil.

C-80-762

Rémunération - annexe à la liste  
électorale et référendum

ATTENDU QUE ce Conseil peut, par résolution approuvée par le Ministre des Affaires municipales, établir un tarif des honoraires et des frais payables aux officiers pour la confection de l'annexe à la liste électorale et pour l'organisation d'un référendum;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, que les tarifs d'honoraires ci-dessous soient approuvés concernant la préparation de l'annexe à la liste électorale et du référendum devant avoir lieu le 1980 09 27 relativement à l'approbation du règlement numéro 202-80, à savoir:

ENUMERATEUR:

Partie urbaine:

Rémunération de base - tarifs décrétés par le Ministère des Affaires municipales.

Rémunération par nom - tarifs décrétés par le Ministère des Affaires municipales.



Allocation d'auto - 0,16¢ du kilomètre.

EMPLOYES OCCASIONNELS:

Énumération partie rurale:

Salaire horaire minimum.....3,47\$  
Allocation d'auto.....0,16¢ km

Liste électorale:

Préposés à l'entrée des données.....5,88\$ hr.  
Scrutateurs - tarifs décrétés par le Ministère des Affaires municipales.  
Greffiers - tarifs décrétés par le Ministère des Affaires municipales.  
Constables - tarifs décrétés par le Ministère des Affaires municipales.  
Officiers spéciaux (Gatineau, Pointe-Gatineau et Templeton)...15,00\$ de plus que les scrutateurs.  
Vérificateurs à la porte des bureaux.....40,00\$  
Représentant du président (Touraine, Gatineau et Pte-Gatineau).12,00\$ par bureau de votation.  
Président d'élection - honoraires décrétés par le Ministère des Affaires municipales plus allocation pour dépenses de 425,00\$.  
Secrétaire d'élection - 75% des sommes perçues par le président d'élection.

\* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 9 contre 1.

\* Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux reprend son fauteuil.

C-80-763

Budget - annexe à la liste électorale

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la Loi 105 modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus, sanctionnée le 1980 06 18, le Greffier doit préparer une annexe à la liste électorale;

QUE pour donner suite à cette disposition de la Loi, il est nécessaire de voter un budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richar Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver le budget au montant de 8 790,00\$ ci-dessous décrit pour la confection de l'annexe à la liste électorale et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du poste budgétaire numéro 02 18 000, à savoir:



02 14 200 Annexe à la liste électorale

111	Rémunération régulière - Greffe	1 080,00\$
112	Rémunération régulière - Informatique - temporaire	102,00\$
121	Temps supplémentaire - plein temps - Greffe	1 700,00\$
341	Journaux et avis publics	150,00\$
412	Services juridiques	150,00\$
419	Rémunération - énumérateurs	4 200,00\$
671	Papeterie et fourniture de bureau	1 100,00\$
671	Papeterie et fourniture - Informatique	308,00\$
	TOTAL	<u>8 790,00\$</u>

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Claude Bérard quitte son fauteuil.

C-80-764

Budget - scrutin règlement numéro 202-80

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Gosselin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver le budget ci-après reproduit pour l'organisation et la tenue du scrutin devant avoir lieu le 1980 09 27 relativement à l'approbation du règlement numéro 202-80, et que les fonds pour cette fin soient puisés à même les affectations du poste budgétaire numéro 02 18 000, à savoir:

02 14 300 Référendum

111	Rémunération régulière	5 925,00\$
121	Temps supplémentaire	14 828,00\$
341	Journaux et revues	1 500,00\$
412	Frais juridiques	500,00\$
419	Honoraires - officiers	24 800,00\$
513	Location - équipement de bureau	300,00\$
531	Conciergerie	2 000,00\$
649	Autres pièces et accessoires	3 720,00\$
671	Papeterie	3 300,00\$
	TOTAL	<u>56 873,00\$</u>

\* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon enregistre sa dissidence.

Adoptée sur division 9 contre 1.

C-80-765

Remplacement du commissionnaire - périodes de vacances et de maladie

ATTENDU QUE le responsable du Service des communications a demandé de modifier la résolution numéro C-80-557 afin d'autoriser le remplacement du commissionnaire lors d'absences de maladie ou de congés spéciaux;



EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de modifier la résolution numéro C-80-557 pour autoriser le directeur du Service du personnel à procéder à l'embauche de personne apte à remplacer le commissionnaire lors d'absences à cause de maladie ou congés spéciaux.

Il est de plus résolu que dans le cas d'absences de moins d'une semaine, que le recrutement s'exécute à même les effectifs de la Ville alors que pour toutes absences prolongées, le Service du personnel pourra procéder à l'engagement d'un employé temporaire.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Michel N. Séguin quitte son fauteuil.

C-80-766 Rapport d'évaluation - servitudes route 148

ATTENDU QUE suite au mandat confié en vertu de la résolution numéro C-80-254, le bureau d'évaluation et contrôles techniques a déposé son rapport préliminaire d'évaluation des servitudes requises pour fins de drainage dans le cadre des travaux d'élargissement de la route 148;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'approuver le rapport d'évaluation préparé par le bureau d'évaluation et contrôles techniques concernant les servitudes de drainage requises pour les travaux d'élargissement de la route 148 et d'autoriser le Gérant à présenter ses offres aux personnes affectées.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Michel N. Séguin reprend son fauteuil.

C-80-767 Servitude - fossé rue Des Bretons

ATTENDU QUE le Gérant a soumis un compte rendu verbal de ses négociations avec la firme Habitat Pointe-Gatineau Inc., à l'égard de la servitude requise pour relocaliser le fossé situé à l'arrière de la rue Des Bretons;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis-Simon Joannis, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, d'acquiescer de la compagnie Habitat Pointe-Gatineau Inc., pour la somme de 300,00\$ la servitude requise sur la partie des lots 23 et 24 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, montrée par un liséré en jaune au plan numéro 2837-N préparé par monsieur Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre en date du 1980 05 27 pour la relocalisation du fossé situé à l'arrière de la rue Des Bretons.

QUE Son Honneur le Maire, John R. Luck, et Jean-Charles Laurin, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte notarié en découlant.

Adoptée unanimement.



C-80-768

Rolland Lachapelle - servitude fossé rue  
Des Bretons

ATTENDU QUE le Gérant a informé le Comité Administratif qu'il a rencontré monsieur Rolland Lachapelle en vue d'obtenir une servitude sur la partie du lot 22 au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau pour relocaliser le fossé situé à l'arrière de la rue Des Bretons et qu'il recommande d'entamer des procédures d'expropriation considérant les demandes de cette personne;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Hubert A. Leroux et résolu qu'en vertu d'une recommandation unanime du Comité Administratif, de mandater Me John Kehoe à intenter devant les tribunaux appropriés des procédures en vue d'exproprier la servitude temporaire requise sur la partie du lot 22 du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau, montrée par un liséré en jaune au plan portant le numéro 2837-N, préparé par Raynald Nadeau en date du 1980 05 27, et propriété de monsieur Rolland Lachapelle.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Claude Bérard reprend son fauteuil.

C-80-769

Honoraires - Appel cause H. Cardinal  
Construction Ltée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de modifier la résolution C-80-672 pour fixer à 2 000,00\$ les honoraires professionnels de Me Jean-Carol Boucher, excluant les déboursés, frais d'impression et autres coûts connexes, pour porter en appel la cause de H. Cardinal Construction Limitée.

\* Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Daniel Lauzon et Son Honneur le Maire, John R. Luck, enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 9 contre 3.

\* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon quitte son fauteuil.

C-80-770

Prolongement employés temporaires  
Services techniques

ATTENDU QUE le directeur des Services techniques a présenté une demande dans le but de prolonger le terme d'emploi des étudiants engagés en vertu de la résolution C-80-361, et que ledit rapport indique que les deniers pour cette fin sont disponibles;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu de prolonger jusqu'au 1980 08 29,



le terme d'emploi des étudiants engagés en vertu de la résolution C-80-361 et affecter aux équipes effectuant des relevés pour les Services techniques et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire 02 42 000 112.

Adoptée unanimement.

C-80-771

Fermeture temporaire - rue De l'Anse

ATTENDU QUE les résidants de la rue De l'Anse ont formulé une demande au conseiller du quartier pour la fermeture temporaire de la rue, en vue d'organiser un souper communautaire et une manifestation sociale pour le voisinage;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin et résolu d'autoriser la fermeture temporaire du rond-point de la rue De l'Anse, vendredi le 1980 08 22 à partir de 14:00 pour permettre aux résidants du secteur d'organiser une manifestation communautaire pour les gens du projet.

Adoptée unanimement.

\* Monsieur le conseiller Daniel Lauzon reprend son fauteuil.

C-80-772

Entretien de la voie ferrée

ATTENDU QUE l'emprise du chemin de fer Canadien Pacific est dans un état déplorable et contribue à diminuer sensiblement la qualité de l'environnement des secteurs adjacents à la voie ferrée;

QUE la compagnie ferroviaire semble constamment ignorer les dispositions de la Loi concernant les chemins de fer en négligeant de nettoyer l'emprise de la voie ferrée, de couper des herbes et autres végétations et de s'assurer que le drainage des fossés s'effectue convenablement;

QUE l'état des fossés attire la vermine et par ce fait, crée une situation non hygiénique;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'autoriser le Service d'urbanisme en collaboration avec Me John Kehoe, à intenter une action devant les tribunaux appropriés pour obliger la compagnie de chemin de fer Canadien Pacific à procéder au nettoyage de ladite emprise ainsi qu'aux autres travaux nécessaires pour assurer un drainage adéquat.

QUE copie de cette résolution soit transmise au Comité des chemins de fer de la Commission de Transport du Canada ainsi qu'à monsieur René Cousineau, député du comté de Gatineau.

Adoptée unanimement.

FM



C-80-773

Centre hospitalier de Gatineau - Permis  
de construction

ATTENDU QUE les documents relatifs à la construction du Centre hospitalier de Gatineau ont été déposés au Service d'urbanisme et qu'il y a maintenant lieu de formuler une recommandation relativement à l'émission du permis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel N. Séguin, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Cousineau et résolu de demander à la Communauté régionale de l'Outaouais d'émettre le permis de construction du Centre hospitalier de Gatineau devant être érigé sur une partie du lot 25C, rang II, canton de Templeton, en conformité avec l'article 5.2.1 du règlement numéro 123 de la Communauté.

Adoptée unanimement.

C-80-774

Honoraires - Roger Pominville Limitée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu qu'en conformité avec le rapport préparé par le directeur du Service des finances en date du 1980 08 15, d'autoriser un paiement de 48 410,60\$ à la firme Roger Pominville Ltée représentant le montant total des honoraires professionnels dus à cette firme, et que la dépense en découlant soit chargée au poste budgétaire 02 19 930 419.

\* Messieurs les conseillers Richard Trottier et Claude Bérard enregistrent leur dissidence.

Adoptée sur division 9 contre 2.

C-80-775

Mandat - Roger Pominville Ltée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu d'autoriser la firme Roger Pominville Ltée à poursuivre et compléter le travail amorcé concernant la réorganisation du Service de la police, en conformité avec l'échéancier établi à cet égard et d'affecter à cette fin une somme maximale de 10 000,00\$ puisée à même les appropriations du poste budgétaire 02 19 930 419.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les conseillers Louis-Simon Joannis,  
Conrad Bouffard,  
Hubert A. Leroux,  
Gaëtan Cousineau,  
Michel N. Séguin,  
Raymond Gosselin,  
Jean-René Monette,  
Daniel Lauzon,  
Gilles Y. Langlois.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les conseillers Richard Trottier,  
Claude Bérard.

Adoptée sur division 9 contre 2.



C-80-776

Echelle salariale des cadres et non syndiqués

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu de retenir les services des conseillers en administration, Roger Pominville Ltée, pour compléter l'étude débutée relativement à l'évaluation des tâches et à l'échelle salariale des employés cadres et non syndiqués, le tout tel que décrit dans la lettre datée du 1980 03 19 que cette firme a adressée au Comité de réorganisation administrative, et qu'une somme maximale de 10 000,00\$ soit attribuée à cette fin et puisée à même les affectations du poste budgétaire 02 19 930 419.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse,  
Conrad Bouffard,  
Hubert A. Leroux,  
Gaétan Cousineau,  
Michel N. Séguin,  
Raymond Gosselin,  
Jean-René Monette,  
Daniel Lauzon,  
Gilles Y. Langlois.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les conseillers Richard Trottier,  
Claude Bérard.

Adoptée sur division 9 contre 2.

C-80-777

Modification résolution C-80-206

ATTENDU QU'il s'est glissé une erreur dans la rédaction de la résolution numéro C-80-206 relative à l'acquisition de terrain dans le projet de monsieur Claude Hébert connu sous le nom de "Le Sous-Bois du Domaine Enrg.";

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de modifier la résolution numéro C-80-206 pour préciser que le parc ou terrain de jeux dont il y est fait mention, porte les numéros de lot 7A-18, 7A-19, 8A-76 et 8A-77, rang XI, canton de Hull au lieu de 7A-18, 7A-1, 8A-76 et 8A-77, rang X du même canton.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Jean-René Monette qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit pour décréter les travaux de construction d'égout pluvial et sanitaire, de trottoir, de réfection de rues et l'installation de feux de circulation dans le cadre des travaux d'élargissement du boulevard Maloney, depuis l'intersection du boulevard Labrosse en direction est et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

Adoptée unanimement.



Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 35-75 et ses amendements relatif aux réservoirs scellés, dans le but de permettre dans certains cas, l'émission de permis de construction lorsque les lots sont desservis par le service d'aqueduc municipal.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour autoriser la participation financière de la Ville au programme de restauration du secteur Archambault/Gréber et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

Adoptée unanimement.

C-80-778

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

JOHN R. LUCK, MAIRE

JEAN-CHARLES LAURIN, GREFFIER



C-80-776

Echelle salariale des cadres et non syndiqués

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Y. Langlois, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-René Monette et résolu de retenir les services des conseillers en administration, Roger Pominville Ltée, pour compléter l'étude débutée relativement à l'évaluation des tâches et à l'échelle salariale des employés cadres et non syndiqués, le tout tel que décrit dans la lettre datée du 1980 03 19 que cette firme a adressée au Comité de réorganisation administrative, et qu'une somme maximale de 10 000,00\$ soit attribuée à cette fin et puisée à même les affectations du poste budgétaire 02 19 930 419.

EN FAVEUR DE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les conseillers Louis-Simon Joannis,  
Conrad Bouffard,  
Hubert A. Leroux,  
Gaëtan Cousineau,  
Michel N. Séguin,  
Raymond Gosselin,  
Jean-René Monette,  
Daniel Lauzon,  
Gilles Y. Langlois.

CONTRE LA RESOLUTION PRINCIPALE:

Messieurs les conseillers Richard Trottier,  
Claude Bérard.

Adoptée sur division 9 contre 2.

C-80-777

Modification résolution C-80-206

ATTENDU QU'il s'est glissé une erreur dans la rédaction de la résolution numéro C-80-206 relative à l'acquisition de terrain dans le projet de monsieur Claude Hébert connu sous le nom de "Le Sous-Bois du Domaine Enrg.";

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu de modifier la résolution numéro C-80-206 pour préciser que le parc ou terrain de jeux dont il y est fait mention, porte les numéros de lot 7A-18, 7A-19, 8A-76 et 8A-77, rang XI, canton de Hull au lieu de 7A-18, 7A-1, 8A-76 et 8A-77, rang X du même canton.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Jean-René Monette qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera introduit pour décréter les travaux de construction d'égout pluvial et sanitaire, de trottoir, de réfection de rues et l'installation de feux de circulation dans le cadre des travaux d'élargissement du boulevard Maloney, depuis l'intersection du boulevard Labrosse en direction est et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

Adoptée unanimement.

**FM**



AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour modifier le règlement numéro 35-75 et ses amendements relatif aux réservoirs scellés, dans le but de permettre dans certains cas, l'émission de permis de construction lorsque les lots sont desservis par le service d'aqueduc municipal.

Adoptée unanimement.

AVIS DE MOTION:

Par Monsieur le conseiller Conrad Bouffard qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera introduit pour autoriser la participation financière de la Ville au programme de restauration du secteur Archambault/Gréber et pour autoriser un emprunt par obligations pour en payer le coût.

Adoptée unanimement.

C-80-778

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Trottier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Bérard et résolu que l'assemblée soit levée.

Adoptée unanimement.

\_\_\_\_\_  
JOHN R. LUCK, MAIRE

\_\_\_\_\_  
JEAN-CHARLES LAURIN, GREFFIER

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA VILLE DE GATINEAU

A une assemblée régulière du conseil de la Ville de Gatineau, tenue le 1980 09 02, à 20:00 et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire John R. Luck et messieurs les conseillers Louis-Simon Joanisse, Richard Trottier, Conrad Bouffard, Hubert A. Leroux, Honoré Séguin, Gaëtan Cousineau, Michel N. Séguin, Raymond Gosselin, Jean-René Monette, Daniel Lauzon, Gilles Y. Langlois et Claude Bérard formant quorum de ce Conseil et siégeant sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Egalement présents: MM. Normand Racicot, gérant.  
André Sincennes, adjoint-administratif.  
Jean-Charles Laurin, greffier.